

**TRIGANO**

Constructeur  
de libertés

2020 | 2021  
rapport annuel

## Sommaire

- 1 - Présentation du Groupe
- 14 - Gouvernement d'entreprise  
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- 36 - Déclaration de performance extra financière
- 56 - Activités et résultats du Groupe
- 121 - Gestion des risques
- 131 - Capital et actionnariat
- 135 - Assemblée Générale du 7 janvier 2022
- 140 - Tables de concordance
- 142 - Trigano en bourse
- 143 - Calendrier prévisionnel 2022

## Profil

Trigano est une société européenne spécialisée dans la conception et la fabrication de Véhicules de loisirs.

A l'origine distributeur de matériel de camping, la Société a ensuite étendu son activité à la fabrication et la commercialisation de tentes, de caravanes, puis de camping-cars et de résidences mobiles.

Trigano a deux activités : les Véhicules de loisirs (plus de 90 % des ventes cette année) – caravanes, camping-cars, résidences mobiles – et les équipements de loisirs – remorques, équipement du jardin et matériel de camping.

Après son entrée en bourse en 1998 suivie d'acquisitions principalement dans le secteur du camping-car, Trigano s'est hissé au rang de leader européen du véhicule de loisirs.

La Société emploie aujourd'hui plus de 10 000 personnes dans 14 pays.

# TRIGANO en quelques dates

<b>2021</b>	Lancement des vans Panama	
<b>2020</b>	Acquisitions de Gimeg et Martins of Exeter	 
<b>2017</b>	Acquisitions d'Auto-Sleepers, Adria , Hubière et Michael Jordan	    
<b>2015</b>	Acquisition de Luano Camp	
<b>2013</b>	Acquisition de SEA	
<b>2012</b>	Acquisitions de Notin, OCS, Lider et Gaupen-Henger	  
<b>2006</b>	Acquisition de Grove	
<b>2005</b>	Acquisitions d'Eura Mobil, Camping Profi et DRM	  
<b>2004</b>	Création de Trigano Van Acquisitions de Périgord VDL et Mecanorem	 
<b>2002</b>	Acquisition de Benimar	
<b>2001</b>	Acquisitions d'Arca et Caravanes La Mancelle	 
<b>1999</b>	Acquisitions de Caravans International et Auto-Trail	
<b>1998</b>	Introduction en Bourse Prise de contrôle d'Autostar	
<b>1993</b>	Prise de contrôle de Camping-cars Chausson	
<b>1992</b>	Acquisition d'AMCA NOVAL	 
<b>1987</b>	Privatisation de Trigano	
<b>1985</b>	Lancement de la marque Challenger Création d'Euro-Accessoires	 
<b>1984</b>	Fabrication de camping-cars sous la marque Chausson	
<b>1981</b>	François Feuillet rejoint Trigano	
<b>1974</b>	Prise de contrôle par le Crédit Lyonnais Acquisition de Sterckeman	
<b>1971</b>	Acquisition de la SEMM (Caravelair)	
<b>1956</b>	Fabrication de tentes	
<b>1935</b>	Lancement de la marque Trigano	

 Camping-cars  
  Caravanes  
  Résidences mobiles  
  Distribution véhicules  
  Accessoires Véhicules de loisirs  
 Remorques  
  Équipement du jardin / Matériel de camping

# Stéphane Gigou

Président du Directoire

## **Pouvez-vous nous expliquer le succès exceptionnel de Trigano en période de pandémie de covid-19?**

Après une année 2020 compliquée mais caractérisée par un engouement massif pour nos produits dès la fin des confinements, 2021 a été marquée par une dynamique du marché du camping-car qui a apporté une forte croissance d'activité ; les équipes Trigano et nos réseaux ont fait preuve d'un engagement remarquable dans le but de satisfaire nos clients malgré les difficultés liées à la persistance de la crise sanitaire.

Nous avons été en mesure de saturer notre outil de production, malgré des difficultés récurrentes de la chaîne d'approvisionnement et les contraintes liées à la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire, sujet de la plus haute importance pour Trigano. La réorganisation des postes de travail pour garantir la production a aussi permis d'accroître les gains de productivité. Par ailleurs, le confinement nous a conduits à réduire les dépenses de publicité, de déplacements et de participation aux différents salons autour du véhicule de loisirs.

L'exercice 2021 a vu naître deux nouveaux sites de production de camping-cars dédiés aux segments les plus dynamiques du marché européen : l'un pour les fourgons aménagés avec l'extension du site de Trigano Van (Italie), et l'autre pour les vans par la reconversion du site espagnol précédemment dédié aux mobile homes, activité fortement impactée par la première année de Covid-19.

La crise aura ainsi révélé la résilience de notre modèle d'affaires et la pertinence de notre stratégie dans un environnement difficile et complexe. 2021 aura été un exercice sans précédent que Trigano a su traverser dans les meilleures conditions, et dont il sort renforcé pour affronter un environnement industriel qui reste caractérisé par beaucoup d'aléas, en particulier en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement.

## **Que pouvez-vous nous dire de l'engouement pour le camping-car depuis l'apparition de la crise sanitaire et de la façon dont vous y faites face ?**

Le camping-car suscite effectivement un intérêt sans précédent. Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, il peut être assimilé à une bulle sanitaire mobile qui offre à ses utilisateurs la possibilité de continuer à voyager dans des conditions leur permettant de limiter les interactions avec des personnes potentiellement contaminées, ce qui est plus compliqué en fréquentant les restaurants, les hôtels, en prenant le train, l'avion ou lors de séjours sur des bateaux de croisière.

Cet «atout sanitaire» vient s'ajouter aux atouts fondamentaux attachés au camping-car depuis longtemps, à savoir l'aspiration à plus de liberté, de proximité avec la nature et de convivialité, ainsi que la capacité à maîtriser son budget qui alimentent la dynamique du marché européen depuis plusieurs années.

Au cours des derniers mois, nous avons observé une poussée de la demande en provenance de nouveaux clients qui a accentué en particulier l'intérêt croissant des consommateurs européens pour le fourgon aménagé. Par ailleurs, nos distributeurs font face à une très forte demande à la fois pour des véhicules neufs et pour des véhicules d'occasion si bien que le niveau de leurs stocks est au plus bas.

Nous pensons que la demande restera forte pour nos produits dans les prochaines années et nous mettons en œuvre des programmes d'actions pour être en mesure de la satisfaire.

## **Quelle est votre visibilité sur l'exercice 2022?**

Les nouvelles gammes de camping-cars ont été bien reçues par la clientèle sur les salons nationaux où nous avons enregistré des niveaux de ventes record malgré les hausses de prix imposées par l'augmentation des coûts des matières premières,



des composants et des châssis ; nos carnets de commandes saturent nos capacités de production pour l'exercice. Nous resterons néanmoins très attentifs à l'évolution du coût de nos produits et poursuivrons nos efforts d'innovation afin de rendre ceux-ci encore plus attractifs et compétitifs.

La forte progression de la demande ne se traduira pas par une croissance équivalente des ventes en raison des difficultés d'approvisionnement qui jalonnent et vont encore jaloner l'exercice en cours. Les tensions sont particulièrement causées par l'insuffisance de livraisons de bases roulantes liée à la pénurie mondiale de semi-conducteurs. Trigano devra adapter sa production aux arrivages de châssis et se préparer à tourner à plein régime dès que la situation de pénuries sera résolue.

**Vous avez annoncé en mars un projet de croissance externe dans la distribution, où en est la procédure ? Après cette opération, Trigano dispose-t-il encore de marges de manœuvre pour réaliser des opérations de croissance externe structurantes ?**

Le projet de croissance externe concernant le rachat de trois groupes de réseaux de distribution de véhicules de loisirs vient de recevoir l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence. A l'issue de cette opération, Trigano deviendra un acteur intégré de la distribution de véhicules de loisirs en France, comme c'est déjà le cas en Grande-Bretagne. Cette croissance est stratégique pour le développement long terme de Trigano assurant l'accès au marché

et au client final. La connaissance client devient un actif important à développer dans un monde en forte digitalisation.

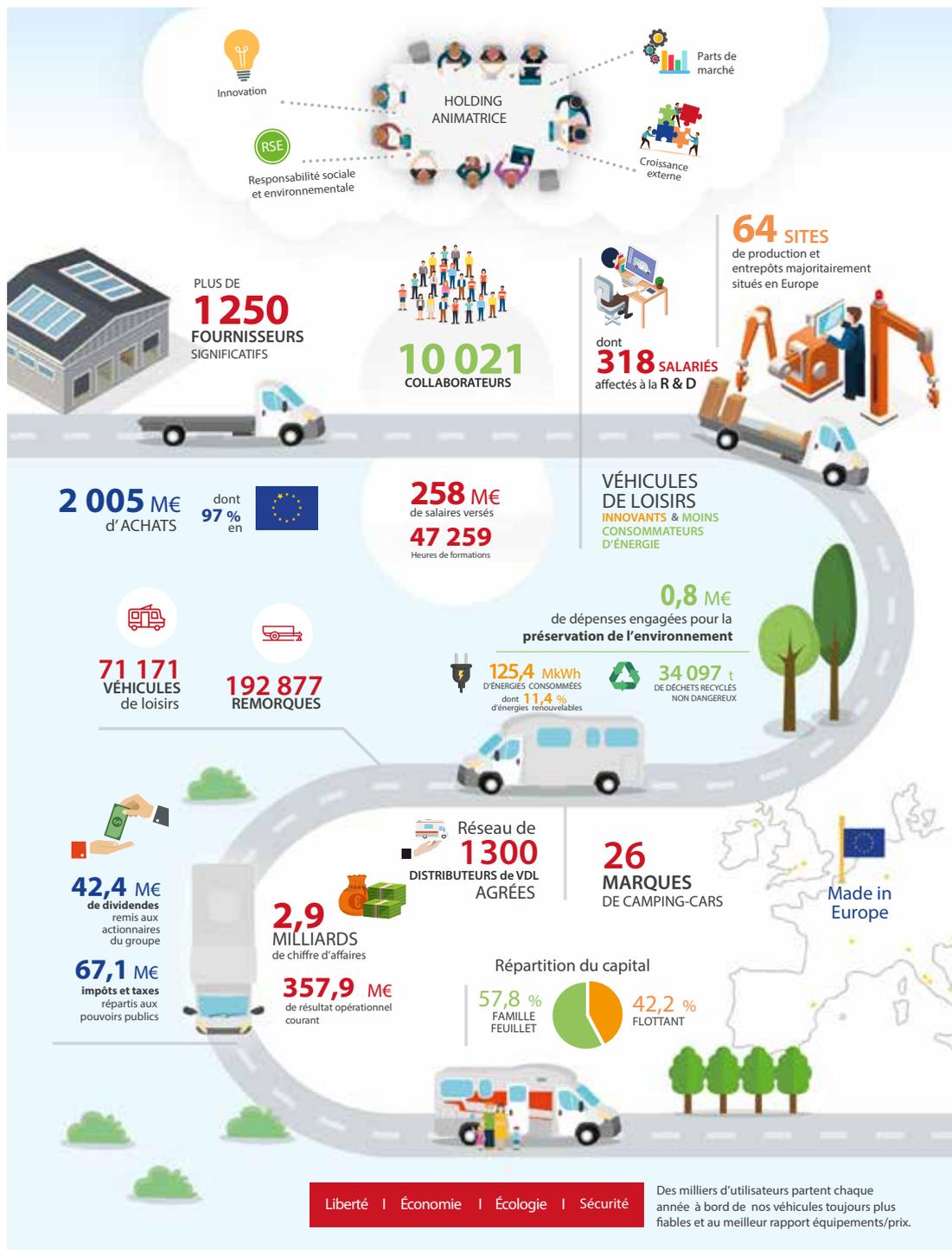
Cette opération structurante est une étape importante pour Trigano qui reste à l'affût d'opportunités sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Nos recherches ne se cantonnent pas seulement aux véhicules de loisirs, l'univers des accessoires ou des remorques nous intéresse également. La solidité de notre structure financière nous permet d'étudier des opérations structurantes.

**Votre entreprise est confrontée à des défis importants en particulier en ce qui concerne la transition énergétique, comment adaptez-vous votre organisation afin d'y faire face ?**

Trigano bouge, nous œuvrons pour l'avenir, en particulier au sujet de l'empreinte carbone. Le travail pour préparer le futur est lancé avec l'arrivée d'un directeur de la transition énergétique. L'attractivité de Trigano est aussi un axe de développement important. A ce sujet, un comité junior a été constitué avec de jeunes salariés de filiales du groupe représentatifs des différentes activités et de différentes cultures de Trigano. Ils vont partager leurs connaissances et leurs points de vue sur différents sujets. Ce comité sera renouvelé chaque année avec une nouvelle mission. La première promotion du comité junior a pour mission de proposer des actions en vue de réduire à moyen terme l'empreinte carbone de Trigano.

# Présentation du Groupe

## 1.1. Modèle d'affaires et stratégie



Trigano, constructeur de libertés

## Trigano, holding animatrice

Trigano, société mère du Groupe, a pour activité la conduite de la politique du Groupe, le contrôle de ses filiales et, à titre purement interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers.

### Dans le cadre de cette activité de holding animatrice, Trigano :

- définit une stratégie de croissance pour ses filiales et établit les programmes d'investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et assurer la rentabilité du Groupe et son indépendance ;
- prend en charge la coordination de la stratégie commerciale de l'activité Véhicules de loisirs pour les principaux pays européens ;
- pilote les achats des composants stratégiques ;
- recherche des programmes d'amélioration industrielle ;
- met en place des politiques de prévention des risques et le suivi des plans d'actions ;
- participe à la définition des lignes de crédit clients dans le cadre des «Comités de Crédit» ;
- met à la disposition de ses filiales des bases de données d'informations financières et commerciales mises à jour en permanence ;
- gère la mise en place et le suivi de politiques de gestion des risques de change et matières premières adaptées à chaque entité ;
- négocie les contrats d'assurance et en particulier les contrats d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation pour les filiales ;
- mène une stratégie de croissance externe.

## Ethique et loyauté des pratiques

L'éthique est au cœur des activités de Trigano et de la manière dont la Direction Générale s'attache à conduire les affaires du Groupe.

Trigano a toujours privilégié le respect des lois et des meilleures pratiques en place. Les produits commercialisés destinés au public répondent à des normes de sécurité très nombreuses. Chaque business unit applique le code éthique de Trigano.

Ce code éthique interdit en particulier les rémunérations anormales, que ce soit pour les intermédiaires, les décideurs de marché, les partis politiques ou les proches des salariés. Il définit également le cadre dans lequel doivent être traités les conflits d'intérêts.

## Stratégie

Trigano est un groupe européen multilocal, avec une implantation homogène sur l'ensemble des marchés européens, qui commercialise ses produits dans chaque pays en poursuivant une stratégie de gains de parts de marché. Des programmes d'investissements matériels et humains sont destinés à améliorer les conditions de travail, à mieux servir la clientèle et à renforcer la productivité des usines et la rentabilité du Groupe.

L'actionnariat majoritaire de Trigano est familial, gage de stabilité et de soutien à la vision de long terme. Trigano croit en l'avenir du camping-car, un mode de loisirs qui apporte aux utilisateurs liberté et économie d'usage avec un impact sur l'environnement inférieur à la plupart des autres modes de loisirs.

# 1.2. Chiffres clés

au 31 août 2021

Chiffre d'affaires  
(M€)



Résultat opérationnel  
courant (M€)



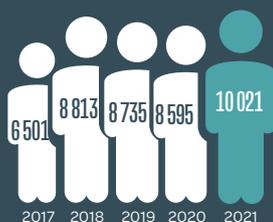
Résultat net  
(M€)



Capitaux propres  
(M€)



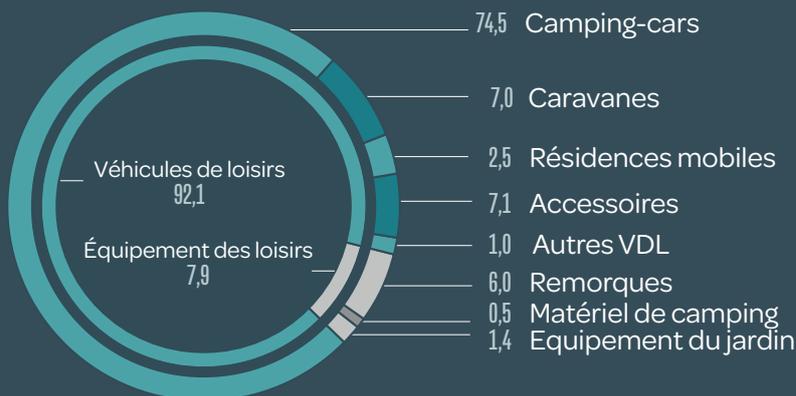
Collaborateurs



Résultat opérationnel courant par activité

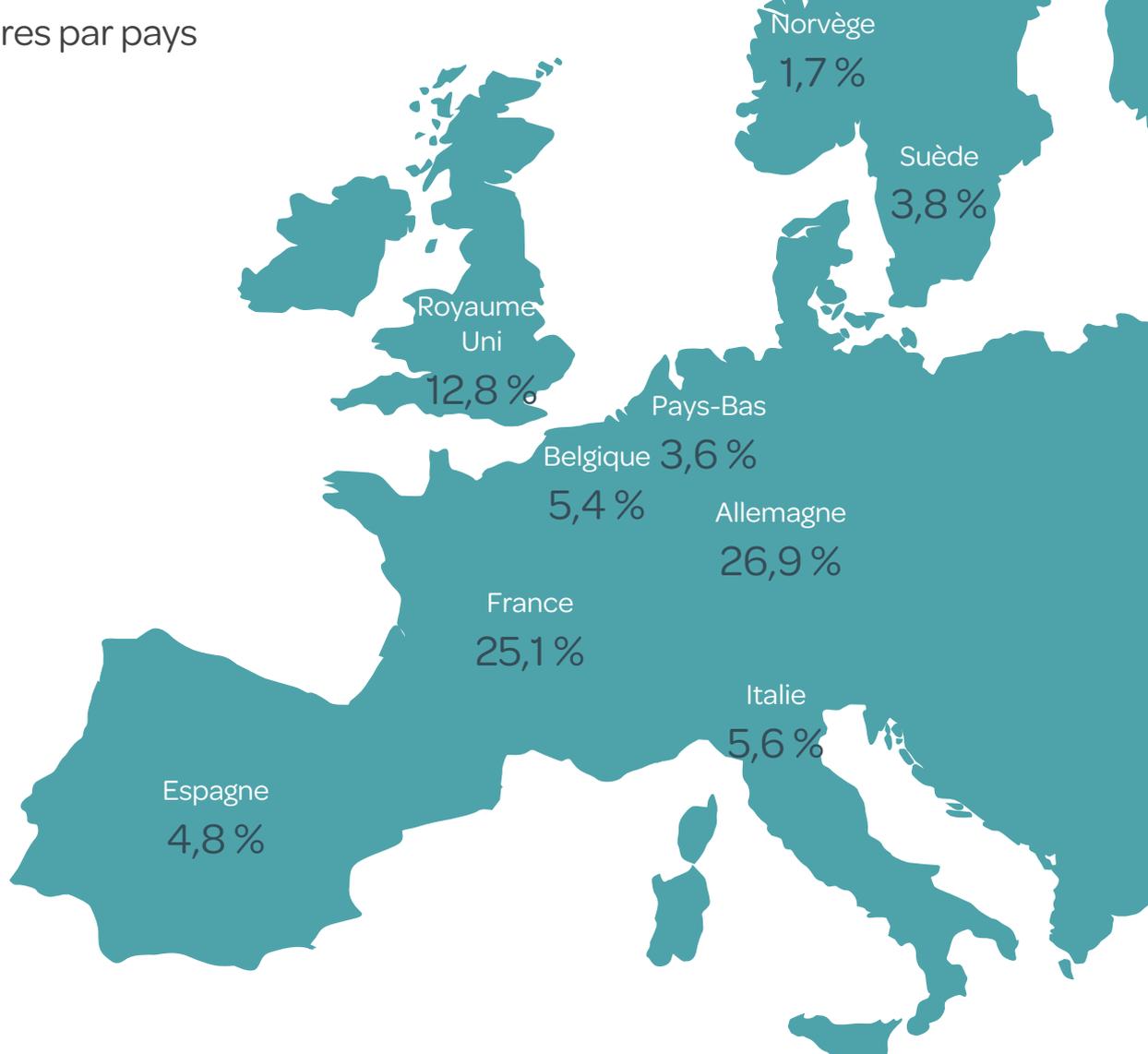


Chiffre d'affaires par activité (%)



## Chiffre d'affaires par pays

Autres pays  
10,3 %



# 1.3. Activités



Véhicules  
de loisirs  
**92,1 %**  
du CA



**52 637**  
Camping-cars  
**14 635**  
Caravanes  
**3 899**  
Résidences mobiles

## Le camping-car

Le camping-car est la première activité de Trigano. Il représente près des trois quarts du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Acteur majeur en Europe, Trigano propose des gammes de véhicules innovantes et toujours orientées vers le meilleur rapport équipement/ prix.

Avec des unités de production basées dans 6 pays (France, Italie, Allemagne, Angleterre, Espagne et Slovénie), Trigano dispose d'un portefeuille de 26 marques distribuées par l'intermédiaire de réseaux de distributeurs de qualité avec lesquels le Groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

### Une clientèle solide et motivée

Composée principalement de jeunes seniors (55-65 ans), la clientèle du camping-car est une clientèle de qualité disposant de temps libre et de revenus lui permettant de profiter pleinement de ce mode de loisirs. Séduite par les valeurs véhiculées par le camping-car (liberté, indépendance, convivialité, authenticité, économie, écologie), elle a pour habitude de partir fréquemment, de préférence hors saison et en dehors des circuits touristiques traditionnels.

La croissance démographique de cette clientèle cœur de cible, qui devrait se poursuivre encore plusieurs années sous l'effet du « papy-boom », constitue un socle solide pour le développement du marché du camping-car et des autres Véhicules de loisirs.

## Une présence sur tous les segments du marché et dans tous les niveaux de gamme.

Du fourgon compact au liner, Trigano propose des véhicules pour tous les budgets.



fourgon compact



fourgon



profilé



capucine



intégral

## La caravane

Trigano bénéficie d'une expertise dans la fabrication de caravanes depuis plus de 50 ans. La Société est présente sur tous les segments du marché : caravanes rigides de tourisme et d'habitation, caravanes pliantes, avec 6 marques principales : Adria, Caravelair, Sterckeman, La Mancelle, Jamet et Trigano.



## La résidence mobile

Trigano présente un large choix de modèles alliant équipements de série nombreux, haute technicité des matériaux et esthétique contemporaine.

La clientèle est composée de terrains de campings, de tour-operators et de particuliers.

## Les services

L'offre de services proposée par Trigano comprend la location de camping-cars, le financement de tous les Véhicules de loisirs ainsi qu'une offre de séjours locatifs en résidences mobiles.



## Les accessoires pour Véhicules de loisirs

Implanté dans 6 pays et présent commercialement dans 10 pays, Trigano propose une offre large et diversifiée d'accessoires et de pièces détachées pour compléter l'aménagement de l'équipement de loisirs et l'entretenir au quotidien.

La Société tient une solide position de leader sur le marché européen de l'accessoire au travers de 10 sociétés et de plusieurs enseignes. Elle propose à ses partenaires des outils et des services de premier plan : logistique, formation, présence online, merchandising, financement, marketing opérationnel.



## Équipement des loisirs : 7,9 % du CA

### La remorque

Premier fabricant de remorques en Europe, Trigano conçoit, fabrique et commercialise des remorques bagagères et utilitaires destinées aux particuliers et aux professionnels. Avec huit sites de production et un vaste réseau de revendeurs (distributeurs, concessionnaires, internet), Trigano offre une large gamme de modèles innovants et compétitifs.

#### Volumes commercialisés en 2021

Rem. bagagères	160 689
Rem. utilitaires	21 897
Rem. porte-bateaux	10 291



### L'équipement du jardin

Trigano commercialise une palette étendue de produits : jeux de plein-air (portiques, balançoires, toboggans), piscines hors-sol, barbecues et abris de jardin auprès de la grande distribution et sur internet.

Sur son site de vente en ligne [Triganostore.com](https://www.triganostore.com), Trigano propose une offre d'équipement de jardin commercialisée tout au long de l'année à des prix attractifs.



### Le matériel de camping

Avec une expérience de plus de 50 ans dans la fabrication de matériel de camping, Trigano propose une gamme complète de tentes et de mobilier de camping destinée aux particuliers, mais aussi aux collectivités et à l'hôtellerie de plein-air.



# Marques

## Camping-cars



## Caravanes & Résidences mobiles



## Accessoires & Services



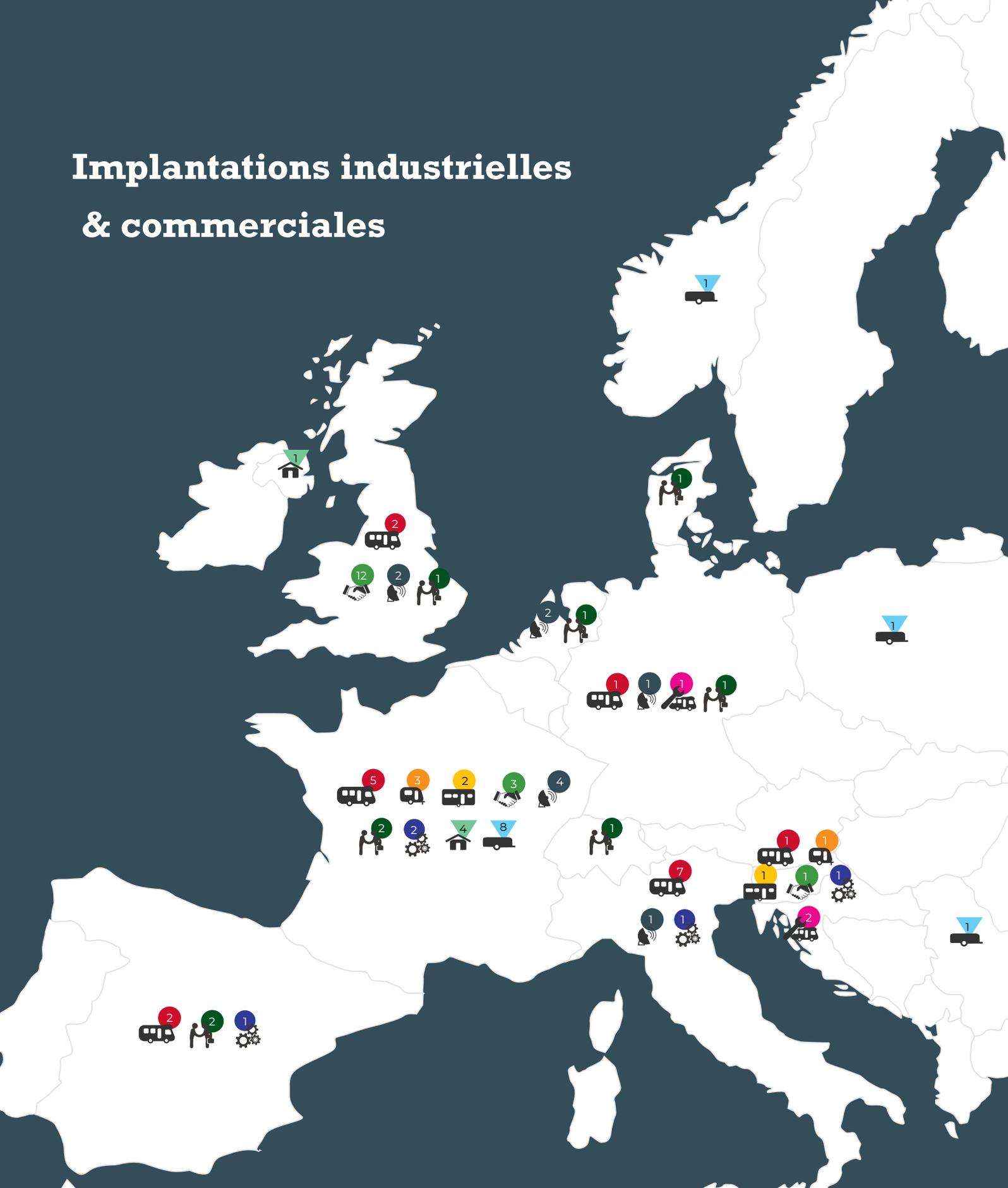
## Remorques



## Matériel de camping & Équipement de jardin



# Implantations industrielles & commerciales



 Camping-cars 18	 Services 3
 Caravanes 4	 Fabrication de composants 6
 Résidences mobiles 3	 Agences commerciales 9
 Distribution véhicules 18	 Remorques 11
 Accessoires Véhicules de loisirs 15	 Équipement du jardin 5
	 Matériel de camping 5

# 2. Gouvernement d'Entreprise

## Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

<b>2.1.</b>	<b>La Gouvernance</b>	15
2.1.1.	Le Directoire	15
2.1.2.	Le Conseil de Surveillance	17
<b>2.2.</b>	<b>Mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux</b>	21
<b>2.3.</b>	<b>Rémunération des mandataires sociaux</b>	27
<b>2.4.</b>	<b>Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales</b>	34
<b>2.5.</b>	<b>Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2021 arrêtés par le Directoire, et sur le rapport de gestion du Directoire</b>	35
2.5.1.	Comptes de l'exercice clos le 31 août 2021 et rapport de gestion du Directoire	35
2.5.2.	Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires	35

## 2.1. Gouvernance de Trigano

Depuis 2016, Trigano a adopté le mode dualiste de direction et d'administration de l'entreprise en se dotant d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance. Ce mode de gouvernance permet une séparation claire entre la direction de la Société, de la compétence du Directoire, et le contrôle de cette direction, assurée par le Conseil de Surveillance. Trigano dispose ainsi d'une direction réactive, efficace et pluridisciplinaire agissant dans le respect des prérogatives du Conseil de Surveillance. La composition du Conseil de Surveillance garantit l'indépendance du contrôle et l'équilibre des pouvoirs, ainsi que la parité hommes/femmes.

### 2.1.1. Le Directoire

#### 2.1.1.1. Composition du Directoire au 31 août 2021

Les statuts prévoient que le Directoire est composé de deux membres au moins, et de sept au plus. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance et la durée de leur mandat est de quatre années. Ils sont rééligibles.

**Au 31 août 2021, le Directoire est composé de quatre membres**

	Mandat	Age	Nationalité	Première nomination	Année(s) de présence au Directoire	Échéance du mandat	Nombre total de mandats exercés dans des sociétés cotées	Taux de présence individuelle aux séances du Directoire
<b>Stéphane Gigou</b>	Président du Directoire	49	française	30/09/2020	1	31/08/2024	1	100 %
<b>Michel Freiche</b>	Directeur général	61	française	01/09/2016	5	31/08/2024	1	100 %
<b>Marie-Hélène Feuillet*</b>	membre du Directoire	73	française	01/09/2016	5	31/08/2024	1	100 %
<b>Paolo Bicci</b>	membre du Directoire	64	italienne	01/09/2016	5	31/08/2024	1	100 %

\* Mme Marie-Hélène Feuillet a démissionné de son mandat de Directeur Général à effet du 30 septembre 2020.



**M. Stéphane Gigou**, Président du Directoire, 49 ans, diplômé de l'université de La Sapienza de Rome en économie et commerce. Il a fait carrière dans l'industrie automobile, d'abord au sein du groupe Renault, puis chez Fiat Chrysler où il occupait le poste de Directeur Général de Fiat Professional avant de rejoindre Trigano. Il a été nommé Président du Directoire le 30 septembre 2020. Il ne détient aucune action Trigano.



**M. Michel Freiche**, Directeur Général, 61 ans, diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). Il détient 2 000 actions Trigano.



**Mme Marie-Hélène Feuillet**, membre du Directoire, 73 ans, diplômée de HECJF, elle a rejoint Trigano en 1994 après une carrière au sein du groupe Banque Populaire. Elle détient, avec M. François Feuillet, 9 244 613 actions Trigano.



**M. Paolo Bicci**, membre du Directoire, 64 ans, diplômé de l'université de Pise en ingénierie nucléaire. Il a rejoint Trigano en 2008, après avoir dirigé la division cooking Europe d'Electrolux. Il ne détient aucune action.

### 2.1.1.2. Comité stratégique attaché au Directoire

Le règlement intérieur du Directoire, défini par le Conseil de Surveillance, a institué un Comité Stratégique. Ce Comité a pour objet d'enrichir la réflexion du Directoire sur l'animation du groupe, la définition et la conduite de sa politique et de sa stratégie. C'est un organe d'échange qui, par l'émission d'avis consultatifs, éclaire le Directoire sur les orientations à préconiser aux filiales, et sur

les indicateurs à mettre en place afin de veiller au respect par ces dernières de la politique et de la stratégie du groupe, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés. Il est composé des dirigeants des activités majeures du groupe, ainsi que des directeurs achats, finance et coordination commerciale :



**Sonja Gole**  
Directeur Général  
Adria



**Olivier Marduel**  
Directeur Général  
Trigano VDL



**Gianguido Cerullo**  
Directeur Général  
Trigano Spa – SEA SpA



**Fernando Ortiz**  
Directeur Général  
Benimar



**Simone Niccolai**  
Directeur Général  
Luano Camp



**Dave Thomas**  
Directeur Général  
Auto-Trail V.R.



**Michel de Verneuil**  
Directeur Activité  
Remorques



**David Bernard-Cuisinier**  
Directeur Activité  
Accessoires



**Jérôme Durand**  
Directeur Achats



**Cédric Ratouis**  
Directeur Financier



**Bertrand Noguès**  
Directeur Coordination  
Commerciale

## 2.1.2. Le Conseil de Surveillance

### 2.1.2.1. Composition du Conseil de Surveillance au 31 août 2021

Les statuts prévoient que le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins, et de six au plus. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et la durée de leur mandat est de quatre années. Ils sont rééligibles.

Au 31 août 2021, le Conseil de Surveillance est composé de six membres, dont un membre représentant les salariés désigné par le Comité de groupe en application des dispositions de l'article

L 225-79-2 du code de commerce. Pour l'évaluation des critères de parité et d'indépendance, le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés n'étant pas pris en compte. Le Conseil de Surveillance est composé à 40% par des femmes et compte 60 % de membres indépendants.

#### Deux représentants de l'actionnaire majoritaire :

- Mme **Alice Cavalier Feuillet**, 39 ans, diplômée de l'ESCP, est associée et co-responsable de la stratégie Capital Solutions au sein de Arcmont Asset Management, après avoir été Senior Vice-Président European Corporate Opportunities au sein de PIMCO (fonds d'investissement), Director chez H.I.G. Capital et analyste en fusion-acquisition chez Morgan Stanley. Elle détient 966 816 actions Trigano (1 directement et 966 815 via la société ROMAX Participations).
- M. **François Feuillet**, 73 ans, diplômé de HEC. Il a dirigé Trigano de 1981 à 2020, après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de direction générale (groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). Il détient, avec Mme Marie-Hélène Feuillet, 9 244 613 actions Trigano.

#### Trois membres indépendants :

- M. **Guido Carissimo**, 65 ans, diplômé de la Bocconi (Milan) et de l'université de Boston. Il gère un fonds de Private Equity, après avoir dirigé Trigano SpA de 1997 à 2003, et avoir occupé diverses fonctions de direction financière et opérationnelle au sein du groupe Pirelli de 1982 à 1997. Il détient 1 000 actions Trigano.
- M. **Jean-Luc Gérard**, 66 ans, diplômé de Paris Dauphine et de l'université Duke. Il a effectué sa carrière au sein du groupe Ford, où il a occupé différentes fonctions de direction générale grâce auxquelles il a acquis une connaissance fine des réseaux de distribution. Il détient 1 action Trigano.
- Mme **Valéry Frohly**, 57 ans, diplômée de HEC et Paris Dauphine. Après une carrière dans la finance notamment au sein de BNP Paribas, en France et en Scandinavie, elle accompagne aujourd'hui les entreprises dans la mise en œuvre de leur stratégie et communication RSE. Elle détient 60 actions Trigano.

Conformément à l'article L. 225-79-2 du Code de commerce, le conseil de surveillance comprend un membre représentant les salariés. Il a été nommé par le Comité de groupe le 2 juin 2018, renouvelé pour une nouvelle période de deux ans le 8 octobre 2020 :

- M. **Tony Cherbonnel**, 52 ans, salarié de la société LIDER depuis 2000. Il bénéficie d'un programme de formation régulière dispensé par un organisme externe portant notamment sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance, les droits et obligations de ses membres et leur responsabilité. Il ne détient aucune action Trigano.

	Mandat	Age	Nationalité	Indépendance	Première nomination	Année(s) de présence au Conseil de Surveillance	Échéance du mandat	Nombre total de mandats exercés dans des sociétés cotées	Taux de présence individuelle aux séances du Conseil de Surveillance
<b>Alice Cavalier Feuillet</b>	Président du Conseil de Surveillance	39	française	non	26/07/2016	5	AG comptes 2024	1	80%
<b>François Feuillet</b>	Vice-Président du Conseil de Surveillance	73	française	non	07/01/2021	1	AG comptes 2024	1	100%
<b>Guido Carissimo</b>	membre du Conseil de Surveillance	65	italienne	oui	26/07/2016	5	AG comptes 2024	1	100%
<b>Valérie Frohly</b>	membre du Conseil de Surveillance	57	française	oui	07/01/2021	1	AG comptes 2024	1	100%
<b>Jean-Luc Gérard</b>	membre du Conseil de Surveillance	66	française	oui	26/07/2016	5	AG comptes 2024	1	100%
<b>Tony Cherbonnel</b>	membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (art L 225-79-2)	52	française	n/a	02/10/2018	3	08/10/2022	1	100%

Le Conseil de Surveillance se réfère au code de gouvernement d'entreprise établi par l'association Middlednext (consultable sur le site [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)). Il n'en a écarté aucune disposition.

Par référence à ce code de gouvernance, l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance est évaluée au regard des cinq critères suivants :

■ critère 1 : ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié, ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du groupe ;

■ critère 2 : ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc) ;

■ critère 3 : ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif ;

■ critère 4 : ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

■ critère 5 : ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance a adopté une politique de diversité visant à maintenir la complémentarité des expertises et des expériences de ses membres, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes, retenant un critère d'âge identique à celui des statuts (le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 80 ans ne peut être supérieur au tiers des membres

en fonction). La représentation des salariés au sein du Conseil est organisée conformément aux dispositions légales et statutaires. Après évaluation, le Conseil a jugé que le nombre de membres indépendants et la taille actuelle du Conseil sont appropriés à une société ayant un actionnaire de contrôle.

	Mandat	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Qualification retenue par le Conseil
<b>Alice Cavalier Feuillet</b>	Président du Conseil de Surveillance	✓	✓	X	X	✓	non indépendant
<b>François Feuillet</b>	Vice-Président du Conseil de Surveillance	X	✓	X	X	✓	non indépendant
<b>Guido Carissimo</b>	membre du Conseil de Surveillance	✓	✓	✓	✓	✓	indépendant
<b>Valéry Frohly</b>	Membre du Conseil de Surveillance	✓	✓	✓	✓	✓	indépendant
<b>Jean-Luc Gérard</b>	membre du Conseil de Surveillance	✓	✓	✓	✓	✓	indépendant

Les femmes représentent 26,0 % de l'effectif total du groupe. Parmi elles, 22,2 % occupent des postes d'encadrement, et 10,8 % des dirigeants de business units sont des femmes. Dans sa politique

de recrutement et de promotion interne, Trigano s'attache à faire croître le pourcentage de femmes dans les positions clés.

## 2.1.2.2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner le rapport d'activité du Directoire, et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ses membres sont régulièrement informés des événements majeurs

de la vie du groupe. Ils reçoivent les documents et informations détaillées nécessaires à l'exercice de leurs mandats. Ils peuvent entendre toute personne utile à l'accomplissement de leurs missions.

## 2.1.2.3. Comités spécialisés attachés au Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté de trois comités techniques :

### Le Comité d'Audit et des Comptes

Il assure le suivi et informe le Conseil sur les missions suivantes :

- le processus d'élaboration de l'information financière, l'examen et l'évaluation des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés de comptes ;
- l'examen de l'exposition aux risques de la Société et du groupe ;
- la surveillance du contrôle externe de la Société en évaluant les propositions de nomination des commissaires aux comptes et leur rémunération, et en procédant chaque année avec les commissaires aux comptes à un examen de

leurs plans d'intervention, de leurs conclusions, de leurs recommandations et des suites qui leur sont données ;

- l'évaluation des systèmes de contrôle interne avec les personnes qui en ont la charge au sein du groupe.

Ce comité est composé de trois membres disposant d'une expertise en matière financière : deux membres indépendants, M. Jean-Luc Gérard, qui en assure la présidence, et M. Guido Carissimo ; un membre représentant l'actionnaire majoritaire, M. François Feuillet.

### Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Il formule des recommandations sur la nomination des membres du Directoire, du Comité Stratégique et des membres du Conseil de Surveillance, sur l'évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, le respect par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance des règles légales et déontologiques auxquelles ils ont souscrit en acceptant leurs mandats, et sur l'équilibre de la composition du Conseil de Surveillance. Ce comité rend également des avis sur la politique de rémunération des membres du Directoire, du Président, du Vice-Président et des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que des principaux dirigeants du groupe.

Il se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués aux membres du Directoire, et le cas échéant, au

Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Ses préconisations s'appuient sur des études comparatives publiées par des experts indépendants.

Les recommandations sur les modalités de répartition de la somme annuelle fixe allouée aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité par l'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, sont formulées en veillant à ce que les membres du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein des comités techniques.

Ce comité est composé de deux membres : un membre indépendant, M. Guido Carissimo, qui en assure la présidence, et un membre représentant l'actionnaire majoritaire, Mme Alice Cavalier Feuillet.

### Le Comité d'Orientation Stratégique

Ce Comité Stratégique a vocation à enrichir la réflexion du Conseil de Surveillance sur les orientations stratégiques de la Société.

Ce comité est composé de trois membres : deux

membres représentant l'actionnaire majoritaire, M. François Feuillet, qui en assure la présidence, et Mme Alice Cavalier Feuillet ; un membre indépendant, M. Guido Carissimo.

## **2.1.2.4 Autres informations**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun prêt ou garantie.

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, où l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société dont Trigano possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

## 2.2. Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2021 par les mandataires sociaux

### 2.2.1. Les membres du Directoire

Mandats exercés au cours de l'exercice 2021

#### M. Stéphane Gigou - Président du Directoire

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
ADRIA DOM d.o.o.	d.o.o.	membre du conseil de surveillance	04/01/2021	
ADRIA MOBIL d.o.o.	d.o.o.	président du conseil de surveillance	29/01/2021	
ADRIA MOBIL d.o.o.	d.o.o.	membre du conseil de surveillance	28/01/2021	
ARTS ET BOIS	SASU	Président	29/10/2020	
ATELIER TRIGANO	SARL	Gérant	04/02/2021	
AUTOSTAR	SAS	Président	28/01/2021	
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd - Private limited company	Chairman of the Board of Directors	10/09/2020	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Presidente del Consejo & Consejero Delegado	18/01/2021	
BRUAND DEVELOPPEMENT	SASU	Président	18/06/2021	
C.V.C. S.R.L.	SARL de droit italien	Presidente Consiglio Amministrazione	09/12/2020	
CAMPER IBERICA S.L.U.	SARL de droit espagnol	Presidente	19/02/2021	
CARAVANES LA MANCELLE	SARL	Gérant	04/02/2021	
CLAIRVAL	SASU	Président	28/01/2021	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Ltd	Ltd - Private limited company	Director	18/03/2021	
EURO ACCESSOIRES	SASU	Président	28/01/2021	
EUROP'HOLIDAYS	SARL	Gérant	04/02/2021	
GIMEG HOLDING B.V.	B.V.	Bestuurder A jointly authorised	27/08/2020	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd - Private limited company	Director	18/03/2021	
LE HALL DU CAMPING-CAR	SASU	Président	18/06/2021	
LIDER	SASU	Président	28/01/2021	
LOISIR IBERICA VDL SOCIEDAD LIMITADA	SARL de droit espagnol	Presidente del Consejo & Consejero Delegado	18/01/2021	
LUANO CAMP S.R.L.	SARL de droit italien	Presidente Consiglio Amministrazione	09/12/2020	
MAITRE EQUIPEMENT	SASU	Président	28/01/2021	
MECANOREM	SARL	Gérant	04/02/2021	
MEDITERRANEO VDL Sociedad Limitada	SARL de droit espagnol	Presidente del Consejo & Consejero Delegado	18/01/2021	
NOTIN	SASU	Président	18/06/2021	
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	SASU	Président	18/06/2021	
PLSA	SASU	Président	28/01/2021	
PODGORJE d.o.o.	d.o.o.	membre du conseil de surveillance	27/01/2021	
REMORQUES HUBIERE	SASU	Président	28/01/2021	
RIVIERA FRANCE	SAS	Gérant	04/02/2021	
RULQUIN	SA	Président du Conseil d'Administration	28/01/2021	
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	SpA	Presidente Consiglio Amministrazione	09/12/2020	
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Prezes Zarzadu / Gérant	08/06/2021	
TECHWOOD	SARL	Gérant	04/02/2021	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Directoire	30/09/2020	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Président du Directoire	30/09/2020	
TRIGANO REMORQUES	SASU	Président	28/01/2021	
TRIGANO S.p.A.	SpA	Consigliere	09/12/2020	
TRIGANO SERVICE	SARL	Gérant	04/02/2021	
TRIGANO SERVIZI S.R.L.	SARL de droit italien	Presidente Consiglio Amministrazione	09/12/2020	
TRIGANO VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Consigliere	09/12/2020	
TRIGANO VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Presidente Consiglio Amministrazione	09/12/2020	
TRIGANO VDL	SASU	Président	28/01/2021	
TRIGANOCAMP	SASU	Président	28/01/2021	
TROIS SOLEILS	SARL	Gérant	04/02/2021	

## M. Michel Freiche - Directeur général

Mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
ADRIA MOBIL d.o.o.	d.o.o.	Membre du conseil de surveillance et Président du comité d'audit	06/10/2017	
AUTO-SLEEPERS INVESTMENT Limited	Ltd – Private limited company	Director	10/01/2017	
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd – Private limited company	Director	31/12/2003	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Consejero & secretario del consejo	04/06/2002	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) LIMITED	Ltd – Private limited company	Company secretary	01/03/2002	
GAUPEN-HENGER AS	AS - La Aksjeselkap	Director	19/07/2012	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd – Private limited company	Director & Company secretary	27/10/2009	
HTD PARTICIPATIONS	SARL	Gérant	05/06/2007	
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire - Dirigeant responsable L 511-13 code monétaire	12/11/1997	
LUANO CAMP SRL	SARL de droit italien	Consigliere	09/03/2020	
PROTEJ d.o.o.	d.o.o.	Président du conseil de surveillance	25/04/2018	
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	SpA	Consigliere	07/01/2013	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du directoire et Directeur Général	01/09/2016	
TRIGANO S.p.A.	SpA	Consigliere	05/12/2017	
TRIGANO SERVIZI S.R.L.	SARL de droit italien	Consigliere	09/12/2020	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
SCI DOMAINE DE MONTVEILHOUX	SCI	Co-gérant

## Mme. Marie-Hélène Feuillet - Membre du Directoire

Mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
ADRIA MOBIL d.o.o.	d.o.o.	Membre du conseil de surveillance et membre du comité d'audit	11/12/2017	28/01/2021
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS Limited	Ltd	Director	10/01/2017	
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd - Private limited company	Director	14/12/1999	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Consejero	04/06/2002	
C.M.C. DISTRIBUTION FRANCE	SASU	Président	18/12/2005	
CAMPER IBERICA S.L.	SARL de droit espagnol	Consejero	08/01/2015	19/02/2021
CAMPING-CARS CHAUSSON	SASU	Président	25/02/2002	
DELWYN ENTERPRISES LIMITED	Ltd	Director	28/10/1998	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) LIMITED	Ltd	Director	01/03/2002	18/03/2021
GAUPEN-HENGER AS	AS	Director	19/07/2012	
GAUPEN-HENGER EIENDOM AS	AS	Chairman of the Board	19/07/2012	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd	Director	06/10/2006	18/03/2021
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance	12/11/1997	
LOISIR IBERICA VDL S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire	16/05/2018	18/01/2021
LOISIR IBERICA VDL S.L.	SARL de droit espagnol	Consejero	18/01/2021	
LUANO CAMP S.R.L.	SARL de droit italien	consigliere	31/03/2015	09/12/2020
MEDITERRANEO VDL SL	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire	04/12/2014	18/01/2021
MEDITERRANEO VDL SL	SARL de droit espagnol	Consejero	18/01/2021	
OUEST VDL	SASU	Président	28/07/2005	
PROTEJ d.o.o.	d.o.o.	Membre du conseil de surveillance	06/10/2017	
RESIDENCES TRIGANO	SASU	Président	08/12/2003	
RULQUIN	SA	Administrateur, représentant permanent de TRIGANO	06/11/2008	
S.C.I. CMC	SCI	Gérant	10/07/2002	
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	SPA	Consigliere	07/01/2013	
SOCIÉTÉ CIVILE DU PRÉSIDENT ARNAUD	SCI	Gérant	12/11/2001	
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DE L'AMIRAL LEBRETON	SCI	Gérant	21/06/1999	
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	SCI	Gérant	12/11/2001	

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	SCI	Gérant	02/06/2008	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	SCI	Gérant	12/11/2001	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL	SCI	Gérant	06/09/2000	
TRIGANO	SA - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance	Directeur général	01/09/2016	30/09/2020
TRIGANO	SA - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance	Membre du directoire	01/09/2016	
TRIGANO JARDIN	SASU	Président	08/12/2003	
TRIGANO MDC	SASU	Président	01/12/2010	
TRIGANO S.p.A.	SPA	Consigliere	15/03/2000	
TRIGANO SERVIZI SRL	SARL de droit italien	Consigliere	29/12/2016	09/12/2020
TRIGANO VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Consigliere	12/05/2004	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
PARSEV	SAS	Président
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Président
SEVAL	SAS	Directeur Général

### M. Paolo Bicci - Membre du Directoire

Mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
C.V.C. S.R.L.	SARL de droit italien	Amministratore Delegato	19/01/2015	
C.V.C. S.R.L.	SARL de droit italien	Consigliere	29/08/2013	
LUANO CAMP S.R.L.	SARL de droit italien	Consigliere	31/03/2015	
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	SpA	Amministratore Delegato - Consigliere	27/02/2013	
CAMPER IBERICA S.L.	SARL de droit espagnol	Amministratore Delegato - Consigliere	10/05/2013	
TRIGANO	SA	Membre du Directoire	01/09/2016	
TRIGANO S.p.A.	SpA	Amministratore Delegato - Consigliere	03/01/2008	
TRIGANO SERVIZI S.R.L.	SARL de droit italien	Amministratore Delegato - Consigliere	29/12/2016	
TRIGANO VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Amministratore Delegato - Consigliere	03/01/2008	

## 2.2.2 Les membres du Conseil de Surveillance

### Mme Alice Cavalier Feuillet - Président du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance	27/06/2016	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Président du conseil de surveillance	01/09/2020	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du comité des rémunérations	01/09/2021	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Président du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance	26/11/2018	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
HOMEFIRST LIMITED	Ltd - Private limited company	Director
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Directeur général délégué
SEVAL	SAS	Directeur Général

**M. François Feuillet - Vice-Président du Conseil de Surveillance**

 Mandats exercés au cours  
de l'exercice 2021

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
ADRIA MOBIL d.o.o.	d.o.o.	Président du conseil de surveillance	30/10/2017	29/01/2021
ADRIA MOBIL d.o.o.	d.o.o.	Membre du conseil de surveillance	30/10/2017	
ATELIER TRIGANO	SARL	Gérant	09/07/2012	04/02/2021
AUTOSTAR	SAS	Président	02/02/2010	28/01/2020
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS LIMITED	Ltd	Director	23/04/2013	
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd - Private limited company	Chairman of the Board of directors	28/10/2003	10/09/2020
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd - Private limited company	Director	14/12/1999	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Presidente del consejo & Consejero delegado	04/06/2002	18/01/2021
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Consejero	04/06/2002	
BRUAND DEVELOPPEMENT	SAS	Président	16/07/2012	18/06/2021
CAMPER IBERICA S.L.	SARL de droit espagnol	Presidente del consejo	08/01/2015	19/02/2021
CAMPER IBERICA S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur	08/01/2015	
CAMPING PROFI GmbH	GmbH	Gérant	26/05/2015	
CARAVANES LA MANCELLE	SARL	Gérant	11/12/2006	04/02/2021
C.M.C. FRANCE	Société Civile	Gérant	10/07/2002	
CLAIRVAL	SASU	Président	22/06/2009	28/01/2021
C.V.C. S.R.L.	SRL	Président du conseil d'administration	16/01/2015	09/12/2020
DELWYN ENTERPRISES LIMITED	Ltd	Director	02/07/1992	
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer /Gérant	01/02/2006	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) LIMITED	Ltd	Director	01/03/2002	18/03/2021
ECIM	SASU	Président	22/12/2004	
EURO ACCESSOIRES	SASU	Président	02/02/2010	28/01/2021
EUROP'HOLIDAYS	SARL	Gérant	09/05/2003	04/02/2021
GAUPEN-HENGER AS	AS	Chairman of the Board	19/07/2012	
GAUPEN-HENGER EIENDOM AS	AS	Director	19/07/2012	
GROUPE REMORQUES HUBIERE	SASU	Président	06/07/2012	27/08/2021
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd	Director	06/10/2006	18/03/2021
LE HALL DU CAMPING CAR	SASU	Président	07/07/2016	18/06/2021
LIDER	SASU	Président	06/07/2021	28/01/2021
LOISIR IBERICA VDL S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire	16/05/2018	18/01/2021
LOISIR IBERICA VDL S.L.	SARL de droit espagnol	Consejo	18/01/2021	
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	membre du conseil de surveillance, représentant permanent de la société TRIGANO,	28/05/2000	
LUANO CAMP S.R.L.	SARL de droit italien	Président du conseil d'administration	31/03/2015	09/12/2020
LUANO CAMP S.R.L.	SARL de droit italien	Consigliere	31/03/2015	
MAITRE EQUIPEMENT	SASU	Président	23/10/2008	28/01/2021
MECANOREM	SARL	Gérant	28/10/2005	04/02/2021
MEDITERRANEO VDL SL	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire	04/12/2014	18/01/2021
MEDITERRANEO VDL SL	SARL de droit espagnol	Consejero	18/01/2021	
NOTIN	SASU	Président	16/07/2012	18/06/2021
OCS Recreatie Groothandel B.V.	BV	Directeur	06/03/2012	
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	SASU	Président	27/05/2004	18/06/2021
PLSA	SASU	Président	31/05/2013	28/01/2021
POLYTEX	SARL de droit tunisien	Gérant	03/06/2009	
PROTEJ d.o.o.	d.o.o.	Director	22/09/2017	
REMORQUES HUBIERE	SASU	Président	27/07/2017	28/01/2021
RIVIERA FRANCE	SARL	Gérant	26/04/2007	04/02/2021
RULQUIN	SA	Président du Conseil d'administration	09/12/2002	28/01/2021
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	SPA	Presidente Consiglio Amministrazione	07/01/2013	12/11/2020
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	SPA	consigliere	07/01/2013	
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Prezes Zarzadu / Gérant	28/12/1994	08/06/2021
TECHWOOD	SARL	Gérant	27/09/1989	04/02/2021
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Président-du directoire	01/09/2016	30/09/2020
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du directoire	01/09/2020	31/12/2020
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Vice-Président du conseil de surveillance	12/01/2021	
TRIGANOCAMP	SASU	Président	26/08/2010	28/01/2021

TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer /Gérant	16/06/1999	
TRIGANO GmbH	GmbH	Geschäftsführer /Gérant	04/12/2003	
TRIGANO REMORQUES	SASU	Président	02/02/2010	28/01/2021
TRIGANO S.p.A.	SPA	Président du Conseil d'administration	15/03/2000	
TRIGANO SERVICE	SARL	Gérant	23/10/2008	04/02/2021
TRIGANO SERVIZI S.R.L.	SARL de droit italien	Président du Conseil d'administration	29/12/2016	09/12/2020
TRIGANO VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Président du Conseil d'administration	12/05/2004	09/12/2020
TRIGANO VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Consigliere	12/05/2004	
TRIGANO VDL	SASU	Président	02/02/2010	28/01/2021
TROIS SOLEILS	SARL	Gérant	13/12/1991	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
ADB VIN	SAS	Président du comité de surveillance
BANQUE CIC OUEST	SA	Administrateur
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANÇOIS FEUILLET	GFA	Gérant
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANÇOIS FEUILLET	GFA	Gérant
PARSEV	SAS	Directeur général
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Directeur général
SEVAL	SAS	Président

### M. Guido Carissimo - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	27/06/2016	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Président du Comité des Nominations et des Rémunérations	01/09/2016	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Comité d'Audit	01/09/2016	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
200kW	SrL	Président et Administrateur
BMB Manifatturiera Borse	SpA	Président et Administrateur
Coltibuono Holding	SrL	Président et Administrateur
Lucart	SpA	Administrateur
CarusVini Società Agricola	SrL	Président et Administrateur
VELA IMPRESE	SrL	Président et Administrateur

### Mme Valérie Frohly - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance	07/01/2021	

### M. Jean-Luc Gérard - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	27/06/2016	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Président du Comité d'Audit	01/09/2016	

**M. Tony Cherbonnel** - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (art L 225-79-2 du code de commerce)	02/10/2018	

**Mme Séverine Soummer Feuillet** - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Mandats TRIGANO et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance et Membre du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance	01/09/2016	08/01/2021

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
PARSEV	SAS	Directeur général délégué

## 2.3. Rémunération des mandataires sociaux

### 2.3.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022

La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 est établie par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, conformément aux dispositions des articles L 22-10-26 et R 22-10-18 du code de commerce, en prenant en compte les principes figurant dans le code de gouvernement d'entreprise Middlenext : exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles, et mesure.

#### 2.3.1.1. Objectifs et principes de la politique de rémunération

Le Conseil de surveillance veille à ce que la politique de rémunération respecte l'intérêt social de la Société, soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel la Société évolue, assure sa performance et sa compétitivité sur le long terme, en restant en ligne avec les pratiques de marché pour des sociétés comparables.

Les principes directeurs de la politique de rémunération 2022 restent fondamentalement inchangés par rapport à 2021 :

- une rémunération équilibrée respectueuse de l'intérêt social et cohérente avec la stratégie commerciale de la Société ;
- une rémunération s'inscrivant dans la continuité de la politique de rémunération des cadres dirigeants ;
- un niveau de rémunération compétitif afin d'attirer et retenir les talents ;
- une rémunération créatrice de valeur à moyen et long terme.

#### 2.3.1.2. Processus de décision pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Pour mener à bien leur mission, et s'assurer de la cohérence de la politique de rémunération des mandataires sociaux avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe, et de l'atteinte des critères de performance conditionnant l'attribution de la rémunération variable, les membres du Comité reçoivent toutes les informations utiles de la Direction financière et du service des ressources humaines de la Société.

La politique générale de rémunération des mandataires sociaux ne fait pas l'objet d'une révision annuelle ; la politique de rémunération

variable est revue régulièrement afin de refléter au mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné.

Le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, peut déroger à la politique de rémunération du Président du Directoire, des Directeurs généraux des membres du Directoire, ou des membres du Conseil de surveillance, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles, si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La politique de rémunération est mise en œuvre par le Conseil de surveillance conformément aux résolutions votées l'assemblée générale des actionnaires.

#### 2.3.1.3. Structure de la politique de rémunération des membres du Directoire

- Rémunération fixe : elle est déterminée en fonction du niveau de responsabilité, de l'expérience des fonctions de direction et des pratiques de marché, en recherchant une cohérence avec la rémunération des autres dirigeants du Groupe. Le Conseil de surveillance revoit cette rémunération à des échéances espacées, en lien avec l'évolution et le développement de l'activité de la société ;

- rémunération variable annuelle : elle est déterminée en fonction de critères retenus afin de refléter au mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné (e. g. : critères quantitatifs : niveau de chiffre d'affaires, niveau de marge brute, évolution de l'EBIT, évolution du Free Cash Flow; critères qualitatifs : développement, égalité des chances et gestion des équipes). Il n'est pas prévu la possibilité de demander la restitution de la part variable de la rémunération ;
- rémunération exceptionnelle : le versement éventuel de prime exceptionnelle peut être décidé par le Conseil de surveillance en cas d'atteinte de résultats exceptionnels par la société non prévisibles au moment de la détermination de la rémunération annuelle fixe ;
- rémunération au titre des autres mandats exercés au sein du Groupe :
  - outre les sommes perçues en rémunération de leur activité au sein d'organes de gouvernance, les membres du Directoire peuvent également percevoir une rémunération au titre d'un mandat social exercé dans des sociétés au sein du Groupe ;
  - autres rémunérations : les membres du Directoire ne bénéficient pas de rémunération variable à long terme (stock-options, actions de performance). Ils ne bénéficient ni d'indemnité de bienvenue, ni d'indemnité de départ, ni d'indemnité de non-concurrence, ni de retraite chapeau ;
- autres avantages : les membres du Directoire bénéficient du même régime de santé et de prévoyance que les salariés de la société. Ils ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique. Les membres du Directoire disposent d'un véhicule de fonction.

#### **2.3.1.4. Structure de la politique de rémunération du Président du Directoire**

La politique de rémunération du Président du Directoire repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux et comprend

les éléments applicables aux membres du Directoire.

#### **2.3.1.5. Structure de la politique de rémunération des Directeurs Généraux**

La politique de rémunération des Directeurs généraux repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux et comprend

les éléments applicables aux membres du Directoire.

#### **2.3.1.6. Structure de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance**

La politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux.

Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance effectue une répartition entre ses membres de la somme fixe annuelle allouée par l'assemblée générale en rémunération de leur activité.

Cette répartition tient compte des responsabilités particulières exercées par certains membres du Conseil de Surveillance : présidence du conseil, vice-présidence du conseil, présidence d'un comité, appartenance à un comité.

Le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération spécifique à un membre du Conseil dans le cadre d'une mission particulière qui lui serait confiée.

Faisant suite aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Directoire du 18 novembre 2021 a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires d'allouer une somme annuelle fixe de 220 500 € à répartir entre les membres du conseil de surveillance en rémunération de leur activité pour l'exercice 2022.

#### **2.3.1.7. Structure de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance**

La politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux et

comprend les éléments applicables aux membres du Conseil de surveillance.

## 2.3.1.8. Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération en cas de changement dans la gouvernance

En cas de changement dans la gouvernance (e.g. nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social), il sera fait application des principes de la politique en vigueur, le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, se réservant la possibilité d'adapter le niveau, ainsi que la structure de la rémunération afin de tenir compte de la situation et des responsabilités du nouveau dirigeant mandataire social.

## 2.3.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations versées au cours de l'exercice 2021 ou attribuées au titre de l'exercice 2021 à chacun des mandataires sociaux (avant charges sociales et impôts).

### 2.3.2.1. M. Stéphane Gigou, Président du Directoire

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Rémunération fixe	600 000	608 333*	66,4	néant	néant	
Rémunération variable	140 000	néant	15,5	néant	néant	
Rémunération exceptionnelle	néant	néant		néant	néant	
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance ( ex. jetons de présence)	163 687	162 687	18,1	néant	néant	
Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance	néant	néant		néant	néant	
Avantages en nature	néant	néant		néant	néant	
<b>TOTAL</b>	<b>903 687</b>	<b>771 020</b>	<b>100,0</b>	<b>néant</b>	<b>néant</b>	

\* dont 8 333 € à titre de régularisation de salaires pour la période juillet-août 2020

#### Rémunération annuelle variable à verser en 2022 au titre de 2021

Objectifs	Niveau d'atteinte de l'objectif	Montant de la rémunération variable cible (€)	Montant à verser (€)
EBIT ≥ 8 % et génération d'un Free Cash Flow positif (hors cessions ou croissance externe)	100 %	140 000	140 000

### 2.3.2.2. M. Michel Freiche, Directeur Général

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Rémunération fixe	419 404	419 404	68,5	406 555	406 555	68,1
Rémunération variable	100 000	100 000**	16,3	100 000	90 000*	16,8
Rémunération exceptionnelle	néant	néant		néant	néant	
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance ( ex. jetons de présence)	88 650	82 325	14,5	89 660	154 160	15,0
Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance	néant	néant		néant	néant	
Avantages en nature	4 572	4 572	0,7	381	381	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>612 626</b>	<b>606 301</b>	<b>100,0</b>	<b>596 596</b>		<b>100,0</b>

\*au titre de l'exercice 2019 - \*\*au titre de l'exercice 2020

#### Rémunération annuelle variable à verser en 2022 au titre de 2021

Objectifs	Niveau d'atteinte de l'objectif	Montant de la rémunération variable cible (€)	Montant à verser (€)
EBIT ≥ 8 % et génération d'un Free Cash Flow positif (hors cessions ou croissance externe)	100 %	100 000	100 000

### 2.3.2.3. Mme Marie-Hélène Feuillet, membre du Directoire

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Rémunération fixe	293 003	293 003	76,6	289 543	289 543	72,5
Rémunération variable	néant	néant		néant	néant	
Rémunération exceptionnelle	néant	néant		néant	néant	
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance ( ex. jetons de présence)	84 947	101 122	22,2	104 896	176 057	26,3
Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance	néant	néant			néant	
Avantages en nature	4 704	4 704	1,2	176 057	4 704	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>382 654</b>	<b>398 829</b>	<b>100,0</b>	<b>398 020</b>	<b>469 020</b>	<b>100,0</b>

### 2.3.2.4. M. Paolo Bicci, membre du Directoire

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Rémunération fixe	néant	néant		146 000	146 000	29,1
Rémunération variable	néant	50 000**		50 000*	45 000	10,0
Rémunération exceptionnelle	néant	néant		néant	néant	
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance ( ex. jetons de présence)	350 000	324 174	87,5	304 002	304 002	60,7
Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance	50 000	néant	12,5%	néant	néant	
Avantages en nature	néant	néant		1 055	1 055	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>400 000</b>	<b>374 174</b>	<b>100,0%</b>	<b>501 057</b>	<b>496 057</b>	<b>100,0</b>

\*au titre de l'exercice 2019 - \*\*au titre de l'exercice 2020

#### Rémunération annuelle variable à verser en 2022 au titre de 2021

Objectifs	Niveau d'atteinte de l'objectif	Montant de la rémunération variable cible (€)	Montant à verser (€)
EBIT ≥ 8 % et génération d'un Free Cash positif (hors cessions ou croissance externe)	100 %	50 000	50 000

### 2.3.2.5. Mme Alice Cavalier Feuillet, Président du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	25 000	25 000	55,0	25 000	0	63,3
Présidence du conseil	8 500	8 500	18,7	8 500	0	21,5
Vice-Présidence du conseil				néant	néant	
Présidence de comité				néant	néant	
Membre de comité(s)	12 000	6 000	26,3	6 000	0	15,2
Avantages en nature	néant	néant		néant	néant	
<b>TOTAL</b>	<b>45 500</b>	<b>39 500</b>	<b>100,0</b>	<b>39 500</b>	<b>0</b>	<b>100,0</b>

### 2.3.2.6. M. François Feuillet, Vice-Président du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Rémunération fixe *	241 506	241 506	41,0	560 357	560 357	68,8
Indemnités légales de départ à la retraite	179 167	179 167	30,4	néant	néant	
Rémunération variable	néant	néant		néant	néant	
Rémunération exceptionnelle	néant	néant		néant	néant	
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance ( ex. jetons de présence)	168 556	124 731	28,6	249 018	393 018	30,6
Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance	néant	néant		néant	néant	
Avantages en nature	néant	néant		5 472	5 472	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>589 229</b>	<b>545 404</b>	<b>100,0</b>	<b>814 847</b>	<b>958 847</b>	<b>100,0</b>

\* au titre de membre du directoire du 1/09/2020 au 31/12/2020

### 2.3.2.7. M. Guido Carissimo, membre du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	25 000	25 000	63,3	25 000	0	63,3
Présidence du conseil	néant	néant		néant	néant	
Vice-Présidence du conseil	néant	néant		néant	néant	
Présidence de comité	2 500	2 500	6,3	2 500	0	6,3
Membre de comité(s)	12 000	12 000	30,4	12 000	0	30,4
Avantages en nature	néant	néant		néant	néant	
<b>TOTAL</b>	<b>39 500</b>	<b>39 500</b>	<b>100,0</b>	<b>39 500</b>	<b>0</b>	<b>100,0</b>

### 2.3.2.8. Mme Valérie Frohly, membre du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	25 000	0	100,0	néant	néant	
Présidence du conseil	néant	néant		néant	néant	
Vice-Présidence du conseil	néant	néant		néant	néant	
Présidence de comité	néant	néant		néant	néant	
Membre de comité(s)	néant	néant		néant	néant	
Avantages en nature	néant	néant		néant	néant	
<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>100,0</b>	<b>néant</b>	<b>néant</b>	

### 2.3.2.9. M. Jean-Luc Gérard, membre du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	25 000	25 000	74,6	25 000	0	74,6
Présidence du conseil	néant	néant		néant	néant	
Vice-Présidence du conseil	néant	néant		néant	néant	
Présidence de comité	2 500	2 500	7,5	2 500	0	7,5
Membre de comité(s)	6 000	6 000	17,9	6 000	0	17,9
Avantages en nature	néant	néant		néant	néant	
<b>TOTAL</b>	<b>33 500</b>	<b>33 500</b>	<b>100,0</b>	<b>33 500</b>	<b>0</b>	<b>100,0</b>

### 2.3.2.10. Mme Séverine Soummer Feuillet, membre du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	néant	25 000		25 000	0	79,4
Présidence du conseil	néant			néant	néant	
Vice-Présidence du conseil	néant	6 500		6 500	0	20,6
Présidence de comité	néant			néant	néant	
Membre de comité(s)	néant			néant	néant	
Avantages en nature	néant			néant	néant	
<b>TOTAL</b>	néant	31 500		31 500	0	100,0

### 2.3.2.11. M. Tony Cherbonnel, membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés

Eléments de rémunération soumis au vote	2021 - Montants en €			2020 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	25 000	25 000	100,0	25 000	0	100,0
Présidence du conseil	néant	néant		néant	néant	
Vice-Présidence du conseil	néant	néant		néant	néant	
Présidence de comité	néant	néant		néant	néant	
Membre de comité(s)	néant	néant		néant	néant	
Avantages en nature	néant	néant		néant	néant	
<b>TOTAL</b>	25 000	25 000	100,0	25 000	0	100,0

## 2.3.2.12. Mise en perspective de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec les performances de la Société et les rémunérations moyenne et médiane des salariés

Conformément à l'article L 22-10-9 6° et 7° du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les évolutions depuis 2017 du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Les ratios ont été calculés sur la base de la rémunération fixe, variable, exceptionnelle, au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance et des avantages en nature attribués au cours des exercices mentionnés.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Performance de la Société</b>					
<b>Résultat net consolidé du Groupe (M€)</b>	126,9	187,2	167,5	139,6	222,9
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent</i>	41,5%	47,5%	-10,5%	-16,7%	59,7%
<b>Rémunération des salariés</b>					
<b>Rémunération moyenne<sup>(1)</sup> des salariés en €</b>	26 406	26 479	27 011	27 745	28 612
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent</i>	-0,6%	0,3%	2,0%	2,7%	3,1%
<b>Rémunération médiane<sup>(1)</sup> des salariés en €</b>	23 712	23 787	24 220	24 027	24 997
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent</i>	1,3%	0,3%	1,8%	-0,8%	4,0%
<small>(1) filiales France - base ETP autres que mandataires sociaux</small>					
<b>Président du Directoire</b>					
<b>Rémunération de M. Stéphane Gigou (€)</b>					903 687
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>					n/a
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés					31,6
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>					n/a
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés					36,2
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>					n/a
<b>Rémunération de M. François Feuillet (€)</b>	764 849	777 080	800 337	814 847	589 229
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	14,2%	1,6%	3,0%	1,8%	-27,7%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	29,0	29,3	29,6	29,4	20,6
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	15,0%	1,3%	1,0%	-0,9%	-29,9%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	32,3	32,7	33,0	33,9	23,6
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	12,7%	1,3%	1,1%	2,6%	-30,5%
<b>Directeurs Généraux</b>					
<b>Rémunération de Mme Marie-Hélène Feuillet (€)*</b>	378 248	377 476	388 841	399 143	382 654
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	19,5%	-0,2%	3,0%	2,6%	-4,1%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	14,3	14,3	14,4	14,4	13,4
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	20,3%	-0,5%	1,0%	-0,1%	-7,0%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	16,0	15,9	16,1	16,6	15,3
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	17,9%	-0,5%	1,2%	3,5%	-7,9%
<b>Rémunération de M. Michel Freiche (€)</b>	512 858	568 845	574 005	596 596	612 626
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	15,5%	10,9%	0,9%	3,9%	2,7%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	19,4	21,5	21,3	21,5	21,4
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	16,3%	10,6%	-1,1%	1,2%	-0,4%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	21,6	23,9	23,7	24,8	24,5
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	14,0%	10,6%	-0,9%	4,8%	-1,3%
<b>Membre du Directoire</b>					
<b>Rémunération de M. Paolo Bicci (€)</b>	502 679	551 733	553 752	501 057	400 000
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	n/a	9,8%	0,4%	-9,5%	-20,2%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	19,0	20,8	20,5	18,1	14,0
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	n/a	9,5%	-1,6%	-11,9%	-22,6%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	21,2	23,2	22,9	20,9	16,0
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	n/a	9,4%	-1,4%	-8,8%	-23,3%
<b>Président du Conseil de Surveillance</b>					
<b>Rémunération de Mme Alice Cavalier Feuillet (€)</b>	30 000	35 000	39 500	39 500	45 500
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	50,0%	16,7%	12,9%	0,0%	15,2%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1,1	1,3	1,5	1,4	1,6
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	51,0%	16,3%	10,6%	-2,6%	11,7%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	1,3	1,5	1,6	1,6	1,8
<i>Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)</i>	48,0%	16,3%	10,8%	0,8%	10,7%

\* Mme Marie-Hélène Feuillet a démissionné de son mandat de Directeur Général à effet du 30 septembre 2020.

## **2.4. Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales**

Le Conseil de Surveillance du 30 septembre 2019 a adopté une procédure d'évaluation des conventions passées par la société portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cette procédure de contrôle de la qualification des conventions conclues par la société s'applique aux conventions nouvellement conclues, ainsi qu'aux conventions poursuivies ou renouvelées.

Le caractère courant et les conditions normales des conventions sont appréciées au cas par cas par la Direction juridique, dès qu'elles sont portées à sa connaissance, en concertation avec les Directions financière, comptable, et immobilière, en se référant à l'étude sur les conventions réglementées et courantes publiée par la Compagnie Nationale

des Commissaires aux comptes en février 2014, et en recueillant si besoin l'avis des commissaires aux comptes. Toute convention qui, après analyse, ne peut être qualifiée d'opération courante conclue à des conditions normales, est soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation.

Le Conseil de Surveillance est susceptible d'adapter cette procédure afin de prendre en compte les résultats de l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution se poursuit dans le temps.

## **2.5. Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2021 arrêtés par le Directoire, et sur le rapport de gestion du Directoire**

Les comptes 2021 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

### **2.5.1. Comptes de l'exercice clos au 31 août 2021 et rapport de gestion du Directoire**

Après examen et contrôle des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2021 tels qu'arrêtés par le Directoire, du rapport de gestion établi par le Directoire, et connaissance prise des observations du Comité d'audit et des commissaires aux comptes, le Conseil de surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler. En conséquence, il vous demande d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021.

### **2.5.2. Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires**

Le Conseil de surveillance a examiné l'ordre du jour proposé à votre assemblée, ainsi que les projets de résolutions soumises à vos suffrages par le Directoire. Ceux-ci n'appellent pas de commentaires.

# 3. Déclaration de performance extra financière

<b>3.1.</b>	<b>Enjeux sociaux et sociétaux</b>	37
3.1.1.	Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail	37
	Emploi	37
	Organisation du temps de travail	38
	Relations sociales	38
3.1.2.	Informations à caractère sociétal	39
	Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	39
3.1.3.	Principaux risques sociaux	41
	Cartographie des risques	41
	Développer les compétences	41
	Garantir la sécurité et la santé au travail	42
	Limiter l'absentéisme	43
<b>3.2.</b>	<b>Enjeux environnementaux</b>	44
	Politique générale en matière d'environnement	44
3.2.1.	Cartographie des risques	45
	Consommation d'eau	45
	Consommation d'énergies	46
	Production des déchets non dangereux	47
3.2.2.	Autres Informations	47
	Dispositifs de prévention	47
	Mesures de lutte contre la pollution	47
	Economie circulaire	48
	Changement climatique	49
<b>3.3.</b>	<b>Enjeux relatifs au respect des droits de l'Homme</b>	51
	Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	51
	Protection des données à caractère personnel	51
<b>3.4.</b>	<b>Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale</b>	52
	Dispositif général d'alerte	52
	Evasion fiscale	52
	<b>Avis motivé de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière</b>	53

L'amélioration des indicateurs clés de performance (ICP) constitue en soi un objectif pour toutes les entités du Groupe.

Les informations contenues dans la DPEF concernent l'ensemble des entités du Groupe.

## 3.1. Enjeux sociaux et sociétaux

### 3.1.1. Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail

#### Emploi

Au 31 août 2021, Trigano emploie 10 021 salariés (Équivalent Temps Plein, intérimaires inclus), soit une augmentation des effectifs de 1 426 personnes sur l'exercice (+16,6 %).

Date	Effectifs fin de période	Variation
2018 / 2019	8 735	-0,9 %
2019 / 2020	8 595	-1,6 %
2020 / 2021	10 021	+16,6 %

L'effectif moyen avec intérim est de 9 833 personnes, hors intérim de 8 705 ETP (Équivalent Temps Plein).

Au 31 août 2021, 76,2 % des effectifs sont titulaires d'un CDI. Le recours à l'intérim permet de garantir la flexibilité nécessaire à l'activité saisonnière des différentes entités.

#### Répartition des effectifs

##### Par zone géographique

Les effectifs de Trigano sont répartis dans 14 pays avec un ancrage en France d'un tiers de l'effectif (3 284 salariés, soit 32,8 %) lié à l'historique du groupe.

##### Par activité

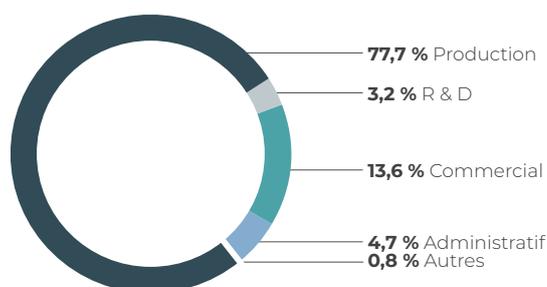
L'activité Véhicules de Loisirs emploie 7 865 personnes au 31 août 2021 (78,5 % des effectifs), l'activité Équipement des Loisirs compte 2 091 salariés (20,9 % de l'effectif) et la société mère, 65 salariés (0,6 %).

##### Par catégorie socioprofessionnelle

Compte-tenu de la nature des activités du groupe, le personnel ouvrier est majoritaire : il représente 68,2 % de l'effectif total. Les employés, techniciens et agents de maîtrise représentent ensemble 24,5 % de l'effectif et le taux d'encadrement est de 6,7 %. Les stagiaires et apprentis constituent 0,6 % des effectifs du groupe.

##### Par fonction

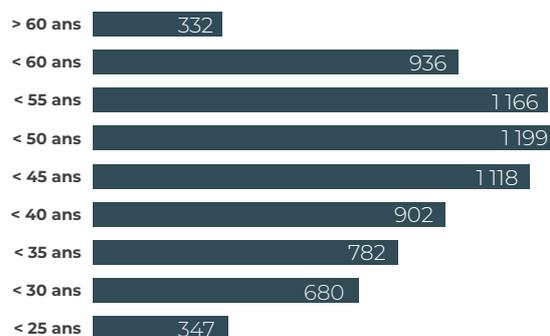
77,7 % des effectifs travaillent en production (62,0 % en main d'œuvre directe et 15,7 % en structure de production).



##### Par âge

La pyramide des âges, calculée sur la population en contrat à durée indéterminée (CDI), montre une répartition assez homogène de l'effectif dans les différentes tranches d'âge comprises entre 35 et 60 ans. Les salariés de moins de 30 ans représentent 13,7 % de l'effectif ; les plus de 50 ans près d'un tiers du personnel (32,6 % soit 2 434 personnes, dont 1 268 de plus de 55 ans).

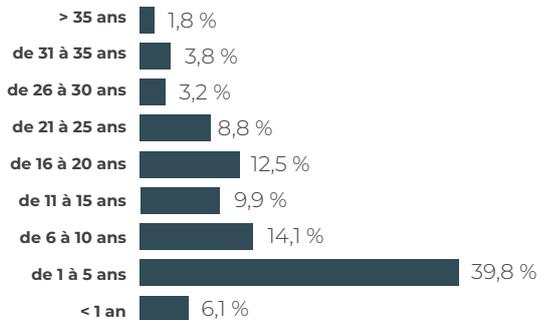
L'âge moyen est de 43,3 ans (43,0 ans l'an dernier).



## Par ancienneté

L'ancienneté moyenne est de 10,7 ans (contre 10,6 ans l'année précédente).

45,9 % des effectifs ont une ancienneté inférieure ou égale à 5 ans, 24,0 % une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans et 30,1 % une ancienneté supérieure à 15 ans.



## Par sexe

Trigano emploie 2 614 femmes (soit 420 de plus qu'au 31 août 2020), représentant 26,0 % de l'effectif total, soit une progression de 0,5 point par rapport à l'exercice précédent. D'une manière générale, les femmes sont peu présentes dans les métiers de montage de Véhicules de Loisirs ou de fabrication de remorques (plombier, menuisier, électricien, soudeur, mécanicien, etc.). Cependant, la proportion d'emploi de femmes chez Trigano est supérieure à celle enregistrée dans le monde industriel de la métallurgie (21 %) (Source : UNEDIC – Insee).

## Embauches et licenciements

Au cours de l'exercice 2020/2021, 2 091 nouveaux salariés ont rejoint le groupe, soit 24,0 % de l'effectif moyen hors intérim.

Dans le même temps, Trigano a enregistré 1 223 départs, soit 14,0 % de son effectif moyen. Les démissions sont la cause la plus fréquente des départs de l'entreprise (38,5 %), suivie par les fins de contrats à durée déterminée (35,2 %), les licenciements pour motif personnel ou économique (12,3 %), les départs en retraite (8,7 %), et les fins de période d'essai (4,8 %).

## Évolution des rémunérations

En France, les sites concernés par la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) représentent plus de 80 % des effectifs. Les négociations ayant abouti au cours de l'exercice ont conduit à l'attribution d'augmentations s'échelonnant de 0 % à 2 %.

Sur certains sites, la rémunération des salariés est complétée par des primes d'intéressement et de participation aux résultats.

Dans la plupart des filiales étrangères, les évolutions de salaire ont été similaires.

## Organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en horaire de journée. Toutefois, pour faire face à la saisonnalité de l'activité, et à des surcroûts de commandes et de réassorts, certaines entités ont ponctuellement recours au travail en équipes ou de nuit.

La moyenne hebdomadaire d'horaire de travail est généralement entre 39 et 40 heures en Europe et en France de 35 heures avec des accords de modulation du temps de travail.

Au cours de l'exercice, plus de 480 000 heures supplémentaires ont été réalisées (3,1 % des heures travaillées). Ce volume d'heures est principalement lié aux surcroûts ponctuels d'activité.

Les entités du groupe ont notamment réussi à adapter l'organisation du travail face :

- aux pénuries de matières premières constatées (porteurs, bois, composants, etc.) en gérant le personnel en fonction des besoins de l'entreprise, voire en modifiant la prise de congés en période estivale, habituellement programmés en août ;
- à la poursuite de la pandémie Covid-19 au cours de l'exercice et aux mesures de confinements nationaux, en ayant recours aux dispositifs de chômage partiel ou d'aides gouvernementales, et au télétravail pour les emplois qui le permettent ;
- à la cyber-attaque subie en février 2021 en réalisant des investissements humains et matériels conséquents afin de permettre la récupération des fichiers et la poursuite de la production dans les conditions les moins dégradées possibles.

## Relations sociales

### Organisation du dialogue social

Au-delà du strict respect de la législation, Trigano veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés au travers des différentes instances présentes sur les sites.

Le management de proximité est sensibilisé à l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

### Bilan des accords collectifs

Le dernier exercice a enregistré la négociation de 17 nouveaux accords collectifs (rémunération, temps de travail, etc.) qui viennent s'ajouter aux 84 signés antérieurement et toujours en vigueur. Ces accords sont de nature à maintenir de bonnes conditions de travail et contribuent à la performance économique de l'entreprise. De plus, des réunions à la demande des représentants du personnel avec la Direction Générale permettent de développer des relations constructives.

## 3.1.2. Informations à caractère sociétal

### Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Trigano est un groupe européen avec la majorité de son effectif hors de France (67,4 %).

Trigano reste néanmoins fortement ancré en France avec 32 sites de production et de logistique (sur un total de 64). Les activités y demeurent concentrées sur deux pôles géographiques majeurs (région Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire).

Le groupe s'est notamment implanté en Auvergne-Rhône-Alpes avec le transfert en 1974 de la production des caravanes Caravelair à Tournon-sur-Rhône (Ardèche). Ce site s'est ensuite développé avec la création de l'activité camping-cars et compte 929 personnes au 31 août 2021. Il est le deuxième site de Trigano en termes d'effectifs. Trigano a développé son activité dans cette région avec 9 sites de production et de logistique totalisant un effectif de 1 412 personnes (soit 14,0 % de l'effectif total au 31 août 2021) en progression de 17 ETP au cours de l'exercice.

Dans la région Pays de la Loire, Trigano s'est déployé à partir du site de Mamers (Sarthe) avec 10 sites de production et un effectif de 975 personnes (9,7 % de l'effectif total et 62 ETP supplémentaires par rapport au 31 août 2020).

Hors de France, Trigano est implanté sur 32 sites de production et de logistique. Trigano est notamment implanté en Italie (en Toscane principalement) avec un effectif de 1 939 personnes (soit 19,3 % de l'effectif total) au 31 août 2021. Il est à noter que l'effectif de Trigano Van (implantée dans les Abruzzes) a une nouvelle fois fortement progressé passant de 241 à 485 ETP, compte-tenu de la nécessité d'adapter la capacité de production aux commandes en forte croissance.

L'effectif de Trigano au Royaume-Uni est de 747 personnes (7,5 % de l'effectif total et en augmentation de 30 ETP par rapport au 31 août 2020) réparti sur deux sites de production, deux sites de distribution d'accessoires, treize points de vente et une agence commerciale.

Trigano est un des principaux employeurs de Slovénie. Le groupe y est implanté sur trois sites de production (une usine de fabrication de camping-cars et caravanes, une usine de fabrication de

résidences mobiles et une menuiserie industrielle). L'effectif employé en Slovénie est de 2 068 personnes, dont 1 333 employés pour Adria Mobil, site le plus important de Trigano.

La quasi-totalité des salariés de chaque pays, y compris les managers, est issue de la population locale permettant le développement du tissu économique et social local.

Trigano privilégie les achats dans des pays proches de ses sites de production pour une plus grande flexibilité d'approvisionnement et une moindre empreinte carbone, 97 % des achats du groupe sont réalisés au sein de l'Union européenne et au Royaume-Uni.

### Prise en compte des enjeux sociétaux dans la politique achat du Groupe

Le groupe s'inscrit dans des partenariats durables avec ses fournisseurs et sous-traitants du fait des contraintes réglementaires applicables aux composants et notamment le poids et les normes de sécurité des véhicules. Ainsi, des contrats d'achat à long terme sont signés avec les constructeurs automobiles, la durée de vie d'un modèle de châssis étant d'environ 14 ans.

Des contrats cadres sont signés au niveau du groupe pour les achats stratégiques. Des contrats cadres et contrats d'application locaux sont signés par les filiales avec leurs principaux fournisseurs.

Tous les achats sont soumis au respect de la charte éthique et du code de conduite anti-corruption de Trigano. L'ensemble de ses fournisseurs a été sensibilisé à ses principes de probité et d'éthique et il leur a été demandé d'adhérer à la charte éthique et au code de conduite anti-corruption (plus de 4 000 envois ont été effectués). En outre, les fournisseurs ont été informés de la mise à disposition d'un dispositif d'alerte sécurisé.

Les clauses du contrat d'achat ont été renforcées dans le cadre du dispositif anti-corruption et des contrôles du respect de ces clauses sont effectués régulièrement par le Directeur des Achats. A ce titre, les questionnaires annuels de vérification des engagements des fournisseurs ont été enrichis en mettant l'accent sur la politique environnementale,

les valeurs de l'entreprise (lutte contre la corruption), l'éthique et le développement durable, et adressés aux fournisseurs représentant 70 % des achats. Le taux de réponse des questionnaires par les fournisseurs est satisfaisant.

Les fournisseurs de châssis, qui représentent un peu plus de 40 % des achats globaux, sont très impliqués en matière d'engagement RSE. Ils communiquent leur code de conduite et informent régulièrement de leurs engagements en matière d'éthique, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Leurs adhésions à des index internationaux et leurs évaluations par des organismes indépendants sont un gage du respect de leurs engagements.

### **Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise**

Trigano est un acteur économique important dans les principaux pays où il est implanté.

Trigano s'implique activement dans l'animation et la direction des syndicats représentant les intérêts des fabricants de Véhicules de loisirs (camping-cars, caravanes, résidences mobiles et remorques). Le Président du Directoire et le Vice-Président du Conseil de Surveillance de Trigano sont tous deux membres du Comité Directeur du syndicat français de constructeurs de véhicules de loisirs, UNI VDL. Le Vice-Président du Conseil de Surveillance de Trigano assure par ailleurs la vice-présidence du syndicat professionnel européen, E.C.F. (European Caravan Federation). Certains directeurs des filiales Trigano assument également des fonctions au sein des syndicats nationaux à l'étranger, notamment en Italie (APC - Associazione Produttori Caravan e Camper), en Angleterre (NCC - National Caravan Council) et en Allemagne (CIVD - Caravanning Industrie Verband).

En France, les responsables qualité et / ou production des filiales participent activement aux groupes de travail pour l'élaboration des normes AFNOR relatives aux produits fabriqués ou distribués sur leurs sites.

Enfin, les différents sites sont en relation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour toutes les questions touchant au respect de la réglementation visant à protéger l'environnement et entretiennent des contacts réguliers avec les pouvoirs publics (Préfectures, Mairies, Conseils Départementaux et Régionaux).

Ainsi, des relations constantes sont maintenues avec les pouvoirs publics sur tous les sujets touchant les activités du groupe.

Les sociétés du groupe ont un rôle important dans les régions où elles sont implantées. Ainsi, à Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Trigano VDL participe à la vie économique associative locale et est impliquée dans une association regroupant des industriels de la filière des véhicules industriels et des Véhicules de loisirs pour favoriser le rayonnement de cette filière et engager des réflexions sur différents projets (certification qualité, gestion des déchets industriels, etc.).

Des visites d'usine sont régulièrement organisées à destination d'élèves, de clients potentiels ou de clubs de camping-caristes.

### 3.1.3. Principaux risques sociaux

#### Cartographie des risques

Trigano réalise de manière périodique une cartographie des risques sociaux et sociétaux. La dernière réalisée a été menée au cours de l'exercice 2019/2020, elle a consisté en des entretiens avec les membres du management des principaux sites de production représentatifs de la localisation géographique de Trigano :

- Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône (France) ;
- Adria Mobil à Novo Mesto (Slovénie) ;
- Eura-Mobil à Sprendlingen (Allemagne) ;
- Benimar à Peñíscola (Espagne) ;
- Auto-Trail à Grimsby (Angleterre).

Les principaux risques sociaux identifiés par les business units étaient les suivants :

- le départ en retraite / la démission de personnes clés ;
- la pénurie de main d'œuvre ;

#### Développer les compétences

Trigano attache une grande importance à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences de son personnel comme un levier pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

Trigano fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, puisse accéder tout au long de sa carrière aux actions de formations nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Les objectifs sont les suivants :

- répondre aux exigences des marchés et de la stratégie du groupe dans les domaines de la production, la sécurité, l'amélioration continue et la qualité ;
- poursuivre les formations sur les métiers ;
- améliorer les parcours professionnels ;
- favoriser l'intégration des nouveaux embauchés ;
- sensibiliser le personnel aux problématiques de sécurité et d'environnement ;
- accompagner les personnes concernées par l'évolution des outils de gestion financière, industrielle et commerciale.

En 2020/2021, comme au cours de l'exercice précédent, les efforts envisagés en matière de formation ont toutefois été freinés par la crise sanitaire qui a perduré tout au long de l'exercice. Les incertitudes sur les mesures de confinement décidées hors contexte de déplacements

- la difficulté à attirer et à conserver les compétences clés ;
- l'absentéisme.

Sur la base des procédures et actions en place, la cartographie des risques avait fait ressortir une exposition limitée de Trigano aux risques sociaux et sociétaux. La perception des risques par les business units a été intégrée dans une perspective plus large au niveau de la Direction Générale.

L'identification de ces risques reste d'actualité au cours de l'exercice 2020/2021.

En conséquence, Trigano a retenu en tant que risques principaux : le développement des compétences, la santé et sécurité au travail et l'absentéisme pour lesquels une politique, des actions et des indicateurs clés de performance ont été définis. Ce sont donc ces indicateurs que Trigano continue de suivre avec attention.

professionnels n'ont pas permis, dans la plupart des cas, de reprogrammer des actions de formation avant les congés d'été et la fin de l'exercice.

Néanmoins, les actions de formation programmées dans le cadre du respect des obligations issues de la loi Sapin II ont pu se dérouler en e-learning. Ainsi 201 personnes ont été formées pour un total de 402 heures de formation.

L'école de formation interne ouverte chez Trigano VDL a continué son activité afin de former le personnel et les nouveaux entrants aux produits et techniques de montage ; 345 personnes ont ainsi été formées : intérimaires, CDI, CDD, alternants... L'école a permis également la réalisation de formations de mise à niveau et d'évolution des compétences des salariés de l'entreprise. Lors de ces formations animées par des formateurs internes, 430 salariés ont été formés au cours de 102 sessions de formation sur différents sujets (autocontrôle qualité, pose d'adhésifs, communication, homologation, gerbeur/transpalette, pont roulant). L'école dispose maintenant de son propre pont roulant. Ainsi, sur ce thème comme sur celui des gerbeurs / transpalettes, grâce aux investissements faits en matériel et sur la formation de formateurs internes, ces formations ne se font désormais plus via un organisme externe mais en interne, ce qui permet une plus grande souplesse et une formation au plus près des besoins de l'entreprise.

D'autres sessions de formation ont été mises en œuvre en partenariat avec Pôle Emploi et diverses collectivités locales afin de disposer de main-

d'œuvre formée sur certains métiers en pénurie ou en tension (couturières, caristes, soudeurs, techniciens, etc.).

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés juniors et seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

Enfin, Trigano a poursuivi en 2020/2021 sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à des étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

## Garantir la sécurité et la santé au travail

Les business units, en collaboration avec les partenaires sociaux et les organismes extérieurs concernés, sont chargées de veiller à la santé et à la sécurité de chaque salarié. Les sociétés françaises, soumises à la mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), remplissent leurs obligations et font vivre activement cette instance. Des dispositions similaires existent dans la plupart des pays où Trigano opère.

Les actions réalisées sont notamment la mise en œuvre sur les sites de l'aménagement des postes de travail en vue de l'amélioration des équipements, des conditions de travail et de l'ergonomie des postes, l'installation d'engins de levage, la surveillance renforcée du port des EPI (Équipements de Protection Individuelle), l'analyse des causes des accidents du travail et la mise en place d'actions correctives, la formation des équipes. En France, une procédure de vérification des déclarations des causes d'accidents du travail a été mise en place afin de mieux contrôler les sinistres.

En 2020/2021, 924 accidents du travail ont été répertoriés dans le groupe dont 409 n'ont entraîné aucun arrêt de travail. Ces accidents ont généré 99 608 heures d'arrêt soit 7,2 % des heures d'absence. Le nombre d'accidents du travail est en hausse de 25,4 % avec celui de l'exercice précédent (737), notamment en raison du nombre de jours de fermeture des entités dans les différents pays pendant le confinement du printemps 2020 et de l'augmentation de l'effectif en 2021.

L'incidence des politiques déployées depuis plusieurs années est mesurée par une attention toute particulière du groupe à deux indicateurs clés de performance :

1. le taux de fréquence des accidents du travail ;
2. le taux de gravité des accidents du travail.

Un indicateur clé de performance relatif au nombre d'heures de formation par personne, calculé sur l'effectif moyen hors intérim, permettant de mesurer les efforts faits en termes de formation, est suivi avec attention. En 2020/2021, compte tenu du contexte sanitaire, il est de 5,5 heures par personne, à comparer à 6,0 heures en 2019/2020. Sur cet exercice, plus de 47 000 heures de formation ont été dispensées (45 680 heures en 2019/2020) auprès de 6 325 salariés (72,7 % des effectifs moyens hors intérim contre 56,6 % lors du dernier exercice).

Le taux de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles) s'élève à 30,9 (28,8 en 2019/2020, et 42,4 en 2018/2019) et à 55,5 pour le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt (49,5 en 2019/2020, et 69,4 en 2018/2019).

Le taux de gravité (nombre de jours d'arrêts x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles), qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est de 0,75 sur l'exercice (0,70 en 2019/2020, et 1,14 en 2018/2019).

Dans les business units où le taux de fréquence apparaît assez élevé, des investigations plus poussées sont menées pour comprendre les causes et mener les actions correctives permettant de le réduire de manière significative.

Une attention particulière est portée à la détection des cas de maladies professionnelles. En 2020/2021, 19 nouveaux cas ont été identifiés portant le nombre total de cas à 113.

L'aspect « sécurité & garantie de la santé au travail » a été tout particulièrement au cœur des préoccupations des entreprises depuis la crise Covid-19. Tout au long de l'exercice, la poursuite des activités s'est faite dans les respects des consignes sanitaires édictées dans chaque pays. Les lignes de production ont été repensées et réaménagées pour tenir compte des distances minimum de sécurité à respecter entre les opérateurs. Ces règles de distanciation sociale ont été étendues dans toutes les activités et secteurs des entreprises. Des infographies ont largement été déployées et rappelées dans tous les locaux sur les bonnes pratiques à adopter. Divers équipements de sécurité (masques, gel hydro alcoolique, séparations en plexiglass, nettoyage renforcé des espaces, etc.) sont régulièrement approvisionnés et mis à la disposition du personnel.

## Limiter l'absentéisme

La lutte contre l'absentéisme est considérée comme une priorité par Trigano car les absences non planifiées du personnel sont source de désorganisation des ateliers, de pertes de productivité et de détérioration de la qualité de l'ambiance de travail.

Afin de lutter efficacement contre l'absentéisme, un indicateur clé de performance relatif au taux d'absentéisme est régulièrement analysé par les directions des sites. Par ailleurs, une analyse annuelle des causes d'absentéisme est réalisée.

En 2020/2021, le taux d'absentéisme a atteint 8,2 % sur l'ensemble du groupe (8,9 % avec l'incidence des congés maternité) en progression par rapport aux exercices précédents (6,8 % en 2019/2020, et 6,6 % en 2018/2019). Cette détérioration est principalement le fait des arrêts maladie des personnels directement touchés par la Covid 19 ou reconnus comme « cas contact » suite à la contamination d'un membre proche de leur famille ou, pour la France, les collaborateurs en « garde d'enfants » qui certains mois n'étaient pas inclus dans les dispositifs « d'activité partielle » mais pris en charge par la CPAM branche maladie.

Ce taux reste supérieur au taux national constaté. Selon les chiffres connus pour 2020, le taux observé sur l'ensemble des secteurs en France était également en hausse (6,9 % en 2020, et 5,1 % en 2019, source baromètre Ayming 2021).

Une politique d'amélioration des conditions de vie au travail continue à se mettre en place et se matérialise par les actions suivantes :

- l'aménagement des sites de production ;
- la réorganisation des postes de travail ;
- l'amélioration des locaux sociaux ;
- l'achat d'équipements visant à réduire la pénibilité sur les postes ;
- la formation de l'encadrement et des équipes au management ainsi qu'aux gestes et postures et à la sécurité.

Ces actions sont menées en concertation avec les représentants du personnel afin de réduire le taux d'absentéisme.

D'autres mesures sont prises par les entités pour réduire le volume d'heures perdues à cause de l'absentéisme :

- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel et les élus sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production ;
- des entretiens sont réalisés après les absences de longue durée afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouvelles absences ;
- des visites médicales de contrôle sont organisées pour toute absence supérieure à 30 jours.

## 3.2. Enjeux environnementaux

Le respect et la préservation de l'environnement constituent des valeurs fondamentales de Trigano, inscrits de longue date dans sa culture d'entreprise et indissociables de son activité centrée depuis plus de 70 ans sur les loisirs de plein air.

Les activités de production industrielle du groupe Trigano consistent principalement en des opérations d'assemblage et de montage de composants impactant faiblement l'environnement.

Trigano veille ainsi particulièrement à l'amélioration continue de l'empreinte carbone liée aux usages de ses produits en privilégiant notamment pour son activité principale de véhicules de loisirs, l'utilisation de châssis de camping-cars disposant des dernières technologies réduisant les rejets dans l'air.

### Politique générale en matière d'environnement

La politique de Trigano en matière de protection de l'environnement se déploie selon deux axes principaux :

- le développement de produits toujours plus respectueux de la nature avec en particulier la recherche de la réduction du poids, de la consommation en énergie et de l'empreinte carbone des véhicules ainsi que la mise en œuvre de matériaux et d'emballages recyclés ou recyclables ;
- la recherche et la mise en œuvre des meilleures pratiques avec en particulier la diminution des impacts environnementaux liés aux différents rejets, la réduction de la production de déchets dangereux et non dangereux, le développement de l'utilisation d'énergies renouvelables.

#### **Organisation de la Société pour mettre en œuvre sa politique environnementale**

La Direction Générale pilote directement la politique environnementale du groupe en s'appuyant sur les responsables des sites et sur un bureau d'études conseil. Depuis 2002, celle-ci a développé un suivi des données environnementales quantitatives et qualitatives, comprenant des Indicateurs Clés de Performance (ICP).

L'amélioration des ICP constitue un objectif primordial pour toutes les entités du groupe Trigano. Le bureau d'études conseil a ainsi pour mission de recueillir, contrôler, valider et consolider les données environnementales afin d'en garantir la fiabilité et contribuer à leur analyse.

Une veille interne permanente concernant la réglementation en matière d'environnement a été mise en place par ailleurs afin de contribuer à l'amélioration continue de la politique environnementale du groupe.

Des notes d'information, des plans d'actions et des notes de performances environnementales sont transmises régulièrement aux responsables des sites.

Enfin, chaque année, la Direction Générale sélectionne plusieurs sites pour y mener des visites et des audits environnementaux, ainsi que des revues de données environnementales par le département d'audit interne de Trigano.

## 3.2.1. Cartographie des risques

Trigano réalise de manière périodique une cartographie des risques environnementaux portant sur l'ensemble des activités de production industrielle de ses sites. La cartographie réalisée en 2019/2020 a confirmé une exposition limitée du groupe à ce type de risques en raison de la nature de ses activités de production industrielle.

Il est précisé que les entités ayant uniquement des activités administratives ne présentant pas d'impact environnemental significatif, ne font pas partie du périmètre de ce rapport.

Les indicateurs de suivi des risques environnementaux identifiés sont les suivants :

- la consommation d'eau ;
- la consommation d'énergies ;
- le taux de valorisation et de recyclage des déchets non dangereux.

### Consommation d'eau

L'eau est utilisée sur les sites essentiellement pour la consommation du personnel, le nettoyage et les tests d'étanchéité des véhicules et de leurs réservoirs. Elle est issue du milieu naturel local.

#### Risque identifié

La consommation d'eau a été retenue comme un enjeu environnemental principal compte-tenu de son impact environnemental et économique.

Les autres risques, identifiés comme faibles par rapport aux activités de Trigano, n'ont pas été pris en considération.

Ces ICP sont rapportés aux chiffres de production de Véhicules De Loisirs (VDL = camping-cars, caravanes, résidences mobiles) :

- exercice 2019/2020 : 51 838 Véhicules de loisirs produits ;
- exercice 2020/2021 : 68 225 Véhicules de loisirs produits ;

soit une hausse globale significative des volumes fabriqués de 31,6 %.

#### Politique mise en œuvre

Un suivi régulier de la consommation d'eau, de sa maîtrise, du développement du recyclage des eaux de lavage, des tests de vérification d'étanchéité des véhicules et de leurs réservoirs, des moyens d'économies pour les usages du personnel est réalisé. Des efforts de sensibilisation pour détecter et traiter rapidement les fuites d'eaux ont été mis en œuvre. Ces dernières actions vont être développées davantage.

#### Résultats et indicateur clé de performance :

	2020/2021	2019/2020	Evolution
<b>Consommation totale d'eaux tous sites (fuites comprises)</b>	129,3 milliers de m <sup>3</sup>	109,3 milliers de m <sup>3</sup>	+ 18,3 %
<b>Consommation totale d'eaux tous sites corrigée (hors fuites)</b>	112,2 milliers de m <sup>3</sup>	98,3 milliers de m <sup>3</sup>	+14,1 %
<b>Consommation totale d'eaux corrigée pour sites de production VDL seuls (hors fuites)</b>	92,6 milliers de m <sup>3</sup>	79,4 milliers de m <sup>3</sup>	+16,6 %
<b>Ratio de consommation d'eau corrigée par VDL produit (hors fuites)</b>	1,36 m <sup>3</sup> /VDL	1,53 m <sup>3</sup> /VDL	- 12,5 %
<b>Usages industriels seuls par VDL produit (hors fuites)</b>	0,58 m <sup>3</sup> /VDL	0,66 m <sup>3</sup> /VDL	-13,8 %
<b>Consommations du personnel par VDL produit (hors fuites)</b>	0,78 m <sup>3</sup> /VDL	0,87 m <sup>3</sup> /VDL	-11,5 %

La consommation d'eau est en hausse par rapport à l'exercice précédent en raison de la forte croissance de l'activité industrielle du groupe, néanmoins cette augmentation est plus faible que celle de la production des VDL, traduisant ainsi une amélioration de cet ICP.

## Consommation d'énergies

La consommation d'énergies des sites de production est liée aux opérations industrielles de fabrication, au chauffage, au transport, à l'éclairage et au nettoyage des produits.

Les énergies achetées et consommées sur les sites sont : l'électricité, le gaz naturel, les autres gaz (butane, propane), le fioul et gasoil. Une partie des sources de consommation est d'origine renouvelable. Elles sont produites en interne sur les sites ou bien fournies par des opérateurs externes (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, réutilisation en interne de déchets bois pour alimenter des chaudières, hydraulique, etc.).

### Risque identifié

La consommation d'énergies sur les sites de production a été retenue compte-tenu de son impact environnemental et économique. Concernant l'empreinte carbone de Trigano, cette consommation sur les sites représente une faible part, alors que la partie la plus importante est liée à la phase d'utilisation des VDL.

### Politique mise en œuvre

La politique mise en œuvre par Trigano consiste à réduire l'intensité énergétique, à améliorer l'efficacité énergétique, à augmenter le recours aux énergies renouvelables et réduire le poids des véhicules produits.

### Actions engagées

Parmi les actions d'amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites de production réalisées sur cet exercice on note : l'isolation thermique des bâtiments et de leurs accès, la mise en place de dés-stratifacteurs, l'installation d'éclairage LED, l'achat de véhicules électriques, la recherche de fuite d'air comprimé, le suivi des consommations, la réalisation d'audits énergétiques, l'usage de la visioconférence et l'incitation au covoiturage.

Les véhicules de loisirs produits sont régulièrement améliorés dans un souci de réduction de leur consommation d'énergie et donc de leur empreinte carbone, comme par exemple l'installation de l'éclairage LED.

### Résultats et indicateur clé de performance :

	2020/2021	2019/2020	Evolution
<b>Consommation totale d'énergies tous sites</b>	125,4 millions de kWh	105,2 millions de kWh	+ 19,2 %
<b>Dont consommation totale d'énergies (Sites VDL uniquement)</b>	97,0 millions de kWh	80,3 millions de kWh	+20,8 %
<b>Dont Consommation totale d'énergies d'origines renouvelables tous sites</b>	14,3 millions de kWh	9,9 millions de kWh	+ 44,7 %
Part des énergies renouvelables sur la consommation totale	11,4 %	9,4 %	
<b>Ratio de consommation totale d'énergies par VDL produit</b>	1421 kWh/VDL	1551 kWh/VDL	- 9,1 %

De même que pour la consommation d'eau, on constate une augmentation de la consommation d'énergies, mais moindre que celle de la production des VDL traduisant une amélioration de cet ICP. Par ailleurs, l'usage des énergies renouvelables augmente de 44,7 %, représentant 11,4 % de la consommation d'énergies totales.

## Production des déchets non dangereux

La production des déchets non dangereux sur les sites est liée essentiellement aux processus de travail de bois et de métaux ainsi que les emballages.

### Risque identifié

La production des déchets non dangereux a été retenue comme un enjeu principal compte-tenu de son impact environnemental et économique.

### Politique mise en œuvre

La politique d'amélioration de la gestion des

déchets non dangereux mise en œuvre comprend :

- la réduction de la consommation de matières premières ;
- la sensibilisation du personnel au tri sélectif ;
- l'augmentation du taux de valorisation/recyclage ;
- la recherche de filières de valorisation recyclage nouvelles hors-site pour les déchets mélangés (chutes des panneaux essentiellement).

### Indicateur clé de performance

	2020/2021	2019/2020	Evolution
<b>Production des déchets non dangereux tous sites</b>	34 097 tonnes	25 987 tonnes	+ 31,2 %
<b>Taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux</b>	75,6 %	76,0 %	- 0,4 %

Afin d'améliorer le taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux, des recherches de filières innovantes sont développées.

Le Groupe Trigano s'est notamment investi dans la création d'une filière de déconstruction de mobiles-homes « Eco mobil homes ».

## 3.2.2. Autres Informations

En dehors des risques principaux, Trigano consacre des moyens à la prévention des pollutions et à d'autres risques environnementaux.

### Dispositifs de prévention

#### Evaluation et certification en matière d'environnement

Plusieurs sites, parmi les plus importants de Trigano, sont certifiés ISO 14001 : Adria Mobil, Trigano SpA, SEA SpA, et Benimar.

#### Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des moyens humains et financiers sont alloués pour mettre en œuvre la politique environnementale du Groupe Trigano. Durant l'exercice 2020/2021, les dépenses spécifiques en matière d'environnement (investissements en équipements, études, audits, etc.) se sont inscrites en hausse de 18,4 % par rapport à l'exercice précédent, s'élevant à 0,8 million d'euros.

#### Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Trigano n'a pas comptabilisé de provisions ou de garanties sur les risques environnementaux en complément des garanties figurant dans ses contrats d'assurances, à l'exception d'une faible provision pour les contrôles semestriels de la nappe du site de Trigano MDC à Tournon-sur-Rhône dans le cadre de la cessation définitive d'activité de ce site.

Au cours de cet exercice, aucun accident de pollution avec atteinte à l'environnement n'est survenu.

#### Mesures de lutte contre la pollution

#### Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les contrôles réglementaires des rejets réalisés au niveau de dix-neuf sites soumis à cette obligation au cours de l'exercice 2020/2021 n'ont pas révélé de non-conformité sur les rejets atmosphériques, hormis pour un site français de Trigano où des actions ont été engagées pour y remédier.

## Prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution

La nature des activités exercées par Trigano et l'implantation des sites en grande partie sur des zones d'activité limitent les nuisances pour les populations riveraines. Aucune plainte pour bruit n'a été enregistrée durant cet exercice.

## Economie circulaire

### Prévention et gestion des déchets dangereux

La production des déchets dangereux est principalement liée aux activités industrielles de traitement de surface et de peinture.

	2020/2021	2019/2020	Evolution
<b>Production des déchets dangereux tous sites</b>	632,3 tonnes	547,8 tonnes	+ 15,4 %
<b>Taux de valorisation/recyclage des déchets dangereux</b>	23,5 %	16,3 %	Amélioration de +7,2 %
<b>Coût de traitement des déchets dangereux et des déchets non dangereux</b>	3 603,2 k€	2 875,6 k€	+ 25,3 %

Le taux de valorisation/recyclage des déchets dangereux est en nette amélioration.

Le coût de traitement de l'ensemble des déchets produits par Trigano est en progression, mais à un rythme plus faible que celui de la production des VDL. Les gains en termes de valorisation/recyclage des déchets sont néanmoins absorbés par une hausse régulière des taxes et des coûts liés aux prestataires.

### Consommation des matières premières

Les principaux matériaux utilisés sur les sites de production sont d'origines naturelles, comme le bois, ou industrielles (métaux, polystyrène, polyester, plastiques, etc.).

Trigano développe depuis plusieurs années la production de composants tels que les éléments de mobilier, les pièces métalliques, les coussins, rideaux et matelas ainsi que certaines pièces en polyester, s'assurant ainsi la maîtrise des processus de production.

Une recherche régulière d'optimisation de l'utilisation de ces matériaux et l'usage de produits de substitution (matériaux composites, produits recyclés, etc.) a été engagée afin de réduire l'impact écologique des Véhicules et des Equipements de loisirs produits.

### Autres risques

Trigano n'a pas initié d'action particulière pour les risques concernant peu ses activités tels que la protection de la biodiversité, le bien-être animal, le gaspillage alimentaire ou la lutte contre la précarité alimentaire.

## Changement climatique

### Définition des scopes

Les émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) correspondent :

- aux émissions générées directement par les activités sur les sites (scope 1) ;
- aux émissions indirectes liées aux consommations de toutes sources d'énergies sur les sites (scope 2) ;
- aux autres émissions indirectes en amont et en aval de leurs activités (achats matières, transports, usages des véhicules mis sur le marché, leur fin de vie, etc.) (scope 3).

### Mise à jour des données

Des bilans carbone ont été réalisés à partir de 2010 sur les principaux sites de production de Véhicules de loisirs de Trigano en France, en Italie, en Espagne et en Slovénie. Ils sont régulièrement mis à jour.

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont les dernières disponibles sur ces sites. Celles-ci ne peuvent être comparées d'un site à un autre, elles sont propres à chaque site. Le suivi de l'évolution dans le temps de l'empreinte carbone sur chaque site est l'élément de comparaison le plus important afin d'assurer l'amélioration des ICP de chaque site. La comparaison des données ci-dessous avec les précédents bilans carbone réalisés pour Trigano VDL (2013-2014), SEA SpA (2017-2018) et Trigano SpA (2017-2018) montre une amélioration de l'ensemble des indicateurs.

Sites		Trigano VDL*	Adria Mobil doo	SEA SpA	Trigano SpA	Benimar	Périgord VDL	Autostar
Pays		France	Slovénie	Italie	Italie	Espagne	France	France
Nature précise de la production		CC profilés/ Capucines/ Intégraux/ Vans/ Caravanes	CC profilés/ Capucines/ Intégraux/ Vans/ Caravanes	CC profilés/ Capucines/ Intégraux	CC profilés/ Capucines/ Intégraux	CC profilés/ Capucines/ Intégraux	Vans	CC profilés/ Intégraux
Exercice de référence		2019-2020	2019-2020	2019-2020	2019-2020	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Production	Camping-cars	4 225	7 656	1 468	3 240	3 138	1 709	903
	Caravanes	3 450	6 796					
GES Total/ VDL en TCO <sub>2</sub> eq (Scopes 1-2-3) (moyenne pondérée)	Camping-cars	96	103	98	97	118	88	124
	Caravanes	10	14					
	Camping-cars & Caravanes	58	61					

CC : Camping-Cars

(\*) Les ratios moyens pour les rejets de GES par camping-car et caravane de Trigano VDL ont été mis à jour suite au dernier bilan carbone.

L'utilisation des Véhicules de loisirs sur route par les clients (camping-cars et caravanes) ainsi que leur fin de vie (une partie du scope 3) représentent entre 85 % et 93 % de l'empreinte carbone de Trigano tandis que leur production ne représente que 7 % à 15 % de cette empreinte carbone.

Sur la base des ratios moyens mis à jour sur le site de Trigano VDL (10 tCO<sub>2</sub>eq de rejet par caravane et de 96 tCO<sub>2</sub>eq de rejet par camping-car de type profilés), la quantité totale de GES pour la production totale de Trigano en camping-cars et caravanes (51 886 camping-cars et 12 772 caravanes) pourrait être estimée à 5 108 776 tCO<sub>2</sub>eq durant

l'exercice 2020-2021 (en hausse de 23,6 % par rapport à 2019/2020).

Le ratio de GES pour la production totale de Trigano en camping-cars et caravanes rapporté au chiffres d'affaires (2 390,5 M€ en 2020-2021, et 1 775,3 M€ en 2019-2020) est de 2 137 tCO<sub>2</sub>eq/M€ en 2020-2021, comparé à 2 327 tCO<sub>2</sub>eq/M€ en 2019-2020, soit une baisse de 8,9 % de l'intensité carbone au cours de l'exercice.

Les données présentées dans ce tableau sont représentatives des différents produits fabriqués par Trigano. En effet, la quantité des rejets de GES uniquement pour les sites de Trigano VDL,

Autostar, Périgord VDL, SEA SpA, Trigano SpA, Benimar et Adria Mobil Doo (ensemble camping-cars et caravanes) pour lesquels des bilans carbone ont été réalisés, représente globalement 67 % du total des rejets de GES du groupe.

## Plan d'actions engagées

Trigano a engagé un certain nombre d'actions (production et usages des VDL) pour réduire son empreinte carbone :

- production : une recherche régulière de réduction de la consommation d'énergie des VDL en agissant sur leur structure et leurs équipements ;
- utilisation : une recherche de meilleurs aérodynamismes des VDL afin de diminuer la prise au vent et ainsi la consommation de carburant ;
- prospective : mise en place d'un junior committee, composé de cadres avec des compétences variées issus de différentes business units du groupe, dont le premier chantier est le travail sur la réduction de l'empreinte carbone du groupe Trigano.

L'évolution régulière des normes européennes des rejets atmosphériques pour les véhicules motorisés dont les camping-cars (Euro6d), a entraîné une réduction de ces rejets grâce à l'usage des moteurs moins gourmands et plus économiques.

## Défis et perspectives

Le changement climatique pourrait être considéré comme un nouveau risque environnemental pour le groupe Trigano lié aux usages de certains véhicules produits du fait de l'impact de leurs émissions.

Des contraintes peuvent ou pourraient voir le jour comme :

- le durcissement des limites réglementaires des émissions (NOx, PM) ;
- la taxation des véhicules diesel et la suppression progressive du diesel à moyen terme en Europe ;
- la taxation des camping-cars ;
- des restrictions d'accès à certaines villes pour les VDL.

Pour relever ces défis, un certain nombre de freins réglementaires ou technologiques devront être levés :

- évolution des châssis produits de manière à réduire leur consommation d'énergie ou remplacer la source d'énergie utilisée.

- pour les véhicules électriques ou hybrides, disposer d'une autonomie suffisante adaptée aux usages des VDL ;
- évolution relative du poids limite de véhicules de loisirs (poids maximal de 3,5 tonnes) ;
- réduction du coût élevé des batteries.

Le groupe Trigano est impliqué au sein des instances nationales et européennes pour faire évoluer ces contraintes.

## Atouts de la filière

Les VDL sont des produits de loisirs utilisés principalement pour leur fonction d'habitation ce qui permet une réduction des impacts environnementaux par rapport à d'autres modes de loisirs. Par ailleurs, cet usage induit des économies de consommation d'eaux et d'énergies par rapport à l'utilisation au domicile de l'utilisateur.

Ces modes de loisirs sont plus respectueux de l'environnement que la plupart des modes de vacances ou de loisirs concurrents comme l'ont démontré plusieurs études\*.

## Adaptation aux conséquences du changement climatique

A ce jour, les sites de Trigano n'ont pas été affectés par des événements naturels exceptionnels provoqués par le changement climatique.

\* Ostfoldforskning – sept. 2018 : « the climate impact of taking one's own cabin on holiday – a greenhouse gas account for motorhomes »;

Paolo Fiamma Pisa university – juil. 2015 : "Mobile Lodging Unit: First Experimental Research in Italy on the Sustainability of the Recreational Vehicles".

## 3.3. Enjeux relatifs au respect des droits de l'Homme

Conformément à la charte éthique, les collaborateurs sont appelés à s'interdire toute violation des droits de l'Homme, et à veiller à ce que les parties prenantes avec lesquelles ils agissent en fassent de même. La nouvelle charte éthique adoptée en 2018 actualisant les standards élevés d'intégrité définis et véhiculés par celle adoptée en 2005, est venue réaffirmer la volonté de la Direction Générale d'accompagner la croissance de la Société dans le respect des lois et des meilleures pratiques.

### Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Trigano, entreprise multiculturelle, reconnaît la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise. La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont respectées.

La charte éthique insiste sur la nécessité de respecter la législation du travail et prohibe donc toute mesure de discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, à la religion ou aux convictions politiques. Elle interdit l'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans les entités du Groupe ou chez ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients). L'emploi de travailleurs en situation illégale est également prohibé.

Afin de promouvoir les initiatives prises en la matière, la communication interne s'attache à faire connaître les mesures prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des seniors. La liberté d'expression, d'association et d'adhésion à des syndicats est également préservée.

Trigano emploie 451 personnes en situation de handicap, dont 147 en France, répondant ainsi à 75 % de ses obligations légales en métropole. En Serbie, Trigano emploie avec une organisation adaptée, 107 personnes handicapées sur un effectif de 262 personnes.

### Protection des données à caractère personnel

Le respect de la protection des données à caractère personnel constitue un facteur de confiance, valeur à laquelle Trigano tient particulièrement.

Aussi, chaque partie prenante de Trigano ayant à connaître des données à caractère personnel est tenue de signer un accord de confidentialité et une charte sur la protection de ces données. La nouvelle matrice du contrat cadre d'achat groupe a été renforcée sur les aspects RGPD afin que tous les partenaires s'engagent sur leur respect.

Trigano et ses filiales, soucieuses du respect des droits des individus sur leurs données à caractère personnel, ont poursuivi la régularisation d'avenants spécifiques à la protection des données à caractère personnel avec les parties prenantes. Au cours de l'exercice, une attention particulière a été portée sur les membres du réseau de distribution et, tout prestataire externe intervenant sur les systèmes permettant l'accès à des données à caractère personnel.

## 3.4. Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Depuis toujours, Trigano veille à développer ses activités en tout lieu dans le respect des valeurs de probité et d'éthique professionnelle, et en luttant contre toute forme de corruption.

Dans le cadre du renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin 2), Trigano a intensifié sa politique de prévention et de lutte contre la corruption en réaffirmant ses valeurs de probité et d'éthique dont chaque collaborateur est le garant.

Le comité de pilotage anti-corruption et éthique présidé par Madame Marie-Hélène Feuillet, membre du Directoire, fédère les actions conjointes des équipes audit interne, juridiques et ressources humaines.

Une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été élaborée selon quatre axes : organisation et secteur, management, relations avec les tiers et opérations, en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique. La synthèse de cette cartographie fait ressortir un faible degré d'exposition à la corruption de Trigano et de ses filiales. Cette cartographie est actualisée annuellement.

Sur cette base, le Groupe a élaboré un code de conduite anti-corruption fixant les principes à respecter par chaque collaborateur. Ce code prévoit que tout manquement à ses dispositions est sanctionné selon le régime disciplinaire applicable.

Le code de conduite anti-corruption, la charte éthique et le dispositif d'alerte anti-corruption reprenant les dispositifs de la loi Sapin 2 sont appliqués dans toutes les business units de Trigano en France comme à l'étranger. Ils sont remis à chaque salarié ainsi qu'aux parties prenantes de Trigano et sont accessibles à tous sur son site internet.

L'appropriation par chaque collaborateur de ces principes anti-corruption et éthique est assurée par la formation régulière des salariés les plus exposés au regard de la cartographie des risques, en France et à l'étranger : 201 personnes ont été formées au cours de l'exercice.

### Dispositif général d'alerte

Afin de permettre à ses collaborateurs et à ses parties prenantes de remonter les cas de violation de la charte éthique et du code de conduite anti-corruption dont ils auraient connaissance, Trigano a mis en place un dispositif sécurisé d'alerte professionnelle organisant un recueil des signalements par gestion interne. Le contenu de ce dispositif d'alerte et son guide de fonctionnement sont remis à tous les collaborateurs de Trigano ainsi qu'à ses parties prenantes en même temps que la charte éthique et le code de conduite anti-corruption.

### Evasion fiscale

Trigano veille à conduire ses activités en conformité avec les lois fiscales applicables. Les obligations déclaratives et le paiement de l'impôt sont réalisés dans les pays où le Groupe est présent.

# Avis motivé de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière

## Aux actionnaires

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Trigano, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 août 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce. RSE France a la qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le Cofrac sous le n°3-1051 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

## Responsabilité de la Société

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

## Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO17020.

## Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les plans actions, les résultats des politiques incluant les indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales applicables le cas échéant, [en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2 (lutte contre la corruption)] ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 14 septembre 2018 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du processus de collecte au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article ;
- L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption ;
- Nous avons vérifié la Déclaration présente, le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au II de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant les indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente

les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;

- Nous avons apprécié le processus d'identification, de hiérarchisation et de validation des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16. Comme la Société le mentionne dans sa Déclaration, les entités ayant uniquement des activités administratives ne présentant pas d'impact environnemental significatif ne font pas partie du périmètre de la Déclaration pour la partie concernant l'environnement ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des résultats des politiques et des indicateurs clés de performance devant être mentionnés dans la Déclaration ;
- Nous avons mis en œuvre sur les indicateurs clés de performance liés aux risques principaux (consommation énergétique par véhicule, consommation d'eau par véhicule, taux de recyclage des déchets non dangereux, taux d'absentéisme, taux de fréquence et taux de gravité des accidents, nombre d'heures de formation par personne), et sur une sélection d'autres résultats que nous avons considérés les plus importants (consommation d'électricité et de gaz, émissions de gaz à effet de serre, corruption, protection des données, achats responsables) :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (Eura Mobil en Allemagne, Benimar en Espagne, Autostar, Périgord VDL, Trigano Jardin, Ouest VDL en France) et couvrent pour le volet social 15,75 %, pour le volet environnemental entre 11,1 % et 20,7 %, pour les autres volets 100 % des données consolidées des indicateurs et résultats sélectionnés pour ces tests ;

Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, résultats) que nous avons considérées les plus importantes (politique environnementale, maîtrise des risques dans la chaîne d'approvisionnement, lutte contre la corruption, protection des données personnelles) ;

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

## Moyens et ressources

Nous avons mené 24 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, formation, environnement et achats. La mission a été effectuée entre septembre et novembre 2021. Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Paris, le 9 novembre 2021

Gérard SCHOUN



# 4. Activités & Résultats du Groupe

<b>4.1.</b>	<b>Commentaires sur l'exercice 2020/2021</b>	57
4.1.1.	Activité commerciale	57
4.1.2.	Résultat consolidé de l'exercice	60
4.1.3.	Adaptation de l'outil de production	60
4.1.4.	Perspectives	60
4.1.5.	Activité de la Société mère sur l'exercice	61
	Comptes sociaux	61
	Conséquences environnementales de l'activité sociale	61
	Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance	62
	Evénements post-clôture	62
<b>4.2.</b>	<b>Comptes Consolidés</b>	63
	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	93
<b>4.3.</b>	<b>Comptes Sociaux</b>	98
	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	112
	<b>Rapport spécial des CAC sur les conventions et engagements réglementés</b>	117
	<b>Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers</b>	119

## 4.1. Commentaires sur l'exercice

Dans un contexte caractérisé par une persistance de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19 et par des tensions sur les approvisionnements, Trigano a poursuivi son développement à un rythme soutenu en 2020/2021. Le chiffre d'affaires s'est établi à 2 933,6 M€, en croissance de 34,3 % par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de Trigano a été entraînée par la forte dynamique du marché du camping-car en Europe (+28,1 % sur la saison) : les populations, confinées pendant plusieurs mois et à plusieurs reprises en 2020 et 2021, aspirent à sortir de chez elles dans des conditions leur permettant de limiter les interactions avec des personnes potentiellement contaminées. Le camping-car, considéré comme une « bulle sanitaire », a ainsi été l'objet d'une très forte demande dès la sortie du premier confinement. Pour y faire face, Trigano a poursuivi ses programmes d'investissement destinés à augmenter sa production et a vu ses effectifs augmenter d'un peu plus de 1 000 personnes.

Le bénéfice opérationnel courant consolidé s'élève à 357,9 M€, et représente 12,2 % du chiffre d'affaires (8,3 % en 2019/2020). Le bénéfice net consolidé, part du Groupe, s'établit à 222,7 M€ contre 139,5 M€ en 2019/2020, soit 11,56 € par action.

Votre Société a renforcé à nouveau sa structure financière au 31 août 2021 : les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 1 176,4 M€ (à comparer à 992,7 M€ au 31/08/2020), et la trésorerie nette atteint 348,4 M€ (à comparer à une trésorerie nette de 120,0 M€ au 31/08/2020). Grâce à ses résultats, votre Société a pu poursuivre son programme d'investissements à hauteur de 42,7 M€ et verser un dividende de 42,4 M€ aux actionnaires du Groupe.

Au cours de l'exercice, la mise en place de la succession de monsieur François Feuillet et l'évolution de la gouvernance se sont poursuivies: monsieur Stéphane Gigou est devenu Président du Directoire le 30 septembre 2020, succédant ainsi à monsieur François Feuillet qui a par ailleurs donné démissionné de son mandat de membre du Directoire le 31 décembre 2020.

### 4.1.1. Activité commerciale

Les ventes de Véhicules de loisirs sont en augmentation (35,3 %) par rapport à l'exercice précédent et atteignent 2 702,1 M€.

Le chiffre d'affaires de l'activité Equipement des loisirs (231,5 M€) est en hausse de 24,1 %.

Les ventes réalisées en Europe se sont élevées à 2 820,7 M€ et représentent 96,2 % du chiffre d'affaires consolidé (93,7 % en 2019/2020). L'Allemagne, premier marché de la zone considérée, est devenue le principal pays de destination des ventes de camping-cars de Trigano représentant 26,9 % du chiffre d'affaires (contre 24,5 % en 2019/2020), résultat de la stratégie de gains de part de marché de Trigano. Les ventes en France représentent 25,1 % du chiffre d'affaires (contre 27,8 % en 2019/2020).

### Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

	2021	2020
Allemagne	26,9 %	24,5 %
France	25,1 %	27,8 %
Royaume-Uni	12,8 %	12,4 %
Benelux	9,0 %	7,3 %
Europe du Nord	7,1 %	6,4 %
Italie	5,6 %	6,4 %
Espagne	4,8 %	6,3 %
Autre pays	8,7 %	8,9 %
<b>Total Europe</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## Véhicules de loisirs

	2020/2021	2019/2020	Evolution (%)	2020/2021 à périmètre et taux de change constants	Evolution à périmètre et taux de change constants (%)
Camping-cars	2 186,0	1 606,3	36,1	2 184,3	36,0
Caravanes	204,4	169,0	20,9	203,7	20,5
Résidences mobiles	73,4	78,4	-6,4	73,4	-6,4
<b>Sous total Véhicules</b>	<b>2 463,8</b>	<b>1 853,7</b>	<b>32,9</b>	<b>2 461,4</b>	<b>32,8</b>
Accessoires pour VDL	207,4	116,0	78,8	156,6	35,0
Autres	30,9	27,7	11,6	30,8	11,2
<b>Total VDL</b>	<b>2 702,1</b>	<b>1 997,4</b>	<b>35,3</b>	<b>2 648,8</b>	<b>32,6</b>

### Camping-cars

Les immatriculations de camping-cars en Europe ont connu une progression de 28,1% en 2020/2021 (à comparer à 7,0 % en 2019/2020). Celle-ci a concerné l'ensemble des pays de la région considérée à l'exception de la Norvège en repli de 6,9 % (-7,9 % en 2019/2020) :

Immatriculations	Saison 2020/2021	Saison 2019/2020	Evolution (%)
Allemagne	83 515	66 574	25,4
France	30 052	23 665	27,0
Royaume-Uni	15 533	11 402	36,2
Suisse	7 505	5 621	33,5
Italie	7 175	6 245	14,9
Belgique	7 150	4 970	43,9
Espagne	6 620	5 531	19,7
Suède	5 102	4 015	27,1
Autriche	4 543	2 093	117,1
Norvège	3 180	3 416	-6,9
Pays-Bas	3 072	2 356	30,4
Finlande	2 579	1 878	37,3
Autres pays	5 695	4 108	38,6
<b>Total Europe</b>	<b>181 721</b>	<b>141 874</b>	<b>28,1</b>

source : immatriculations enregistrées par les administrations publiques ou des associations des Véhicules de loisirs (inclut des estimations)

Les ventes de camping-cars de Trigano sont en hausse de 36,1 % par rapport à l'exercice précédent (36,0 % à périmètre et taux de change constants) traduisant des gains de parts de marché au cours de l'exercice. Le groupe s'est employé à développer ses ventes en Allemagne non seulement en renforçant ses marques déjà présentes, mais aussi en y introduisant de nouvelles marques comme Benimar pour les camping-cars et Randger.

Au total, 52 637 camping-cars neufs ont été vendus au cours de l'exercice (38 935 en 2019/2020).

### Caravanes

En 2020/2021, les immatriculations de caravanes en Europe ont connu une progression de 5,3 % et dépassent le niveau atteint avant la crise sanitaire. Malgré un repli de 4,1 %, l'Allemagne reste le principal marché :

immatriculations	Saison 2020/2021	Saison 2019/2020	Evolution (%)
Allemagne	26 330	27 459	-4,1
Royaume-Uni	17 108	15 377	11,3
Pays-Bas	8 513	6 996	21,7
France	7 647	6 758	13,2
Suède	4 019	3 510	14,5
Danemark	3 027	2 791	8,5
Norvège	2 708	2 519	7,5
Espagne	1 911	1 724	10,8
Suisse	1 612	1 482	8,8
Autres pays	6 294	6 584	-4,4
<b>Total Europe</b>	<b>79 169</b>	<b>75 200</b>	<b>5,3</b>

source : immatriculations enregistrées par les administrations publiques ou des associations des Véhicules de loisirs (inclut des estimations)

Les ventes de Trigano se sont élevées à 204,4 M€ (169,0 M€ en 2019/2020). La hausse en volume a été plus forte que celle du marché en raison de la faible part de marché du groupe en Allemagne.

Les caravanes rigides, qui constituent l'essentiel des ventes de caravanes de Trigano, sont en augmentation de 17,4 % en volume ; les caravanes pliantes qui avaient été particulièrement affectées par la fermeture des points de vente au printemps 2020 en raison des confinements ont enregistré une hausse de 31,0 % au cours de la période.

Au total, 14 635 caravanes neuves ont été commercialisées (12 371 en 2019/2020).

## Résidences mobiles

Le chiffre d'affaires diminue de 6,4 % et s'établit à 73,4 M€ (78,4 M€ en 2019/2020) : l'activité a été affectée par la baisse des investissements des gestionnaires de terrains de camping lié à la crise sanitaire.

Trigano a par ailleurs ajusté ses capacités de production en réaffectant l'activité historique de production de résidences mobiles de son usine espagnole à la fabrication de vans et fourgons aménagés, segment de marché en très forte croissance.

Au total, Trigano a commercialisé 3 899 résidences mobiles en 2020/2021 (3 932 en 2019/2020).

## Accessoires pour Véhicules de loisirs et pièces détachées

Les livraisons d'accessoires pour véhicules de loisirs ont progressé de 78,8 % avec un chiffre d'affaires de 207,4 M€ (116,0 M€ en 2019/2020). L'acquisition de Gimeg, réalisée le 27 août 2020, a contribué pour 50,8 M€ à la croissance du chiffre d'affaires qui s'établit à 35,0 % à périmètre et taux de change constants grâce à des ventes très dynamiques au cours de l'exercice corrélée avec l'intérêt croissant pour les véhicules de loisir en Europe.

## Activités de services

Le chiffre d'affaires des activités de service est de 30,9 M€ en 2020/2021 (27,7 M€ en 2019/2020) en augmentation de 11,6 %.

## Équipement des loisirs

Le chiffre d'affaires de l'activité Equipement des loisirs (231,5 M€) est en progression de 24,1 %.

	2020/2021	2019/2020	Evolution (%)	2020/2021 à périmètre et taux de change constants	Evolution à périmètre et taux de change constants (%)
Remorques	175,8	138,1	27,3	176,3	27,7
Matériel de Camping	15,8	14,7	7,5	15,8	7,5
Equipement du Jardin	39,9	33,8	18,0	39,9	18,0
<b>Total EDL</b>	<b>231,5</b>	<b>186,6</b>	<b>24,1</b>	<b>232,0</b>	<b>24,3</b>

Portées par l'engouement post-confinement des européens pour des activités de plein air, pour le bricolage et le jardinage, les ventes de remorques ont connu une excellente dynamique sur l'ensemble des familles de produits avec une hausse de volumes des porte-bateaux (20,9 %), des utilitaires (26,3 %) et des bagagères (27,5 %).

Au total, Trigano a commercialisé près de 192 877 remorques au cours de l'exercice (151 898 en 2019/2020).

L'activité matériel de camping a enregistré une croissance de 7,5 %, mais n'a pas encore retrouvé le niveau d'activité atteint en 2019 qui avait bénéficié d'importants marchés d'intendances.

L'activité équipement du jardin a réalisé une solide croissance (18,0 %) lui permettant de dépasser également le niveau d'activité de 2019.

## 4.1.2. Résultat consolidé de l'exercice

Le bénéfice opérationnel courant consolidé s'élève à 357,9 M€ et représente 12,2 % du chiffre d'affaires (8,3 % en 2019/2020).

Les résultats de l'exercice ont bénéficié de la progression de l'activité, d'une amélioration de la productivité et des marges ainsi que de la maîtrise de l'évolution des coûts. Les frais de personnel (+21,8 %) et les charges externes (+17,8 %) ont ainsi progressé à un rythme bien plus faible que celui des ventes (+34,3 %).

Le résultat financier (-80,5 M€) comprend en particulier une charge de 75,2 M€ correspondant à la revalorisation des engagements de rachat d'intérêts minoritaires liée à la forte amélioration des résultats des sociétés concernées.

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 58,3 M€ et de la contribution positive des sociétés mises en équivalence (3,7 M€), le bénéfice net consolidé s'établit à 222,9 M€ (139,6 M€ en 2019/2020).

Ces résultats ont permis à votre Société de renforcer à nouveau sa structure financière : les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'établissent à 1 177,4 M€ contre 993,5 M€ au 31 août 2020.

## 4.1.3. Adaptation de l'outil de production

Au cours de l'exercice, votre société a maintenu un bon niveau d'investissement (42,7 M€) afin de répondre à l'attractivité accrue et renouvelée du véhicule de loisir avec un volume de commandes en forte progression.

Les réalisations ont concerné principalement l'augmentation des capacités de production, l'amélioration de la productivité, le développement des systèmes d'information et l'amélioration des conditions de travail du personnel.

## 4.1.4. Perspectives

Les nouvelles gammes de camping-cars ont été particulièrement bien appréciées par la clientèle des premiers salons nationaux où Trigano a enregistré des niveaux de ventes record. Les carnets de commandes saturent les capacités de production de la saison 2022. Les évolutions des prix des produits rendues nécessaires par l'augmentation des coûts des matières premières, des composants et des bases roulantes ont

La trésorerie nette s'élève à 348,4 M€ (120,0 M€ au 31 août 2020), soit une progression de 228,4 M€ au cours de l'exercice provenant pour 388,8 M€ des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles permettant de financer notamment : des investissements pour 42,7 M€, le remboursement d'emprunts pour 32,3 M€ et le versement de dividendes pour 42,4 M€.

La trésorerie nette est constituée essentiellement de liquidités et de dettes à moyen terme relatives à des engagements de rachats de minoritaires (184,6 M€, à comparer à 113,8 M€ au 31/08/2020) ; elle comprend aussi 22,0 M€ de dettes au 31/08/2021 principalement liées à des contrats de location depuis la mise en place de la norme IFRS 16 au 1er septembre 2019.

Votre Société a poursuivi au cours de l'exercice son programme d'investissements destiné à améliorer ses capacités de production, sa compétitivité et les conditions de travail de ses salariés (42,7 M€ ont été investis en 2020/2021, à comparer à 49,5 M€ en 2019/2020).

Les projets majeurs de l'exercice écoulé ont été :

- renouvellement de l'équipement machines dans plusieurs business units du groupe, en particulier dans les menuiseries industrielles, et les usines dédiées aux vans ;
- installation d'une seconde ligne de production de fourgons aménagés à Paglieta (Abruzzes – Italie) ;
- installation d'une ligne de fabrication de vans à Peniscola (Espagne) ;
- accélération et renforcement de la sécurité informatique.

globalement été bien acceptées par la clientèle.

La forte progression de la demande ne se traduira cependant pas par une augmentation proportionnelle des ventes en raison des difficultés d'approvisionnement qui limiteront fortement la croissance du chiffre d'affaires au premier semestre et peut-être au-delà.

En effet, les tensions sur les approvisionnements qui ont caractérisé la saison dernière se poursuivent sur le début de l'exercice 2022. Les difficultés les plus pénalisantes concernent l'insuffisance de la production de bases roulantes liée à la pénurie mondiale de semi-conducteurs. Trigano est ainsi contraint de ralentir voire d'arrêter plusieurs lignes de fabrication de camping-cars pendant plusieurs

semaines. Ces décalages de production pourraient concerner un volume de l'ordre de 5 000 véhicules au premier semestre. Trigano met en œuvre des programmes d'actions qui lui permettront d'augmenter sa production dès que la situation de pénuries sera résolue.

## 4.1.5. Activité de la Société mère sur l'exercice

Dans le cadre de son activité de holding animatrice, votre société a poursuivi ses actions vis-à-vis de ses filiales avec en particulier :

- la mise en œuvre de la succession de monsieur François Feuillet avec la nomination de monsieur Stéphane Gigou en tant que Président du Directoire de Trigano le 30 septembre 2020 ; Monsieur Stéphane Gigou a intégré progressivement au cours de l'exercice les organes d'administration de la plupart des filiales en remplacement de M. François Feuillet ;
- le renforcement de la coordination commerciale avec la recherche d'une meilleure cohérence des conditions de vente ;
- la poursuite des programmes de partage des meilleures pratiques relatives à l'amélioration de la performance industrielle ;
- la gestion des relations avec les principaux fournisseurs dans un contexte de pénurie de certaines matières et composants ;
- la création et l'animation d'un « Junior Committee » ;
- la gestion de la remise en fonctionnement des systèmes d'information du groupe affectés par une cyber-attaque le 9 février 2021 et l'amélioration de la sécurité informatique ;
- la veille réglementaire et le conseil aux business units pour l'adaptation de leur fonctionnement au contexte de persistance de la pandémie Covid-19.

### Comptes sociaux

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 99,9 M€ contre 65,1 M€ en 2019/2020 :

en millions d'euros	2020/2021	2019/2020	Évolution (%)
Résultat d'exploitation	41,3	25,8	60,1
Résultat financier	71,2	47,2	50,8
Résultat exceptionnel	0,3	-0,7	-142,9
Impôts sur les bénéfices	-12,8	-7,2	77,8
<b>Résultat net</b>	<b>99,9</b>	<b>65,1</b>	<b>53,5</b>

Le résultat d'exploitation de votre Société est de 41,3 M€, en hausse de 15,5 M€ par rapport à 2019/2020, en raison d'une augmentation des produits liés aux activités des filiales.

Le résultat financier est en progression de 24,0 M€, du fait d'une perception accrue de dividendes (73,1 M€ contre 55,8 M€ en 2019/2020).

Le résultat exceptionnel (0,3 M€) comprend essentiellement le résultat sur cession d'actions Trigano réalisé dans le cadre du contrat de liquidité et les amortissements dérogatoires de la période.

Grâce à ce résultat, votre Société conforte le niveau de ses capitaux propres et de sa trésorerie qui atteignent respectivement 411,7 M€ et 523,1 M€ (à comparer à 353,5 M€ et 256,3 M€ au 31/08/2020).

### Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

## Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients en application des articles L441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (art D 441-41)

	Article D 441 I 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	195					0	7					0
Montant total HT en € des factures concernées	784 236					0	58 370					0
Pourcentage des achats HT de l'exercice	6,81 %					0						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,12 %					0
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues				0								0
Montant total HT en € des factures exclues				0								0
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français						Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français					

Les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 13 585 € et l'impôt correspondant est de 4 211 €.

### Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers.

## 4.2. Comptes consolidés

### 4.2.1. Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note	2020/2021	2019/2020
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>2 933 605</b>	<b>2 184 019</b>
Autres produits de l'activité		23 720	17 462
Variation des stocks de produits finis et d'encours		24 658	(50 478)
Achats consommés		(2 005 426)	(1 453 757)
Charges de personnel	4.2.6.4	(378 644)	(310 900)
Charges externes		(192 153)	(163 105)
Impôts et taxes		(8 790)	(9 709)
Amortissements et dépréciations	4.2.6.4	(39 034)	(32 877)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>357 937</b>	<b>180 655</b>
Autres produits opérationnels	4.2.6.4	123	1 030
Autres charges opérationnelles	4.2.6.4	(58)	(245)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>358 002</b>	<b>181 440</b>
Coût de l'endettement financier net		(1 923)	(1957)
Autres produits et charges financiers		(78 604)	(1 801)
<b>Résultat financier <sup>(1)</sup></b>	4.2.6.7	<b>(80 527)</b>	<b>(3 758)</b>
Charge d'impôt	4.2.6.8	(58 332)	(41 350)
Quote-part du résultat net des entreprises associées		3 733	3 278
<b>Résultat net</b>		<b>222 875</b>	<b>139 609</b>
Part du Groupe		222 651	139 461
Intérêts ne donnant pas le contrôle		224	148
<b>Résultat de base par action</b>	4.2.6.9	<b>11,56</b>	<b>7,24</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	4.2.6.9	<b>11,56</b>	<b>7,24</b>

(1) Le résultat financier 2019/2020 a fait l'objet d'un reclassement de 0,7 millions d'euros entre le coût de l'endettement financier net et les autres produits et charges financiers (cf. note 4.2.6.7).

### 4.2.2. Etat du résultat global consolidé

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Ecart actuariels nets d'impôts	86	(307)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>86</b>	<b>(307)</b>
Ecart de conversion	4 504	601
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>4 504</b>	<b>601</b>
<b>Total des éléments du résultat global</b>	<b>4 590</b>	<b>294</b>
Résultat net	222 875	139 609
<b>Total du résultat global</b>	<b>227 466</b>	<b>139 902</b>
Dont part du Groupe	227 242	139 754
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	224	148

## 4.2.3. Bilan consolidé

### Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2021	31/08/2020
Immobilisations incorporelles	4.2.6.5	58 309	53 662
Ecarts d'acquisition	4.2.6.5	279 428	280 715
Immobilisations corporelles	4.2.6.5	310 449	304 533
Participations dans les entreprises associées	4.2.6.2	30 242	28 150
Autres actifs financiers	4.2.6.7	3 576	3 484
Actifs d'impôts différés	4.2.6.8	51 296	33 502
Autres actifs non courants	4.2.6.4	212	609
<b>Total Actifs non courants</b>		<b>733 511</b>	<b>704 655</b>
Stocks et en-cours	4.2.6.4	504 196	401 170
Clients et autres débiteurs	4.2.6.4	206 019	212 098
Créances d'impôt		2 561	3 951
Autres actifs courants	4.2.6.4	149 022	79 303
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	597 524	330 324
<b>Total Actifs courants</b>		<b>1 459 322</b>	<b>1 026 845</b>
<b>Actifs non courants destinés à être cédés</b>		<b>1 896</b>	<b>1 896</b>
<b>Total Actif</b>		<b>2 194 729</b>	<b>1 733 396</b>

### Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2021	31/08/2020
Capital et primes		86 494	86 494
Réserves et résultats consolidés		1 089 920	906 171
<b>Total Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>1 176 414</b>	<b>992 665</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle		939	875
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	4.2.6.9	<b>1 177 353</b>	<b>993 540</b>
Passifs financiers non courants	4.2.6.7	167 893	151 188
Provisions à long terme	4.2.6.6	51 175	45 996
Passifs d'impôts différés	4.2.6.8	4 536	3 901
Autres passifs non courants		1 682	2 047
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>225 286</b>	<b>203 132</b>
Passifs financiers courants	4.2.6.7	81 272	59 168
Provisions courantes	4.2.6.6	22 583	21 469
Fournisseurs et autres crédateurs	4.2.6.4	527 198	330 808
Dettes d'impôt		41 557	16 336
Autres passifs courants	4.2.6.4	119 480	108 942
<b>Total Passifs courants</b>		<b>792 090</b>	<b>536 723</b>
<b>Total Passif</b>		<b>2 194 729</b>	<b>1 733 396</b>

## 4.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Capitaux propres au 31 août 2019 publiés</b>	<b>82 310</b>	<b>4 184</b>	<b>16 855</b>	<b>788 957</b>	<b>892 305</b>	<b>1 115</b>	<b>893 420</b>
Retraitements liés à l'application d'IFRS 16	-	-	-	(694)	(694)	-	(694)
<b>Capitaux propres au 31 août 2019 retraités</b>	<b>82 310</b>	<b>4 184</b>	<b>16 855</b>	<b>788 263</b>	<b>891 611</b>	<b>1 115</b>	<b>892 726</b>
Opérations sur actions propres nettes d'impôt	-	-	(182)	23	(158)	-	(158)
Dividendes versés	-	-	-	(38 567)	(38 567)	(364)	(38 931)
Total des éléments du résultat global	-	-	-	294	294	-	294
Résultat de la période	-	-	-	139 461	139 461	148	139 609
Autres mouvements	-	-	-	24	24	(24)	-
<b>Capitaux propres au 31 août 2020</b>	<b>82 310</b>	<b>4 184</b>	<b>16 673</b>	<b>889 497</b>	<b>992 665</b>	<b>875</b>	<b>993 540</b>
Opérations sur actions propres nettes d'impôt	-	-	155	(273)	(118)	-	(118)
Dividendes versés	-	-	-	(42 424)	(42 424)	(8)	(42 432)
Total des éléments du résultat global	-	-	-	4 590	4 590	-	4 590
Résultat de la période	-	-	-	222 651	222 651	224	222 875
Autres mouvements	-	-	-	(951)	(951)	(151)	(1 102)
<b>Capitaux propres au 31 août 2021</b>	<b>82 310</b>	<b>4 184</b>	<b>16 828</b>	<b>1 073 091</b>	<b>1 176 414</b>	<b>939</b>	<b>1 177 353</b>

## 4.2.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Note	2020/2021	2019/2020
Résultat net part du Groupe		222 651	139 461
Part des minoritaires dans le résultat		224	148
Ecart d'acquisition négatif		-	(785)
Elimination du résultat net des entreprises associées		(3 733)	(3 278)
Elimination de la charge (produit) d'impôt	4.2.6.8	58 332	41 350
Elimination des amortissements et provisions		42 566	32 929
Elimination des résultats de cessions d'actifs		180	231
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisition		75 239	(2 883)
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes		2 050	1 211
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>397 509</b>	<b>208 385</b>
Dividendes reçus des entreprises associées		1 641	-
Variation du besoin en fonds de roulement	4.2.6.4	41 080	96 168
Impôts encaissés (payés)		(51 474)	(18 250)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>388 756</b>	<b>286 303</b>
Acquisition de filiales nette de trésorerie		-	(16 679)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(2 926)	(2 224)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(39 729)	(47 260)
Prêts et avances consentis		(314)	(2 858)
Cession d'immobilisations incorporelles		100	54
Cession d'immobilisations corporelles		2 138	1 380
Remboursements reçus sur prêts		519	2 640
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(40 212)</b>	<b>(64 947)</b>
Cession (acquisition) nette d'actions propres		155	(182)
Emission d'emprunts		6 193	2 273
Remboursement d'emprunts		(32 325)	(38 249)
Remboursement de dettes de location		(6 011)	(8 694)
Intérêts versés		(2 356)	(2 576)
Intérêts encaissés		316	1 365
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(42 424)	(38 566)
Dividendes payés aux minoritaires		(6)	(360)
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle		(6 777)	(12 362)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(83 235)</b>	<b>(97 351)</b>
Incidence de la variation des taux de change		1 019	486
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>266 328</b>	<b>124 490</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	330 324	206 911
Concours bancaires courants	4.2.6.7	(57)	(1 134)
<b>Trésorerie d'ouverture</b>		<b>330 267</b>	<b>205 777</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	597 524	330 324
Concours bancaires courants	4.2.6.7	(929)	(57)
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>596 595</b>	<b>330 267</b>

## 4.2.6. Annexe aux comptes consolidés

### Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 82 310 250 € dont le siège social est sis au 100 rue Petit - Paris 19<sup>ème</sup> France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. Les titres de la Société sont cotés sur Euronext Paris, compartiment A.

Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la

commercialisation de Véhicules de loisirs et de remorques (ci-après «Trigano» ou «le Groupe»).

Les états financiers consolidés de Trigano ont été arrêtés par le Directoire le 18 novembre 2021 et examinés par le Conseil de Surveillance du 22 novembre 2021. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 7 janvier 2022.

### 4.2.6.1. Principes comptables

#### Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2021 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne au 31 août 2021 et applicables à l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Ce référentiel, disponible sur le site internet de la Commission Européenne<sup>(1)</sup>, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

(1) [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr)

#### Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Aucune norme ou amendement d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2020 n'a eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'entreprise.

En décembre 2020, le comité d'interprétation IFRS IC a initié une discussion concernant les périodes de service auxquelles une entité attribue des prestations pour un régime à prestations définies particulier.

Sur ce point, l'IFRS IC a rendu le 24 mai 2021 la décision définitive « Attributing Benefit to Periods of Service (IAS 19 Employee Benefits) ». Le comité a indiqué qu'en application de la norme, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime. La méthode actuellement appliquée par le Groupe consiste à linéariser l'acquisition des droits, entre la date d'entrée dans le dispositif et la date de départ en retraite.

Compte tenu des travaux à mener sur les conventions collectives applicables et du temps d'analyse nécessaire pour évaluer les impacts éventuels d'un changement de méthode, la méthodologie utilisée par le Groupe pour évaluer ses engagements à la clôture au 31 août 2021 demeure inchangée. Les travaux d'analyse sont en cours et se poursuivront au premier semestre de l'exercice 2021-2022. En conséquence, les impacts éventuels seront pris en compte dans les états financiers au 28 février 2022.

#### Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

#### Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations, et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des stocks (cf. 4.2.6.4) ;
- les provisions (cf. 4.2.6.6) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. 4.2.6.5) ;
- les impôts différés (cf. 4.2.6.8) ;
- les actifs et passifs financiers (cf. 4.2.6.7).

## 4.2.6.2. Règles de consolidation et périmètre

### Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le Groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

#### Regroupement d'entreprises

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'identité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

L'option choisie pour une transaction ne préjuge pas du choix susceptible d'être fait pour les transactions ultérieures.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement, à condition que celui-ci trouve son origine dans des faits et

circonstances antérieurs à la date d'acquisition et nouvellement portés à la connaissance de Trigano. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement. L'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'engendre pas la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants lors de l'acquisition ; à défaut, et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

#### Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives de pertes de valeur.

#### Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons règlementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

## Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;
- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers libellés en devises étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

Les taux de conversion des devises employées sur les exercices 2020/2021 et 2019/2020 sont les suivants :

	31/08/2021	31/08/2020
<b>Livre sterling</b>		
Cours de clôture	0,8588	0,8961
Cours moyen	0,8782	0,8769
<b>Zloty polonais</b>		
Cours de clôture	4,5296	4,3971
Cours moyen	4,5281	4,3786
<b>Dinar tunisien</b>		
Cours de clôture	3,2879	3,2527
Cours moyen	3,2805	3,1733
<b>Couronne norvégienne</b>		
Cours de clôture	10,2600	10,4550
Cours moyen	10,4090	10,4867
<b>Dinar serbe</b>		
Cours de clôture	117,5862	117,7301
Cours moyen	117,5826	117,6410
<b>Franc suisse</b>		
Cours de clôture	1,0799	1,0774
Cours moyen	1,0867	1,0758
<b>Kuna croate</b>		
Cours de clôture	7,4900	7,5280
Cours moyen	7,5437	7,4967
<b>Couronne danoise</b>		
Cours de clôture	7,4360	7,4439
Cours moyen	7,4389	7,4632

## Périmètre de consolidation

### Evolution du périmètre de consolidation depuis le 1er septembre 2020

Au cours de l'exercice, la société Gimeg Nordic APS (création) située au Danemark et détenue à 100 % est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe en intégration globale.

Par ailleurs, le Groupe a procédé aux sorties de périmètre des sociétés suivantes :

- Groupe Remorques Hubière, située en France (transmission universelle de patrimoine avec la société Trigano) ;
- Luano Van, située en Italie (fusion avec la société Luano Camp) ;
- Trigano BV Io, située aux Pays-Bas (liquidation).

### Liste des sociétés consolidées au 31/08/2021

Sociétés	Pays	Forme juridique	% d'intérêt	Méthode d'intégration
Trigano	France	SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Société mère	Intégration globale
Adria Benelux BV	Pays-Bas	BV	99,72	Intégration globale
Adria Caravans APS	Danemark	APS	99,72	Intégration globale
Adria Concessionaires Limited	Royaume-Uni	Ltd	99,72	Intégration globale
Adria Distribution Spain SL	Espagne	SARL de droit espagnol	99,72	Intégration globale
Adria Dom d.o.o.	Slovénie	d.o.o.	99,72	Intégration globale
Adria Mobil d.o.o.	Slovénie	d.o.o.	99,72	Intégration globale
Adria Mobil GmbH	Suisse	GmbH	98,72	Intégration globale
Adria More d.o.o.	Croatie	d.o.o.	99,72	Intégration globale
Adria Plus d.o.o.	Slovénie	d.o.o.	99,72	Intégration globale
Adria Star d.o.o.	Croatie	d.o.o.	99,72	Intégration globale
Arts et Bois	France	SAS	100,00	Intégration globale
Atelier Trigano	France	SARL	100,00	Intégration globale
Auto-Sleepers Group Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Auto-Sleepers Holding Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Auto-Sleepers Investments Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Auto-Sleepers Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Auto Trail VR Limited	Royaume-Uni	Ltd - Private Limited Company	100,00	Intégration globale
Autostar	France	SAS	100,00	Intégration globale
Benimar-Ocarsa S.A.	Espagne	SA de droit espagnol	100,00	Intégration globale
Berkshire Motor Caravan Centre Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Bruand Développement	France	SAS	100,00	Intégration globale
Camper Iberica S.L.	Espagne	SARL de droit espagnol	100,00	Intégration globale
Camping-cars Chausson	France	SASU	100,00	Intégration globale
Camping-Profi GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Caravanes La Mancelle	France	SARL	100,00	Intégration globale
Clairval	France	SASU	100,00	Intégration globale
CMC Distribution France	France	SASU	100,00	Intégration globale
CMC France	France	Société Civile	100,00	Intégration globale
CVC S.r.l.	Italie	S.r.l.	100,00	Intégration globale
Delwyn Enterprises Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Deutsche Reisemobil Vermietungs GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Domerium S.I.u.	Espagne	SARL unipersonnelle de droit espagnol	99,72	Intégration globale
E.T. Riddiough (sales) Limited	Royaume-Uni	Ltd	99,00	Intégration globale
ECIM	France	SASU	100,00	Intégration globale
Eura Mobil GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Eura Mobil Service GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Euro Accessoires	France	SASU	100,00	Intégration globale
European Motorhomes GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Europ'holidays	France	SARL	100,00	Intégration globale
Gaupen-Henger AS	Norvège	AS	100,00	Intégration globale
Gaupen-Henger Eiendom AS	Norvège	AS	100,00	Intégration globale
Gimeg Belgie NV/SA	Belgique	NV/SA/AG	100,00	Intégration globale
Gimeg Holding BV	Pays-Bas	BV	100,00	Intégration globale

Sociétés	Pays	Forme juridique	% d'intérêt	Méthode d'intégration
Gimeg Netherland BV	Pays-Bas	BV	100,00	Intégration globale
Gimeg Nordic APS	Danemark	APS	100,00	Intégration globale
Grove Products (Caravan Accessories) Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
HTD Participations	France	SARL	100,00	Intégration globale
Karmann-Mobil Vertriebs GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Le Hall du Camping-car	France	SASU	100,00	Intégration globale
Lider	France	SASU	100,00	Intégration globale
Loisir Iberica VDL S.r.l.	Espagne	SARL de droit espagnol	99,00	Mise en équivalence
Loisirs Finance <sup>(1)</sup>	France	SA à Directoire et Conseil de Surveillance	49,00	Intégration globale
Luano Camp S.r.l.	Italie	SARL de droit italien	100,00	Intégration globale
Maître Equipement	France	SASU	100,00	Intégration globale
Marquis Motorhomes Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Marquis South Yorkshire Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Martins of Exeter Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Mécanorem	France	SARL	100,00	Intégration globale
Mediterraneo VDL SL	Espagne	SARL de droit espagnol	99,00	Intégration globale
Michael Jordan Caravans Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Notin	France	SASU	100,00	Intégration globale
OCS Recreatie Groothandel B.V.	Pays-Bas	BV	100,00	Intégration globale
Ouest VDL	France	SASU	100,00	Intégration globale
Périgord Véhicules de Loisirs	France	SASU	100,00	Intégration globale
PLSA	France	SASU	100,00	Intégration globale
Podgorje d.o.o.	Slovénie	d.o.o.	99,41	Intégration globale
Polytex	Tunisie	SARL de droit tunisien	99,94	Intégration globale
Protej d.o.o.	Slovénie	d.o.o.	100,00	Intégration globale
Remorques Hubière	France	SASU	100,00	Intégration globale
Résidences Trigano	France	SASU	100,00	Intégration globale
Riviera France	France	SARL	100,00	Intégration globale
Rulquin	France	SA	100,00	Intégration globale
S.C.I. CMC	France	SCI	100,00	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Amiral Lebreton	France	SCI	100,00	Intégration globale
Société Civile Immobilière du Colonel Petit	France	SCI	100,00	Intégration globale
Société Civile Immobilière du Haut Eclair	France	SCI	100,00	Intégration globale
Société Civile du Président Arnaud	France	SCI	100,00	Intégration globale
Société Civile Immobilière du Professeur Parmentier	France	SCI	100,00	Intégration globale
Société Civile Immobilière Duchesse de Mirabel	France	SCI	97,50	Intégration globale
SEA Società Europea Autocaravan S.p.A.	Italie	S.p.A.	100,00	Intégration globale
Sorelpol	Pologne	S.p.z.o.o.	100,00	Intégration globale
South Cross Motor Caravan Centre Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Surrey Motor Caravan Centre Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Techwood	France	SARL	99,90	Intégration globale
Triganocamp	France	SASU	100,00	Intégration globale
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Trigano Deutschland Verwaltungs GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Trigano GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Trigano Jardin	France	SASU	100,00	Intégration globale
Trigano MDC	France	SASU	100,00	Intégration globale
Trigano Prikolice d.o.o.	Serbie	d.o.o.	100,00	Intégration globale
Trigano Remorques	France	SASU	100,00	Intégration globale
Trigano S.p.A.	Italie	S.p.A.	100,00	Intégration globale
Trigano Service	France	SARL	100,00	Intégration globale
Trigano Servizi S.r.l.	Italie	SARL de droit italien	100,00	Intégration globale
Trigano Van S.r.l.	Italie	SARL de droit italien	100,00	Intégration globale
Trigano VDL	France	SASU	100,00	Intégration globale
Trois Soleils	France	SARL	100,00	Intégration globale

(1) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51 % par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IFRS 10. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

## Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Trigano consolide par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable.

Les principes et méthodes comptables des entités concernées sont conformes aux IFRS et homogènes avec ceux du Groupe.

Le résultat des sociétés mis en équivalence comprend 49 % du résultat de Loisirs Finance.

Loisirs Finance est un établissement financier dont l'activité est le crédit aux particuliers sur le lieu de vente pour l'acquisition de camping-cars et de caravanes. La Société finance également des stocks de camping-cars et de caravanes des distributeurs de Véhicules de loisirs ainsi que des flottes de résidences mobiles acquises par des professionnels de l'hôtellerie de plein air.

### Informations financières résumées - Loisirs Finance

en milliers d'euros et pour la totalité de l'entité	2020/2021	2019/2020
Produit net bancaire	9 259	10 365
Résultat net	7 618	6 689

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Capitaux propres	61 718	57 450
Total bilan	737 727	755 949
% d'intérêts détenus	49,00 %	49,00 %
Quote-part d'actif net détenue	30 242	28 150
<b>Valeur des titres mis en équivalence</b>	<b>30 242</b>	<b>28 150</b>

L'évolution du poste «participations dans les entreprises associées et co-entreprises» s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	Total
<b>31/08/2019</b>	<b>24 873</b>
Quote-part de résultat de l'exercice	3 278
<b>31/08/2020</b>	<b>28 150</b>
Quote-part de résultat de l'exercice	3 733
Dividendes	(1 641)
<b>31/08/2021</b>	<b>30 242</b>

## Informations sur les transactions avec les parties liées

### Transactions avec certains actionnaires

Au 31/08/2021, M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 47,8 % des titres de la Société. Ils n'ont réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de direction qu'ils exercent dans le Groupe.

Au 31/08/2021, Mme Alice Cavalier Feuillet détient au travers de la société ROMAX 5,0 % des titres de la Société. Elle n'a réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance qu'elle exerce.

Au 31/08/2021, Mme Séverine Soummer Feuillet détient au travers de la société PARSEV 5,0 % des titres de la Société. Elle n'a réalisé aucune opération avec Trigano.

## Rémunérations des mandataires sociaux

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Salaires	1 712	1 614
Charges sociales	619	525
Jetons de présence	964	1 524
Paiements en actions	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	179	-
Autres avantages	(5)	12
<b>Total</b>	<b>3 469</b>	<b>3 676</b>

## Transactions avec les filiales

Trigano réalise à titre onéreux pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- mise en place d'avances financières et de prêts ;
- location d'immeubles ;
- prestations de services administratifs et informatiques ;
- mise à disposition de marques commerciales ;
- négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le Groupe et les minoritaires est négligeable.

## Transactions avec les entreprises associées

Loisirs Finance

Sur l'exercice 2020/2021, Trigano a cédé à cette filiale des créances pour un montant total de 260,1 M€ (204,1 M€ en 2019/2020).

Au 31/08/2021, l'encours de créances cédées est de 29,7 M€ (68,9 M€ au 31/08/2020).

### 4.2.6.3. Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction Générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs ». La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de loisirs »

et « Equipement des loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant.

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Les actifs non courants dans le pays du siège social (France) s'élèvent à 159,6 M€ au 31/08/2021 (156,1 M€ au 31/08/2020).

en milliers d'euros	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé 2020/2021
Chiffre d'affaires réalisé dans le pays du siège social (France)	559 801	176 191	735 993
Chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays	2 142 315	55 298	2 197 612
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>2 702 116</b>	<b>231 489</b>	<b>2 933 605</b>
<b>Résultat opérationnel courant sectoriel</b>	<b>335 993</b>	<b>21 944</b>	<b>357 937</b>
en % du chiffre d'affaires	12,4 %	9,5 %	12,2 %
<b>Résultat opérationnel sectoriel</b>	<b>336 186</b>	<b>21 815</b>	<b>358 002</b>
Quote-part de résultat des entreprises associées	3 733	-	3 733

en milliers d'euros	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé 2019/2020
Chiffre d'affaires réalisé dans le pays du siège social (France)	464 347	140 543	604 890
Chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays	1 533 113	46 015	1 579 128
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>1 997 460</b>	<b>186 558</b>	<b>2 184 019</b>
<b>Résultat opérationnel courant sectoriel</b>	<b>167 338</b>	<b>13 317</b>	<b>180 655</b>
en % du chiffre d'affaires	8,4 %	7,1 %	8,3 %
<b>Résultat opérationnel sectoriel</b>	<b>168 147</b>	<b>13 294</b>	<b>181 440</b>
Quote-part de résultat des entreprises associées	3 278	-	3 278

### 4.2.6.4. Données opérationnelles

#### Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de Véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des

véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

#### Incidence de la variation du BFR

L'incidence de la variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Stocks	(101 210)	59 430
Fournisseurs	188 380	1 594
Clients	8 961	10 358
Autres	(55 051)	24 786
<b>Total besoin en fonds de roulement</b>	<b>41 080</b>	<b>96 168</b>

## Prêts et créances clients

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe de trésorerie, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que le contrôle qui leur est associé n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des distributeurs de Véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et autres débiteurs » et au passif dans le poste « passifs financiers

courants » lorsque les critères de déconsolidation ne sont pas remplis.

Une provision pour dépréciation individualisée est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux, etc.). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues. De plus, une provision pour dépréciation à caractère général est constatée pour couvrir le risque de non recouvrement de créances saines.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
  - si Trigano a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
  - si Trigano a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

**Les autres actifs non courants** comprennent principalement les créances clients non courantes et se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	579	840
Autres créances - part > 1 an	170	321
<b>Montant brut</b>	<b>749</b>	<b>1 161</b>
Dépréciation	(537)	(553)
<b>Montant net</b>	<b>212</b>	<b>609</b>

**Les créances clients courantes et autres débiteurs** se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Avances et acomptes versés	7 478	6 102
Clients - part < 1 an	203 904	220 108
<b>Montant brut</b>	<b>211 382</b>	<b>226 210</b>
Dépréciation	(5 363)	(14 112)
<b>Montant net</b>	<b>206 019</b>	<b>212 098</b>

Les créances qui ont fait l'objet d'une cession à un tiers sont déconsolidées lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances a été transférée. Elles ne sont donc pas incluses dans le poste client.

Les créances clients prises dans leur ensemble s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Clients - part > 1 an	579	840
Clients - part < 1 an	203 904	220 108
<b>Montant brut</b>	<b>204 483</b>	<b>220 948</b>
Dépréciation - part > 1 an	(537)	(553)
Dépréciation - part < 1 an	(5 363)	(14 112)
<b>Dépréciation</b>	<b>(5 900)</b>	<b>(14 665)</b>
<b>Montant net</b>	<b>198 583</b>	<b>206 283</b>

Antériorité des créances clients à la date de clôture :

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Créances non échues	169 002	160 586
Créances échues	29 537	45 186
<i>entre 0 et 30 jours</i>	13 704	16 130
<i>entre 31 et 60 jours</i>	5 215	6 766
<i>entre 61 et 90 jours</i>	4 961	9 805
<i>entre 91 et 180 jours</i>	3 421	7 974
<i>plus de 180 jours</i>	2 236	4 511
Créances compromises	5 944	15 177
<b>Total des créances clients en valeur brute</b>	<b>204 483</b>	<b>220 948</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(5 900)</b>	<b>(14 665)</b>
<b>Total des créances clients en valeur nette</b>	<b>198 583</b>	<b>206 283</b>

L'évolution de la dépréciation des créances clients s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	
<b>Dépréciation clients au 31/08/2019</b>	<b>(14 376)</b>
Variations du périmètre	(25)
Dotations	(2 183)
Reprises pour utilisations	1 686
Reprises de reliquats non consommés	233
<b>Dépréciation clients au 31/08/2020</b>	<b>(14 665)</b>
Variations du périmètre	-
Dotations	(1 283)
Reprises pour utilisations	9 053
Reprises de reliquats non consommés	994
<b>Dépréciation clients au 31/08/21</b>	<b>(5 900)</b>

## Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an.

Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles.

Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur coût de revient.

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Matières premières	230 958	156 202
En-cours	52 524	37 854
Marchandises	82 704	80 965
Produits finis	150 602	139 503
<b>Montant brut</b>	<b>516 788</b>	<b>414 524</b>
Dépréciation	(12 592)	(13 355)
<b>Montant net</b>	<b>504 196</b>	<b>401 170</b>

## Fournisseurs et autres créditeurs

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Dettes fournisseurs d'exploitation	524 173	329 244
Dettes fournisseurs d'immobilisations	3 025	1 564
<b>Total</b>	<b>527 198</b>	<b>330 808</b>

## Autres actifs et autres passifs courants

### Autres actifs courants

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Personnel	1 729	1 110
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	45 730	21 342
Charges constatées d'avance	13 523	10 382
Autres actifs	88 066	46 487
<b>Montant brut</b>	<b>149 048</b>	<b>79 320</b>
Dépréciation	(26)	(18)
<b>Montant net</b>	<b>149 022</b>	<b>79 303</b>

### Autres passifs courants

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Avances et acomptes reçus	8 314	7 857
Dettes sociales	60 544	51 772
Dettes fiscales	20 241	28 056
Autres passifs	30 382	21 256
<b>Total</b>	<b>119 480</b>	<b>108 942</b>

## Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(35 149)	(31 568)
Reprises sur amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(613)	(654)
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(35 762)</b>	<b>(32 222)</b>
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(17 057)	(10 174)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	17 494	10 529
Dotations aux provisions pour risques et charges	(30 841)	(24 886)
Reprises de provisions pour risques et charges	27 132	23 876
<b>Dotations aux provisions nettes des reprises</b>	<b>(3 272)</b>	<b>(655)</b>
<b>Total</b>	<b>(39 034)</b>	<b>(32 877)</b>

Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles intègrent en 2020/2021 les dotations liées à l'application de la norme IFRS 16 pour 5,5 M€. Cet impact est compensé par une réduction des charges externes de 4,9 M€ sur la même période.

## Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable, qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Ecart d'acquisition négatif <sup>(1)</sup>	-	785
Résultat de cession d'actifs	123	245
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>123</b>	<b>1 030</b>
Frais d'acquisition des titres	(58)	(245)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(58)</b>	<b>(245)</b>
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>785</b>

(1) En 2019/2020, l'acquisition de Martins of Exeter avait engendré l'enregistrement d'un écart d'acquisition négatif pour 785 k€.

## Données relatives au personnel

### Charges de personnel

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Salaires et traitements	(257 863)	(221 731)
Charges sociales	(66 505)	(57 291)
Personnel extérieur	(38 405)	(21 269)
Autres avantages	(15 872)	(10 608)
<b>Total</b>	<b>(378 644)</b>	<b>(310 900)</b>

### Effectif moyen (y compris interim)

Effectif	2020/2021	2019/2020
Dirigeants	114	120
Cadres	554	515
Employés	2 405	2 265
Ouvriers	6 760	5 871
<b>Total</b>	<b>9 833</b>	<b>8 771</b>

## Avantages au personnel

Le Groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ à la retraite (France ou Slovénie notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation de ses engagements de retraite. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués.

Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite

en France sont les suivantes :

- taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- table de mortalité : table statistique communément admise ;
- taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- taux d'actualisation : taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (1,00 % au 31/08/2021 ; 0,20 % au 31/08/2020) ;
- âge de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Pour ces provisions, une variation de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement -2,3 % et +4,6 %.

Les provisions correspondantes (pour indemnités de fin de contrat) sont présentées dans la partie 4.2.6.6.

## Paiement en actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

## 4.2.6.5. Immobilisations

### Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie « Véhicules de loisirs » et « Remorques » (composante principale de l'activité « Equipement des loisirs ») ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation

annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

Répartition par activité

en milliers d'euros	31/08/2021			31/08/2020		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs	262 548	(4 132)	258 416	264 027	(4 132)	259 894
Equipement des loisirs <sup>(1)</sup>	21 012	-	21 012	20 821	-	20 821
<b>Total</b>	<b>283 559</b>	<b>(4 132)</b>	<b>279 428</b>	<b>284 848</b>	<b>(4 132)</b>	<b>280 715</b>

(1) dont Remorques 20 894 k€ au 31/08/2021 (20 703 k€ au 31/08/2020)

## Variation de la valeur nette comptable

en milliers d'euros

<b>Au 31/08/2019, valeur nette cumulée</b>	<b>252 323</b>
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice <sup>(1)</sup>	28 102
Effet des variations de change	291
<b>Au 31/08/2020, valeur nette cumulée</b>	<b>280 715</b>
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice <sup>(1)</sup>	(3 804)
Effet des variations de change	1 818
<b>Au 31/08/2021, valeur nette cumulée</b>	<b>279 428</b>

(1) Trigano a déterminé de manière définitive au 31/08/2021, l'écart d'acquisition de Gimeg Holding à 24,3 M€, après reconnaissance de la valeur des marques pour 2,6 M€ et du portefeuille clients pour 1,2 M€.

## Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés en interne, de procédés, marques et brevets. Ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2021			31/08/2020		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
Concessions brevets, marques et droits similaires	62 441	(10 866)	51 576	58 019	(10 286)	47 734
Autres immobilisations incorporelles	18 172	(11 439)	6 733	16 165	(10 237)	5 928
<b>Total</b>	<b>80 613</b>	<b>(22 305)</b>	<b>58 309</b>	<b>74 184</b>	<b>(20 523)</b>	<b>53 662</b>

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2020 et 2021 sont analysées ci-dessous :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
<b>Au 31/08/2019</b>	<b>71 953</b>	<b>(19 142)</b>	<b>52 812</b>
Variation de périmètre	58	(45)	13
Acquisitions de l'exercice	2 224	-	2 224
Sorties de l'exercice	(243)	190	(53)
Ecart de conversion	193	1	194
Dotations de l'exercice	-	(1 527)	(1 527)
<b>Au 31/08/2020</b>	<b>74 184</b>	<b>(20 523)</b>	<b>53 662</b>
Acquisitions de l'exercice	2 926	-	2 926
Sorties de l'exercice	(293)	293	-
Ecart de conversion	202	(6)	(196)
Reclassements	(210)	-	(210)
Portefeuille clients et marques Gimeg	3 804	(123)	3 681
Dotations de l'exercice	-	(1 946)	(1 946)
<b>Au 31/08/2021</b>	<b>80 613</b>	<b>(22 305)</b>	<b>58 309</b>

## Droit d'usage de biens en location

Le montant se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2021			31/08/2020		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Autres immobilisations incorporelles	881	(201)	680	-	-	-
<b>Total</b>	<b>881</b>	<b>(201)</b>	<b>680</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupements d'entreprises à leur juste valeur.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes les unes des autres.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2021			31/08/2020		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	65 188	(4 174)	61 014	63 301	(3 835)	59 466
Constructions	278 076	(131 635)	146 440	263 011	(120 615)	142 396
Installations techniques, matériels et outillages industriels	207 604	(138 664)	68 940	189 108	(128 552)	60 555
Autres immobilisations corporelles	84 998	(57 484)	27 514	79 434	(53 728)	25 706
Immobilisations en cours	6 542	-	6 542	16 411	-	16 411
<b>Total</b>	<b>642 407</b>	<b>(331 958)</b>	<b>310 449</b>	<b>611 263</b>	<b>(306 730)</b>	<b>304 533</b>

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2020 et 2021 sont analysées ci-dessous :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
<b>Au 31/08/2019</b>	<b>516 547</b>	<b>(255 386)</b>	<b>261 161</b>
Retraitement lié à la 1 <sup>ère</sup> application d'IFRS 16	49 159	(21 960)	27 199
Variation du périmètre	10 877	(5 803)	5 074
Acquisitions de l'exercice	45 918	-	45 918
Sorties de l'exercice	(10 536)	6 471	(4 065)
Ecarts de conversion	(703)	349	(354)
Dotations de l'exercice	-	(30 401)	(30 401)
<b>Au 31/08/2020</b>	<b>611 263</b>	<b>(306 730)</b>	<b>304 533</b>
Acquisitions de l'exercice	41 219	-	41 219
Sorties de l'exercice	(12 106)	9 788	(2 318)
Ecarts de conversion	2 132	(1 167)	965
Reclassements	(101)	171	70
Dotations de l'exercice	-	(34 020)	(34 020)
<b>Au 31/08/2021</b>	<b>642 407</b>	<b>(331 958)</b>	<b>310 449</b>

## Droits d'usage de biens en location

Le montant se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2021			31/08/2020		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	956	-	956	1 072	-	1 072
Constructions	52 587	(32 626)	19 961	51 202	(29 444)	21 759
Autres immobilisations corporelles	1 707	(899)	808	1 841	(1 152)	689
<b>Total</b>	<b>55 250</b>	<b>(33 525)</b>	<b>21 725</b>	<b>54 115</b>	<b>(30 596)</b>	<b>23 520</b>

## Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

### Principes

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unités Génératrices de Trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la business unit, correspondant, généralement au sein du Groupe, à une entité juridique.

Test de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans au maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant les taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

### Tests de dépréciation au 31 août 2021

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2021, pour chacun des groupes d'UGT concernés (Véhicules de loisirs et Remorques). La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans. Ces flux intègrent les dernières prévisions budgétaires des entités concernées, en particulier les évolutions de vente et de parts de marché par pays ainsi que les dernières prévisions d'évolution de prix de revient. Les prévisions budgétaires servant de base au plan d'affaires sont établies à partir des données historiques.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5 % (sans changement par rapport à 2020) ;
- taux d'actualisation après impôt retenu : 8,0 % (8,0 % en 2020).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants.

Une variation à la hausse de 1,0 % du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5 % de l'EBITDA du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1,0 % n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants des différentes UGT de Trigano.

## 4.2.6.6. Autres provisions et passifs éventuels

### Provision pour garantie

La provision correspond au coût estimé des garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Les périodes couvertes varient en fonction des conditions contractuelles et légales.

Les dépenses prises en compte correspondent aux coûts directs internes et externes calculés sur la base des derniers prix connus. Compte tenu de la faiblesse de l'impact sur les comptes, les flux futurs ne sont ni inflatés ni actualisés. Le montant des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

Les évolutions des provisions courantes et à long terme sur l'exercice 2020/2021 sont les suivantes :

#### Provisions courantes (part < 1 an)

en milliers d'euros	31/08/2020	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclas- sements	Ecart de conversion	31/08/2021
Provisions pour garantie	19 405	10 395	(13 783)	(212)	4 709	37	20 552
Provisions pour litiges et risques divers	1 729	1 220	(833)	(397)	16	1	1 736
Provisions pour fin de contrat	334	73	(32)	-	(81)	-	294
<b>Total</b>	<b>21 469</b>	<b>11 687</b>	<b>(14 647)</b>	<b>(609)</b>	<b>4 644</b>	<b>39</b>	<b>22 583</b>

#### Provisions non courantes (part > 1 an)

en milliers d'euros	31/08/2020	Dotations	Utili-sations	Reprises	Reclas- sements	Ecart actuariels	Ecart de conversion	31/08/2021
Provisions pour garantie	25 576	19 350	(9 520)	(1 720)	(4 709)	-	83	29 061
Provisions pour litiges et risques divers	2 519	237	(114)	-	(16)	-	-	2 626
Provisions pour fin de contrat <sup>(1)</sup>	17 901	2 420	(605)	-	81	(307)	(1)	19 488
<b>Total</b>	<b>45 996</b>	<b>22 008</b>	<b>(10 239)</b>	<b>(1 720)</b>	<b>(4 644)</b>	<b>(307)</b>	<b>82</b>	<b>51 175</b>

(1) dont effet d'actualisation : 83 k€ au 31/08/2021 ; 16 k€ au 31/08/2020

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées de différentes sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

### Passifs éventuels

Aucune action significative n'est en-cours à l'encontre de Trigano au 31 août 2021.

## 4.2.6.7. Financements et instruments financiers

### Actifs et passifs financiers

#### Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le Groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et

### Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé, augmentée des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

## Autres actifs financiers

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Prêts	2 908	2 853
Dépôts et cautionnements versés	501	460
Autres	525	530
<b>Montant brut</b>	<b>3 934</b>	<b>3 843</b>
Dépréciation	(292)	(292)
Actualisation	(66)	(68)
<b>Montant net</b>	<b>3 576</b>	<b>3 484</b>

## Trésorerie nette

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	597 524	330 324
Passifs financiers	(249 165)	(210 357)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>348 359</b>	<b>119 967</b>

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Equivalents de trésorerie	-	300
Disponibilités	597 524	330 024
<b>Total</b>	<b>597 524</b>	<b>330 324</b>

## Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- des passifs financiers au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

### Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

### Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Ils comprennent principalement les dettes de différé de paiement sur acquisitions.

## Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. Les variations de la juste valeur des dérivés sont également inscrites en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Les passifs financiers se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	Courants	Non courants	Total 31/08/2021
Dettes correspondants aux différés de paiement sur acquisition de titres de filiales	42 241	142 403	184 644
Emprunts et dettes assimilées	32 472	8 623	41 095
Dettes de location	5 343	16 701	22 044
Concours bancaires courants	929	-	929
Intérêts courus non échus	70	-	70
Autres	217	166	383
<b>Total passifs financiers</b>	<b>81 272</b>	<b>167 893</b>	<b>249 165</b>

en milliers d'euros	Courants	Non courants	Total 31/08/2020
Dettes correspondants aux différés de paiement sur acquisition de titres de filiales <sup>(1)</sup>	21 216	92 555	113 771
Emprunts et dettes assimilées	32 549	39 968	72 517
Dettes de location	5 304	17 864	26 168
Concours bancaires courants	57	-	57
Intérêts courus non échus	43	-	43
Autres	-	801	801
<b>Total passifs financiers</b>	<b>59 168</b>	<b>151 188</b>	<b>210 357</b>

(1) dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 66 k€

Au 31 août 2021, la dette liée au paiement différé des acquisitions de titres de sociétés concerne les acquisitions de respectivement : 14,3 % de Protej, 40,0 % de Gimeg Holding BV, 10,0 % d'Auto-Sleepers Investments Ltd et 13,3 % de Luano Camp.

Cette dette est évaluée à partir de multiple de résultats futurs tels que définis dans les contrats d'acquisitions.

Elle a été actualisée sur la période allant de la date d'acquisition et la date prévisionnelle de paiement des titres, comprise entre 1 et 2 ans.

La mise à jour des résultats réalisés et des hypothèses des dates prévisionnelles de rachat des titres, des résultats futurs et de la dette nette à la clôture de l'exercice a conduit à une augmentation de la juste valeur de la dette de 75,2 m€, comptabilisée en résultat financier.

Trigano a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné à financer des opérations de croissance externe. 30 M€ ont été remboursés au cours de l'exercice.

L'évolution des passifs financiers entre le 31/08/2020 et le 31/08/2021 s'analyse ainsi :

en milliers d'euros		Passifs financiers courants	Passifs financiers non courants
<b>Total des passifs financiers au 31/08/2019</b>	<b>221 063</b>	42 621	178 442
Retraitements liés à l'application IFRS 16	28 024		
Entrée de périmètre	22 400		
Emission d'emprunts	2 273		
Remboursement d'emprunts	(38 249)		
Remboursement de dettes de location	(8 694)		
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	(2 883)		
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	(12 362)		
Variation des concours bancaires courants	(1 077)		
Ecarts de conversion	(139)		
<b>Total des passifs financiers au 31/08/2020</b>	<b>210 357</b>	59 168	151 188
Entrée de périmètre	-		
Emission d'emprunts	1 125		
Remboursement d'emprunts	(32 325)		
Intérêts courus	10		
Emission de dettes de location	5 068		
Remboursement de dettes de location	(6 011)		
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	75 239		
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	(5 917)		
Variation des concours bancaires courants	899		
Ecarts de conversion	719		
<b>Total des passifs financiers au 31/08/2021</b>	<b>249 165</b>	81 272	167 893

### Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- Niveau 1 : l'instrument est coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) ;
- Niveau 3 : au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie :

	31/08/2021		Ventilation par niveau		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
en milliers d'euros					
Autres actifs financiers non courants	3 576	3 576	3 443	-	133
Autres actifs long terme	212	212	212	-	-
Clients et autres débiteurs	206 019	206 019	206 019	-	-
Autres actifs courants <sup>(1)</sup>	149 022	149 022	148 905	117	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	597 524	597 524	597 524	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>950 416</b>	<b>950 416</b>	<b>950 166</b>	<b>117</b>	<b>133</b>
Passifs financiers non courants <sup>(2)(3)</sup>	167 893	167 893	25 489	-	142 403
Autres passifs non courants	1 682	1 682	1 682	-	-
Passifs financiers courants <sup>(2)(3)</sup>	81 272	81 272	39 031	-	42 241
Fournisseurs et autres créditeurs	527 198	527 198	527 198	-	-
Autres passifs courants <sup>(1)</sup>	119 480	119 480	118 557	923	-
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>897 525</b>	<b>897 525</b>	<b>711 958</b>	<b>923</b>	<b>184 644</b>

	31/08/2020		Ventilation par niveau		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
en milliers d'euros					
Autres actifs financiers non courants	3 484	3 484	3 346	-	138
Autres actifs long terme	609	609	609	-	-
Clients et autres débiteurs	212 098	212 098	212 098	-	-
Autres actifs courants <sup>(1)</sup>	79 303	79 303	79 150	153	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	330 324	330 324	330 324	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>625 817</b>	<b>625 817</b>	<b>625 526</b>	<b>153</b>	<b>138</b>
Passifs financiers non courants <sup>(2)(3)</sup>	151 188	151 188	58 633	-	92 555
Autres passifs non courants	2 047	2 047	2 047	-	-
Passifs financiers courants <sup>(2)(3)</sup>	59 168	59 168	37 952	-	21 216
Fournisseurs et autres créditeurs	330 808	330 808	330 808	-	-
Autres passifs courants <sup>(1)</sup>	108 942	108 942	108 241	701	-
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>652 154</b>	<b>652 154</b>	<b>537 682</b>	<b>701</b>	<b>113 771</b>

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

(3) Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués des dettes de différé de paiement sur acquisitions. De même qu'au 31/08/2020, ils sont de catégorie 3. Ces passifs sont évalués sur la base des données contractuelles en tenant compte des prévisions de résultat revues par la Direction de Trigano et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés (0,4 % pour la zone euro).

## Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité

de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Intérêts et produits financiers	315	619
Intérêts et charges financières	(2 238)	(2 576)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(1 923)</b>	<b>(1 957)</b>
Différence de change	(2 879)	(1 437)
Juste valeur des couvertures de change	(327)	(2 987)
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	(75 239)	2 883
Interêts sur dettes de location	(128)	(121)
Divers	(32)	(139)
Autres produits et charges financières	(78 604)	(1 801)
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>(80 527)</b>	<b>(3 758)</b>

(1) Un reclassement lié à un résultat de change de 0,7 millions d'euros en 2019/2020 a été réalisé entre le coût de l'endettement financier net et les autres produits et charges financières.

La mise à jour du paiement différé sur acquisitions, compte tenu des prévisions de résultat et sur la base d'un taux d'actualisation de 0,4 %, a entraîné la constatation d'une charge financière de 75 239k€

en 2021 (produit financier de 2 883 k€ en 2020), correspondant à la variation de juste valeur de la dette.

## Gestion des risques

### Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des

compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Les contrats d'achats et de ventes à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. La perte enregistrée à ce titre sur la période s'élève à 327 k€ en 2021 (perte de 2 987 k€ en 2020).

Sensibilité au risque de change :

en millions d'euros	Au 31/08/2021		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10,0 %	10,0 %	10,0 %
Impact sur le résultat net avant impôt	(8,0)	1,1	0,2
Impact sur les capitaux propres	(7,9)	-	(0,8)

en millions d'euros	Au 31/08/2020		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10,0 %	10,0 %	10,0 %
Impact sur le résultat net avant impôt	(6,4)	0,7	0,2
Impact sur les capitaux propres	(2,3)	-	(0,7)

### **Risque de taux**

Trigano n'est pas concerné par un risque de taux sur l'endettement à la clôture.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est couvert par l'absence d'endettement financier net et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la Société a signé le 13 juillet 2017 un contrat sur 5 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 150 M€. Les emprunts et dettes correspondants sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers applicables à compter du 31 août 2021 :

- endettement net consolidé sur fonds propres  $\leq 1$  ;
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé  $\leq 3$ .

Trigano satisfait à ces conditions au 31 août 2021 et considère que le risque de non respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 5,0 % du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance.

En ce qui concerne les camping-cars et les caravanes, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition. L'engagement de Trigano se limite à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur. En France, Trigano a développé avec Loisirs Finance un système incitatif permettant aux distributeurs de financer leur stock de véhicules neufs à un coût dégressif pouvant aller jusqu'à la gratuité en fonction de leur production de crédits aux particuliers.

### **Risque action**

Trigano n'est pas exposé à un risque action.

## 4.2.6.8. Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report

en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la société concernée disposera dans le futur de bénéfices imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et ils ne sont pas actualisés.

### Analyse de la charge d'impôts

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Résultat net	222 875	139 609
Dont résultat des sociétés mises en équivalence	3 733	3 278
Dont résultat des sociétés intégrées globalement	219 143	136 332
Charge d'impôts comptabilisée	(58 332)	(41 350)
<b>Résultat avant impôts des sociétés intégrées globalement</b>	<b>277 474</b>	<b>177 682</b>
<b>Charge théorique d'impôts <sup>(1)</sup></b>	<b>(66 004)</b>	<b>(45 304)</b>
Taux d'impôts théorique	23,8 %	25,5 %
Variation des déficits fiscaux non reconnus antérieurement <sup>(2)</sup>	27 813	1 924
Variation de taux	345	-
Autres différences permanentes <sup>(3)</sup>	(20 485)	2 030
<b>Total rapprochement</b>	<b>7 672</b>	<b>3 954</b>
<b>Charge d'impôts comptabilisée</b>	<b>(58 332)</b>	<b>(41 350)</b>
Taux d'impôt apparent	21,0 %	23,3 %

(1) au taux d'imposition de chaque entité

(2) liée à la réévaluation de certains actifs en Italie

(3) liées à la mise à jour de la juste valeur des dettes de minoritaires

### Impôts différés

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
<b>Impôts différés sur</b>		
Immobilisations	934	(9 148)
Dépréciations et autres charges	14 129	9 718
Déficits reportables	31 825	29 123
Autres	(127)	(92)
<b>Solde net actif / (passif) des impôts différés comptabilisés</b>	<b>46 760</b>	<b>29 601</b>
Impôts différés Actif	51 296	33 502
Impôts différés Passif	(4 536)	(3 901)

Pour l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôts différés, Trigano a revu les hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes.

Le montant cumulé des pertes reportables n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts s'élève au 31 août 2021 à 16,6 M€.

Les déficits activés sont reportables indéfiniment.

La hausse des impôts différés actifs en 2021 provient de la prise en compte des effets fiscaux de la réévaluation effectuée dans les comptes sociaux de certains actifs en Italie.

## 4.2.6.9. Capitaux propres et résultat par action

### Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du Groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (Société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49 %) doivent

respecter les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française et européenne.

La famille Feuillet détient au 31 août 2021 57,8 % du capital et 71,5 % des droits de vote de Trigano.

Le capital se compose de 19 336 269 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 4,2567 €.

### Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt,

en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

### Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit net d'impôt de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en

augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Contrat de titres : aucun mouvement en 2020/2021 (achat de 1 558 actions en 2019/2020).

Contrat de liquidité : cession de 934 actions en 2020/2021 (cession de 2 653 actions en 2019/2020).

### Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

	31/08/2021	31/08/2020
Capital	82 310	82 310
Primes	4 184	4 184
Actions propres <sup>(1)</sup>	16 828	16 673
Réserves stock-options <sup>(2)</sup>	243	243
Réserves consolidées <sup>(3)</sup>	1 087 780	907 194
Ecart de conversion <sup>(4)</sup>	(14 931)	(17 939)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	939	875
<b>Total</b>	<b>1 177 353</b>	<b>993 540</b>

(1) Au 31 août 2021, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 11 456 titres Trigano (cession de 934 actions au cours de l'exercice).

Par ailleurs, dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, des actions de la Société ont été rachetées. Au 31 août 2021, le nombre d'actions propres s'élève à 42 584 (pas de mouvement au cours de l'exercice).

(2) Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(3) Ce compte comprend :

- les réserves de la Société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(4) Ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales hors zone euro et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans ces filiales.

### Dividendes

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 7 janvier 2022 le versement d'un dividende brut de 3,20 € par action ordinaire au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 correspondant à l'acompte versé fin septembre 2021.

Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 7 janvier 2022.

## Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Compte tenu de l'absence de programme de stock-options en cours, le nombre d'actions dilué correspond au nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action.

en nombre d'actions	2020/2021	2019/2020
Actions en circulation	19 336 269	19 336 269
Actions propres	(54 040)	(54 974)
<b>Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action</b>	<b>19 282 229</b>	<b>19 281 295</b>

en nombre d'actions	2020/2021	2019/2020
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 282 229	19 281 295
Nombre de stock-options dilutives	-	-
<b>Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>19 282 229</b>	<b>19 281 295</b>

### 4.2.6.10. Engagements hors bilan

Néant.

### 4.2.6.11. Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	Ernst & Young		B M & A		Autres		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
- Emetteur	86	80	58	61	-	-	144	141
- Filiales intégrées globalement	278	309	118	96	317	302	713	706
Autres diligences et prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>364</b>	<b>389</b>	<b>176</b>	<b>156</b>	<b>317</b>	<b>302</b>	<b>858</b>	<b>847</b>
<b>Services autres que la certification des comptes (SACC)</b>								
- Emetteur	130	57	-	-	-	-	130	57
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	21	17	21	17
<b>Sous-total</b>	<b>130</b>	<b>57</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>151</b>	<b>73</b>
<b>Total</b>	<b>494</b>	<b>446</b>	<b>176</b>	<b>156</b>	<b>338</b>	<b>318</b>	<b>1 009</b>	<b>920</b>

### 4.2.6.12. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Evaluation à la juste valeur des passifs financiers relatifs au paiement différé des acquisitions des titres de certaines filiales

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 août 2021, ces passifs financiers actualisés s'élèvent à M€ 184,6 dont M€ 142,4 de passifs financiers non courants et M€ 41,2 de passifs financiers courants (voir note 4.2.6.7 de l'annexe aux comptes consolidés), et ont augmenté de M€ 72,8.</p> <p>Ces passifs financiers correspondent à la juste valeur des dettes relatives au paiement différé de l'acquisition des filiales concernées. La variation de cette juste valeur est constatée en résultat financier conformément à la norme IAS 39, tel que présenté dans les paragraphes « passifs financiers courants », « Passifs financiers non courants » et « Résultat financier » de la note 4.2.6.7 précitée.</p> <p>Cette valeur actuelle est déterminée à partir des données contractuelles convenues entre les parties en tenant compte des prévisions de résultats et de l'estimation de la dette nette existant au moment des paiements prévus, données contractuelles qui sont revues par la direction de votre Société et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers est un point clé de l'audit en raison de leur sensibilité importante aux variations des hypothèses de calcul et des estimations nécessaires à l'appréciation de cette juste valeur.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ évaluer les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie servant à la détermination de la juste valeur de ces passifs financiers, notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;</li><li>■ rapprocher les projections financières utilisées pour le calcul de la dette avec les prévisions retenues dans le cadre des tests de dépréciation sur les actifs du groupe ;</li><li>■ examiner les données sous-tendant la détermination des taux utilisés pour les actualiser ;</li><li>■ comparer les formules de calcul utilisées pour déterminer les dettes financières nettes avec les dispositions contractuelles.</li></ul>

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article

L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts

à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre Assemblée Générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2021, le cabinet BM&A était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la seizième année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 16 décembre 2021

## Les Commissaires aux Comptes

BM&A  
Alexis Thura

ERNST & YOUNG Audit  
Aymeric de la Morandière

## Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	S.A. cotée*	100 Rue Petit 75019 Paris	82 310 249,75	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	S.A.S.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Bruand Développement	S.A.S.	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	326 055 977 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	110 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
C.M.C. Distribution France	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
C.M.C. France	S.C.P.	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
HTD Participations	S.A.R.L.	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Le Hall du Camping-car	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	50 000,00	821 762 523 RCS PARIS
Lider	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	122 610,00	393 681 564 RCS PARIS
Loisirs Finance	S.A.*	143 Rue Anatole France 92300 Levallois- Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mécanorem	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Triganocamp	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Notin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	679 000,00	498 148 808 RCS PARIS
Ouest VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
PLSA	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	84 500,00	423 823 418 RCS PARIS
Remorques Hubiere	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	215 000,00	344 766 258 RCS PARIS
Résidences Trigano	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	S.A.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
SCI CMC	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	S.C.I.	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS
Techwood	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS

\* à Directoire et Conseil de Surveillance

## 4.3. Comptes sociaux

### 4.3.1. Bilan

Actif	Note	31/08/2021	31/08/2020
en milliers d'euros			
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles		12 582	11 717
Dépréciations et amortissements		(7 515)	(6 932)
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	4.3.3.2	<b>5 067</b>	<b>4 785</b>
Immobilisations corporelles		41 415	40 592
Dépréciations et amortissements		(15 275)	(13 662)
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	4.3.3.2	<b>26 140</b>	<b>26 929</b>
Immobilisations financières		433 892	426 401
Dépréciations		(9 073)	(14 812)
<b>Total Immobilisations financières</b>	4.3.3.3	<b>424 820</b>	<b>411 590</b>
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>456 027</b>	<b>443 304</b>
<b>Actif circulant</b>			
Créances clients et autres débiteurs	4.3.3.4	117 724	102 654
Valeurs mobilières de placement	4.3.3.5	2 055	1 327
Disponibilités		523 086	256 292
<b>Total Actif circulant</b>		<b>642 865</b>	<b>360 273</b>
Comptes de régularisation		1 149	1 878
<b>Total Actif</b>		<b>1 100 041</b>	<b>805 455</b>

## Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2021	31/08/2020
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	4.3.3.7	82 310	82 310
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 184	4 184
Réserve légale		9 016	9 016
Autres réserves et report à nouveau		209 540	186 844
Résultat de l'exercice		99 949	65 119
Subventions d'investissement		-	5
Provisions réglementées		6 734	6 036
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>411 733</b>	<b>353 514</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
	4.3.3.8		
<b>Provisions pour risques</b>		<b>413</b>	<b>1 454</b>
<b>Total Provisions pour risques et charges</b>		<b>413</b>	<b>1 454</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes financières	4.3.3.9	38 615	68 596
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3.3.9	1 516	1 223
Dettes fiscales et sociales	4.3.3.9	17 547	9 563
Autres dettes	4.3.3.9	629 973	370 973
Comptes de régularisation		244	132
<b>Total Dettes</b>		<b>687 895</b>	<b>450 487</b>
<b>Total Passif</b>		<b>1 100 041</b>	<b>805 455</b>

## 4.3.2. Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2020/2021	2019/2020
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>9 273</b>	<b>9 179</b>
Autres produits d'exploitation		51 821	33 259
<b>Total des produits d'exploitation</b>	4.3.3.12	<b>61 093</b>	<b>42 438</b>
Autres achats et charges externes		(6 180)	(4 415)
Impôts et taxes		(721)	(944)
Salaires et traitements		(5 676)	(5 047)
Charges sociales		(2 291)	(2 015)
Dotations aux amortissements et provisions		(2 644)	(2 440)
Autres charges		(2 261)	(1 775)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(19 773)</b>	<b>(16 636)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>41 320</b>	<b>25 802</b>
<b>Résultat financier</b>	4.3.3.13	<b>71 171</b>	<b>47 207</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.3.3.14	<b>251</b>	<b>(736)</b>
Impôts sur les bénéfices		(12 793)	(7 154)
<b>Résultat net</b>		<b>99 949</b>	<b>65 119</b>

## 4.3.3. Annexe aux comptes sociaux

### 4.3.3.1. Informations générales

La présente annexe se rapporte à l'exercice clos le 31 août 2021. Le bilan, dont le total est de 1 100 041 k€ est présenté avant répartition du résultat net de la période. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 144 277 k€ et dégageant un bénéfice de 99 949 k€.

### Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021 ont été établis selon les principes comptables français en vigueur. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence sur les comptes de la Société. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

### Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de son activité de holding animatrice, votre société a poursuivi ses actions vis-à-vis de ses filiales avec en particulier :

- la mise en œuvre de la succession de monsieur François Feuillet avec la nomination de monsieur Stéphane Gigou en tant que Président du Directoire de Trigano le 30 septembre 2020. Monsieur Stéphane Gigou a intégré progressivement au cours de l'exercice les organes d'administration de la plupart des filiales en remplacement de M. François Feuillet ;

- le renforcement de la coordination commerciale avec la recherche d'une meilleure cohérence des conditions de vente ;
- la poursuite des programmes de partage des meilleures pratiques relatives à l'amélioration de la performance industrielle ;
- la gestion des relations avec les principaux fournisseurs dans un contexte de pénurie de certaines matières et composants ;
- la création et l'animation d'un « Junior Committee » ;
- la gestion de la remise en fonctionnement des systèmes d'information du groupe affectés par une cyberattaque le 9 février 2021 et l'amélioration de la sécurité informatique ;
- la veille réglementaire et le conseil aux business units pour l'adaptation de leur fonctionnement au contexte de persistance de la pandémie Covid-19.

### Evénements post-clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture qui nécessiteraient de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

## 4.3.3.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

### Méthodes comptables

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôts de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la Société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévisionnelle.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, une évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est effectuée. Une dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

Il est pratiqué un amortissement dérogatoire lorsque la durée d'usage admise fiscalement diffère de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles.

### Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2020	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Marques	1 238	-	-	-	1 238
Logiciels	9 623	1 059	(194)	-	10 489
Autres immobilisations incorporelles	856	-	-	-	856
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 717</b>	<b>1 059</b>	<b>(194)</b>	<b>-</b>	<b>12 582</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	8 574	-	-	-	8 574
Constructions	26 805	94	-	-	26 899
Matériel informatique et de bureau	3 969	902	(232)	180	4 819
Divers	1 051	57	(29)	-	1 078
Immobilisations en cours	192	32	-	(180)	44
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>40 592</b>	<b>1 085</b>	<b>(261)</b>	<b>-</b>	<b>41 415</b>
<b>Total immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>52 308</b>	<b>2 144</b>	<b>(455)</b>	<b>-</b>	<b>53 997</b>

### Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2020	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2021
Marques	(609)	-	-	(609)
Logiciels	(6 199)	(749)	194	(6 755)
Autres immobilisations incorporelles	(124)	(28)	-	(152)
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>(6 932)</b>	<b>(778)</b>	<b>194</b>	<b>(7 515)</b>
Agencements des terrains	(513)	(107)	-	(619)
Constructions	(9 838)	(1 056)	-	(10 894)
Matériel informatique et de bureau	(2 726)	(625)	229	(3 122)
Divers	(586)	(78)	24	(639)
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>(13 662)</b>	<b>(1 866)</b>	<b>254</b>	<b>(15 275)</b>
<b>Total amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>(20 594)</b>	<b>(2 644)</b>	<b>448</b>	<b>(22 790)</b>

### 4.3.3.3. Immobilisations financières

#### Méthodes comptables

Les titres de participations et créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Les frais d'acquisition liés aux titres sont inclus dans le coût des titres.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins values latentes. Sont également prises en compte dans l'appréciation de la valeur recouvrable la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale ainsi que, si cela s'avère pertinent, sa valeur d'usage estimée sur la base de la

méthode des flux de trésorerie futurs.

Les dotations aux dépréciations sur titres et/ou comptes courants sont comptabilisées en résultat financier. Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les actions propres sont évaluées à la valeur d'acquisition et une dépréciation est reconnue à hauteur de l'écart négatif constaté, le cas échéant, entre le cours de bourse du dernier jour du mois d'août et le prix d'acquisition.

#### Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2020	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2021
Titres de participations (1)	385 255	11 736	(23)	(4 716)	392 253
Actions propres (2) (3)	3 362	728	-	-	4 090
Créances rattachées à des participations	36 729	-	(4 229)	-	32 500
Prêts (4)	229	20	(6)	-	244
Divers (1)	2 153	-	-	(4 707)	6 860
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>427 729</b>	<b>12 484</b>	<b>(4 257)</b>	<b>(9)</b>	<b>435 947</b>

(1) Le 29/06/21 Groupe Remorques Hubière (GRH) a fait une transmission universelle de patrimoine (TUP) à Trigano avec effet rétroactif fiscal au 01/09/20. Cette TUP a eu pour conséquence une augmentation des titres de Remorques Hubière de 2 900 k€, une diminution des titres de GRH de 7 616 k€ et la création d'un mali technique de fusion de 4 707 k€ en ligne divers dans les comptes de Trigano. Le solde de l'augmentation des titres de participations concerne des rachats de titres détenus par des minoritaires et à une augmentation de capital.

(2) La société a acquis et cédé au cours de l'exercice des actions Trigano pour une valeur comptable de 727 920 €. Au 31 août 2021, elle détient 54 040 titres Trigano pour une valeur comptable de 4 089 940 €.

(3) Dont au 31 août 2021, 2 055 k€ d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité classées en valeurs mobilières de placement au bilan.

(4) Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction sont actualisés au taux de 0,20 %.

#### Dépréciations

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2020	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2021
Participations	(14 807)	-	5 739	(9 067)
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	(5)	-	-	(5)
<b>Total provisions immobilisations financières</b>	<b>(14 812)</b>	<b>-</b>	<b>5 739</b>	<b>(9 073)</b>

(1) dont dotations financières : 0 k€

(2) dont reprises financières : 5 739 k€. Le résultat du test de dépréciation de l'exercice a conduit à la comptabilisation de reprises de provisions sur titres sur plusieurs filiales, compte tenu de l'évolution positive de leurs résultats.

## Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication

Filiales et participations	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en%)	Valeur brute d'inventaire des titres détenus en k€	Valeur nette d'inventaire des titres détenus en k€	Prêts et avances consentis par la société en k€	Cautions et avals fournis par la société en k€	Chiffre d'affaires hors taxe	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
<b>1. Filiales (détenues à + de 50 %) :</b>										
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS *	k€	-	(225)	80,01*	23 436	23 436	-	-	-	19
AUTOSTAR	k€	1 000	(5 595)	99,99	2 165	-	9 984	-	37 305	(1 975)
AUTO-TRAIL VR	k€	200	11 321	100	20 113	20 113	-	-	66 231	7 495
BENIMAR OCARSA	k€	60	76 397	100	2 988	2 988	-	-	189 525	17 251
BRUAND DEVELOPPEMENT	k€	200	763	100	1 371	1 372	-	-	205	93
CARAVANES LA MANCELLE	k€	110	(2 243)	100	1 359	-	3 411	-	3 785	(1 034)
DELWYN ENTERPRISES	k€	160	10 497	100	1 763	1 763	-	-	11 802	2 473
ECIM	k€	100	509	100	974	974	-	-	-	257
EURO ACCESSOIRES	k€	2 000	11 160	100	3 999	3 999	1 119	-	36 503	2 152
GAUPEN-HENGER	kKr	100	51 357	100	8 925	8 925	-	-	147 255	2 938
GAUPEN-HENGER EIENDOM	kKr	100	13 554	100	6 951	6 951	-	-	4 526	2 989
GIMEG HOLDING	k€	380	6 364	60	13 590	13 590	-	-	-	(7)
GROVE PRODUCTS	k€	-	4 744	100	5 997	5 997	27	-	17 011	1 508
LIDER	k€	123	17 765	100	19 976	19 976	-	-	56 828	4 668
LUANO CAMP	k€	1 500	20 893	86,67	13 274	13 274	-	-	116 826	6 169
MECANOREM	k€	830	(348)	100	1 675	478	2 717	-	6 365	12
OCS RECREATIE GROOTHANDEL	k€	16	10 589	100	5 639	5 639	-	-	24 732	2 827
OUEST VDL	k€	500	(6 621)	100	1000	-	10 715	-	30 398	(1 423)
PERIGORD VDL	k€	150	28 956	100	1 991	1 991	-	-	134 490	9 394
PROTEJ	k€	11 449	42 568	85,69	157 803	157 803	-	-	-	(14)
REMORQUES HUBIERE	k€	215	7 728	100,00	2 900	2 900	-	-	12 748	1 107
RULQUIN	k€	1 000	6 860	99,99	1 759	1 759	-	-	19 052	675
TRIGANO DEUTSCHLAND GmbH & Co. KG	k€	7 500	(16 009)	100	7 500	7 500	-	-	2 141	169
TRIGANO JARDIN	k€	7 667	(2 944)	100	7 815	4 724	9 389	-	33 975	1 063
TRIGANO MDC	k€	9 000	7 681	100	13 643	13 643	3 074	-	47 267	1 328
TRIGANO REMORQUES	k€	1 000	18 359	100	2 963	2 963	-	-	51 974	1 785
TRIGANO SERVICE	k€	60	20 962	100	913	913	-	-	23 357	2 165
TRIGANO SERVIZI	k€	196	14 287	100	7 953	7 953	-	-	32 723	6 277
TRIGANO S.p.A.	k€	18 000	61 686	100	25 165	25 165	-	-	261 161	25 424
TRIGANO VDL	k€	7 000	76 501	100	15 676	15 676	-	-	471 077	16 158
TROIS SOLEILS	k€	20	840	100	1 272	1 272	-	-	3 642	313

(\*) donnant droit à 40,01 % des droits de vote et des droits à dividendes

### 2. Participations (détenues à - de 50 %) :

LOISIRS FINANCE	k€	10 000	51 673	49,00	4 715	4 715	-	-	-	6 619
-----------------	----	--------	--------	-------	-------	-------	---	---	---	-------

## Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	85 285	302 253	4 715	-
- nette	76 312	302 159	4 715	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	21 947	49 119	1 642	-

## Echéanciers des prêts et des créances rattachées à des participations

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2021	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	32 500	-	32 500
Prêts	244	6	238
Autres immobilisations financières <sup>(1)</sup>	6 860	-	6 860
<b>Total prêts et créances rattachées à des participations</b>	<b>39 604</b>	<b>6</b>	<b>39 598</b>

(1) dont 5 194 k€ de mali technique de fusion

### 4.3.3.4. Créances

#### Méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est reconnue lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons à caractère financier sont comptabilisés en résultat financier.

#### Echéanciers des créances

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2021	< 1 an	> 1 an
Créances clients	930	930	-
<b>Autres créances</b>			
Société apparentées	107 360	107 360	-
Comptes courants intégration fiscale	7 219	7 219	-
Créances sur l'Etat	119	119	-
Autres créances détenues sur les sociétés du Groupe	238	238	-
Autres	24 145	24 145	-
<b>Total des autres créances</b>	<b>139 079</b>	<b>139 079</b>	-
<b>Total</b>	<b>140 010</b>	<b>140 010</b>	-

#### Dépréciations des créances

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2020	Dotations	Reprises	Montants au 31/08/2021
Créances clients	-	-	-	-
Autres créances	(16 046)	(6 791)	551	(22 286)
<b>Total dépréciation des créances</b>	<b>(16 046)</b>	<b>(6 791)</b>	<b>551</b>	<b>(22 286)</b>

Les dépréciations des autres créances sont des dépréciations de comptes courants, et les dotations et reprises afférentes sont de nature financière.

### 4.3.3.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent des actions propres gérées dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 2 055 k€ au 31 août 2021 et de 1 327 k€ au 31 août 2020.

### 4.3.3.6. Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
<b>Montants concernant les entreprises liées</b>		
Participations	392 253	385 255
Créances rattachées à des participations	32 500	36 729
Clients	854	3 054
Comptes courants filiales	107 360	100 956
Autres créances	7 456	1 303
<b>Total</b>	<b>540 423</b>	<b>527 297</b>
Charges d'exploitation	736	770
Charges financières	-	-
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>736</b>	<b>770</b>
Clients	751	3 042
Autres créances	24 002	13 032
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>24 753</b>	<b>16 073</b>

### 4.3.3.7. Capitaux propres

#### Composition du capital social

La valeur nominale des actions est de 4, 2567 €.

	31/08/2020	Création	Réduction	31/08/2021
<b>Nombre d'actions</b>	<b>19 336 269</b>	-	-	<b>19 336 269</b>

#### Réserves indisponibles

Le montant de la réserve indisponible liée aux actions propres est de 4 090 k€.

#### Dividendes

Un dividende de 42 423 634 € a été versé au cours de l'exercice suite à la décision de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2021.

### 4.3.3.8. Provisions pour risques et charges

#### Méthodes comptables

Toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

En particulier, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

## Variation des provisions

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2021
Provision pour pertes de change	1 108	413	(1 108)	-	413
Provision pour autres risques et charges	346	-	(346)	-	-
<b>Total</b>	<b>1 454</b>	<b>413</b>	<b>(1 454)</b>	<b>-</b>	<b>413</b>

### 4.3.3.9. Echéanciers des dettes

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2021	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 117	30 115	7 002	-
Emprunts et dettes financières divers	1 498	1 010	-	488
Fournisseurs	1 516	1 516	-	-
Dettes fiscales et sociales	17 547	17 547	-	-
Autres dettes <sup>(1)</sup>	629 973	629 973	-	-
<b>Total</b>	<b>687 651</b>	<b>680 160</b>	<b>7 002</b>	<b>488</b>

(1) dont compte courants filiales : 627 673 k€

La Société a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné à financer des opérations de croissance externe. 30,0 M€ ont été remboursés au cours de l'exercice.

### 4.3.3.10. Autres informations sur les postes de passifs

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
<b>Montants bruts concernant les entreprises liées</b>		
Emprunts et dettes financières	1 494	1 481
Fournisseurs	543	85
Comptes courants filiales	627 673	368 705
Autres dettes	2 083	2 136
<b>Total</b>	<b>631 793</b>	<b>372 407</b>
Produits d'exploitation	114	114
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>114</b>	<b>114</b>
Dettes fournisseurs	123	223
Dettes fiscales et sociales	909	853
<b>Total charges à payer</b>	<b>1 032</b>	<b>1 076</b>

### 4.3.3.11. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

en milliers d'euros	31/08/2021	31/08/2020
Ecart de conversion actif	413	1 108
Ecart de conversion passif	130	19

### 4.3.3.12. Résultat d'exploitation

#### Décomposition des produits d'exploitation

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Prestations et loyers filiales	9 132	9 121
Autres prestations de service	141	58
<b>Total chiffres d'affaires</b>	<b>9 273</b>	<b>9 179</b>
Redevances filiales	4 444	3 313
Reprise sur provisions et dépréciations	-	-
Autres	47 376	29 946
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>51 821</b>	<b>33 259</b>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>61 093</b>	<b>42 438</b>

Les autres produits d'exploitation sont en hausse de 17,4 M€ par rapport à 2019/2020, en raison d'une augmentation des produits liés aux activités des filiales.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 79 % avec des sociétés françaises en 2021 (86 % en 2020).

### Effectifs et rémunérations

Les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice se sont élevés à 2 019 921 €.

La répartition de l'effectif par catégorie est la suivante :

	2020/2021	2019/2020
Cadres	42	42
Employés	15	13
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>55</b>

### 4.3.3.13. Produits et charges financiers

#### Résultat financier

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Produits financiers de participation	73 128	55 828
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	10	170
Autres intérêts et produits assimilés	890	1 409
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 745	2 999
Différences positives de change	84	46
<b>Total des produits financiers</b>	<b>81 857</b>	<b>60 453</b>
Dotations financières aux provisions	(7 204)	(11 169)
Intérêts et charges assimilés	(1 781)	(1 441)
Pertes sur créances liées à des participations	-	-
Différences négatives de change	(1 701)	(636)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(10 686)</b>	<b>(13 246)</b>

## Produits et charges financiers concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Dividendes reçus sur titres de participation	72 707	55 480
Résultats des sociétés de personnes	420	348
Produits de prêts et comptes courants auprès de filiales	801	1 579
Reprises sur provisions filiales <sup>(1)</sup>	6 636	1 840
<b>Total produits financiers</b>	<b>80 565</b>	<b>59 248</b>

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Dotations financières aux provisions <sup>(1)</sup>	(6 791)	(10 061)
Abandons de créances filiales	-	-
Intérêts et charges assimilées	(1 337)	(922)
<b>Total charges financières</b>	<b>(8 128)</b>	<b>(10 984)</b>

(1) La Société a procédé à l'analyse des valeurs d'inventaire de ses titres de participation. A l'issue de cet examen, ont été comptabilisées une reprise de provisions pour 6 636 k€ et une dotation complémentaire pour dépréciation pour 6 791 k€.

### 4.3.3.14. Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2020/2021	2019/2020
Résultat sur cession d'immobilisations corporelles et financières	51	(13)
Résultat sur cession d'actions Trigano	883	(70)
Dotation aux amortissements dérogatoires	(744)	(782)
Reprise sur amortissements dérogatoires	46	26
Divers	15	103
<b>Total résultat exceptionnel</b>	<b>251</b>	<b>(736)</b>

### 4.3.3.15. Eléments de nature fiscale

La Société est la société mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés Trigano VDL, Euro Accessoires, Trigano MDC, Triganocamp, Ouest VDL, Notin et Lider. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 53 k€.

L'impôt sur les bénéficiaires se compose de produits d'intégration fiscale pour 10 996 k€, de charges d'impôt au titre de l'intégration fiscale pour 23 481 k€ et d'autres charges d'impôt pour 308 k€.

En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Trigano en France aurait été de 11 883 k€ dont 70 k€ sur le résultat exceptionnel et 11 813 k€ sur le résultat courant.

### 4.3.3.16. Engagements financiers hors bilan

#### Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagement financier hors bilan. Il est évalué sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, selon la table statistique communément admise, de rotation du personnel et d'augmentations de salaires selon les statistiques de la Société et du départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées soit 1,00 % au 31 août 2021.

Le montant des engagements s'élève à 604 018 €.

## Crédit-bail

en milliers d'euros	Terrains et constructions
<b>Redevances payées</b>	
De l'exercice	266
Cumulées	1 372
<b>Redevances à payer</b>	
A un an au plus	266
A plus d'un an et moins de 5 ans	1 065
A plus de 5 ans	466
Total à payer	1 798
Prix résiduel	-

La valeur des biens au moment de la signature du contrat en juin 2016 se décompose comme suit :

Terrain : 527 k€

Construction : 2 134 k€

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice qui auraient été enregistrées si les biens avaient été acquis sont de 91 k€.

### Cautions et engagements donnés

Néant.

### Engagements reçus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 73 978 k€.

## Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

en euros	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250
b) Nombre des actions ordinaires existantes	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	10 604 585	9 762 804	9 163 299	9 178 946	9 272 757
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34 234 851	89 541 702	80 255 744	83 639 362	115 543 671
c) Impôts sur les bénéfices	1 706 964	17 261 712	3 086 980	7 154 088	12 793 303
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	41 862 678	69 789 604	83 201 841	65 119 289	99 949 487
f) Résultat distribué	19 151 120	24 897 425	38 605 796	38 566 088	42 423 634
<b>III - Résultats par action</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,68	3,74	3,99	3,96	5,31
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,16	3,61	4,30	3,37	5,17
c) Dividende attribué à chaque action	1,00	1,30	2,00	2,00	2,20
<b>IV - Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	43	50	55	57
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 349 044	3 618 076	4 372 816	5 047 183	5 675 791
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 506 506	1 600 988	1 834 936	2 015 119	2 291 308

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français,

réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Evaluation des titres de participation et créances rattachées aux participations

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 août 2021, les titres de participation et les créances rattachées à des participations figurent respectivement au bilan pour une valeur nette de M€ 383,2 et M€ 32,5. Ainsi que décrit dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et les créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à leur valeur recouvrable lorsqu'elle est inférieure à celles-ci. Cette valeur recouvrable est considérée principalement au regard de la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins-values latentes et prend en compte la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale. La valeur d'usage des titres de participation et des créances rattachées, estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie, peut également être utilisée si nécessaire.</p> <p>L'estimation de la valeur recouvrable de ces titres de participation et des créances rattachées requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent donc correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à ces participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur recouvrable.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation et des créances rattachées ;</li><li>■ comparer les données utilisées pour les tests de dépréciation des titres de participation et des créances rattachées avec les données source par entité incluant notamment le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice ;</li><li>■ valider le calcul arithmétique de la valeur recouvrable des titres de participation et des créances rattachées, et le cas échéant, les provisions pour dépréciations et provisions pour risques ainsi constatées ;</li><li>■ apporter un regard critique sur le calcul de la valeur recouvrable pour apprécier leur caractère raisonnable et suffisant pour justifier la valeur inscrite dans les comptes ;</li><li>■ analyser, le cas échéant, les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées.</li></ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.</p>

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225 37 4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires

sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des

détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

## Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts

à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre assemblée générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2021, le cabinet BM&A était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la seizième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 16 décembre 2021

### Les Commissaires aux Comptes

BM&A  
Alexis Thura

ERNST & YOUNG Audit  
Aymeric de la Morandière

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société Trigano,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### 1. Conventions de cessions de parts sociales de sociétés civiles immobilières

##### Personne concernée

M. François Feuillet, vice-président du conseil de surveillance de votre société et associé de la Société Civile Immobilière du Professeur Parmentier, de la Société Civile Immobilière du Colonel Petit, de la Société Civile Immobilière Duchesse de Mirabel, de la Société Civile Immobilière du Président Arnaud et de la Société Civile Immobilière de l'Amiral Lebreton.

##### Nature et objet

Rachats de parts sociales.

##### Modalités

M. François Feuillet a cédé les participations minoritaires qu'il détenait dans les sociétés civiles immobilières dont votre société possédait déjà la majorité du capital. La valorisation a été réalisée par le cabinet d'expertise immobilière Jones Lang Lasalle dont les membres du conseil de surveillance ont été rendus destinataires. Les modalités de ces cessions ont été les suivantes :

- cession de 100 parts du capital social de la Société Civile Immobilière du Professeur Parmentier (414 374 066 RCS PARIS) dont votre société possédait déjà 900 parts sur les 1 000 composant le capital social pour un prix global de € 150 465 ;

- cession de 150 parts du capital social de la Société Civile Immobilière du Colonel Petit (353 602 436 RCS PARIS) dont votre société possédait déjà 850 parts sociales sur les 1 000 composant le capital social pour un prix global de € 208 549 ;
- cession de 25 parts du capital social de la Société Civile Immobilière Duchesse de Mirabel (432 806 685 RCS PARIS) dont votre société possédait déjà 950 parts sociales sur les 1 000 composant le capital social pour un prix global de € 73 130 ;
- cession de 100 parts du capital social de la Société Civile Immobilière du Président Arnaud (403 103 799 RCS PARIS) dont votre société possédait déjà 900 parts sociales sur les 1 000 composant le capital social pour un prix global de € 331 699 ;
- cession de 35 parts du capital social de la Société Civile Immobilière de l'Amiral Lebreton (423 685 445 RCS PARIS) dont votre société possédait déjà 965 parts sociales sur les 1 000 composant le capital social pour un prix global de € 57 273.

### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Ces rachats de parts sociales par votre société ont pour objet la rationalisation et le renforcement du contrôle du patrimoine immobilier industriel.

## **Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale**

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **1. Avec un pool bancaire**

#### **Personne concernée**

M. François Feuillet, vice-président du conseil de surveillance de votre société et administrateur de la société Banque CIC Ouest.

#### **Nature et objet**

Contrat de crédit

Le 13 juillet 2017, votre société a souscrit, en qualité d'emprunteur, un crédit syndiqué sans sûreté d'un montant total de € 150 000 000 accordé par un pool bancaire composé des sociétés Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, Banque Rhône Alpes, BNP Paribas, Crédit Lyonnais, et Société Générale Corporate and Investment Banking, en qualité d'arrangeurs mandatés, et des sociétés Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais et Banque Rhône Alpes, en qualité de prêteurs, étant précisé que la société Banque CIC Ouest est coordinateur et agent du crédit.

#### **Modalités**

Au titre de ce contrat, le montant total du crédit est mis à la disposition de votre société sous la forme d'un crédit réutilisable pour un montant total maximal de € 150 000 000, pouvant être réduit conformément au contrat de crédit.

La date d'échéance finale de ce contrat de crédit est fixée à la date du cinquième anniversaire de la date de signature avec la possibilité de proroger sa durée de deux années supplémentaires.

Votre société doit maintenir à tout moment un ratio d'endettement net consolidé / fonds propres consolidés à un niveau inférieur ou égal à 1x et un ratio d'endettement net consolidé / EBITDA consolidé à un niveau inférieur ou égal à 3x à chaque date de test, soit chaque 31 août et pour la première fois le 31 août 2018 (faute de quoi un cas de défaut du contrat de crédit sera constaté), cela sur toute la durée du contrat de crédit.

1 - Reprise à l'identique de la motivation communiquée par la société (pour plus d'informations, cf communiqué CNCC du 29 janvier 2016)

## **2. Avec un pool bancaire pour les besoins de financement de la croissance externe**

### **Personne concernée**

M. François Feuillet, vice-président du conseil de surveillance de votre société et administrateur de la société Banque CIC Ouest.

### **Nature et objet**

Contrat de financement

Votre société a obtenu auprès des sociétés BNP Paribas, Société Générale, Banque CIC Ouest et Banque Rhône Alpes un financement pour les besoins de sa croissance externe d'un montant global de € 150 000 000.

### **Modalités**

La quote-part du crédit consenti par la société Banque CIC Ouest est de € 60 000 000 amortissables sur cinq (5) ans ; il porte intérêts au taux de 0,35 % l'an.

Paris et Paris-La Défense, le 16 décembre 2021

BM&A  
Alexis Thura

ERNST & YOUNG Audit  
Aymeric de La Morandière

# Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2021 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Directoire présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Paris, le 16 décembre 2021

Stéphane Gigou  
Président du Directoire

Michel Freiche  
Directeur Général

# 5. Gestion des risques

<b>5.1.</b>	<b>Risques identifiés</b>	122
5.1.1.	Risques spécifiques liés à l'activité	122
5.1.2.	Risques opérationnels	124
5.1.3.	Risques réglementaires et juridiques	126
5.1.4.	Risques financiers	127
5.1.5.	Autres risques	128
<b>5.2.</b>	<b>Politique d'Assurance</b>	128
5.2.1.	Principe	128
5.2.2.	Dispositif d'Assurances	128
<b>5.3.</b>	<b>Procédures de contrôle interne</b>	129
5.3.1.	Objectifs du contrôle interne	129
5.3.2.	Dispositif de contrôle interne	129
5.3.3.	Elaboration et traitement de l'information comptable et financière	130

## 5.1. Risques identifiés

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques pays, environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la Société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques clients et fournisseurs).

Les business units disposent d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures formalisées ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

### Impacts du Covid-19 sur les principaux facteurs de risques de Trigano

La crise sanitaire actuelle, liée à la propagation mondiale du virus Covid-19, a accru certains des risques ou familles de risques spécifiques décrits dans la présente section.

Trigano s'est rapidement mobilisé pour appliquer des mesures de gestion adaptées à chaque pays et à chaque activité afin d'assurer la continuité d'exploitation tout en préservant la santé et le bien-être de ses salariés et de l'ensemble de ses parties prenantes.

Bien qu'ayant augmenté la probabilité et l'impact de certains facteurs de risques, cette crise n'est pas spécifique au Groupe et n'est pas de nature à remettre en cause le périmètre et la classification des risques spécifiques à Trigano, ceux-ci sont restés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Les effets de la crise sanitaire sur l'activité de Trigano sont difficilement quantifiables en raison de l'incertitude qui demeure sur la durée, l'ampleur et la trajectoire future de la pandémie.

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

#### 5.1.1. Risques spécifiques liés à l'activité

##### Risque identifié

##### Suivi et gestion du risque

###### Risque concurrentiel

Le secteur des Véhicules de loisirs est concurrentiel sur les marchés où Trigano opère et il devrait le rester dans les années à venir. Il est dominé par deux grands acteurs suivis de quelques sociétés de taille moyenne et de plusieurs constructeurs automobiles.

La consolidation du secteur devrait se poursuivre dans les prochaines années sans que Trigano puisse y participer de façon significative compte tenu de son niveau actuel de part de marché dans certains pays (réglementation anti-trust).

De par sa position de leader européen Trigano est bien armé pour rester compétitif. La Société s'appuie principalement sur trois leviers pour conserver son leadership :

- une proximité avec les clients grâce à une organisation décentralisée ;
- la centralisation de certains achats stratégiques afin de bénéficier de l'effet de taille ;
- des programmes d'amélioration continue destinés à faire progresser le rapport équipement / prix des produits.

## Risque identifié

Le fort développement du marché des vans et des fourgons aménagés pourrait favoriser l'émergence d'une concurrence accrue de constructeurs automobiles bénéficiant de ressources importantes et de réseaux de concessions automobiles étendus.

## Suivi et gestion du risque

Trigano dispose d'un portefeuille de 26 marques distribuées par l'intermédiaire d'un réseau constitué de 1 300 distributeurs de qualité avec lesquels le Groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

Trigano met en œuvre une stratégie commerciale et financière active pour renforcer et accompagner le développement de son réseau de distributeurs.

## Risque d'évolution des législations limitant l'usage des Véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars, est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la possibilité de circuler et de stationner en agglomération et à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits.

Plusieurs facteurs sont susceptibles de réduire ces libertés. En particulier, une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques ainsi que des limites d'accès à certaines agglomérations peuvent avoir un effet dissuasif sur les achats de Véhicules de loisirs.

Dans l'ensemble, les pouvoirs publics des différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées.

Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars et de caravanes en Europe.

## Risque lié aux émissions de polluants des véhicules

Les camping-cars sont fabriqués sur la base de véhicules commerciaux fournis par des constructeurs automobiles dont les châssis sont principalement équipés de moteurs diesel.

Le diesel est l'objet de politiques publiques visant à la limitation de son utilisation avec des normes plus sévères. Cela entraîne une augmentation régulière des prix et du poids des véhicules ainsi que les risques de taxation à l'instar de l'automobile.

L'autonomie des véhicules commerciaux électriques disponibles sur le marché est insuffisante pour l'utilisation des camping-cars. De plus, le poids et l'encombrement des batteries rendent quasiment impossible l'aménagement du véhicule.

En outre, certaines villes ont l'intention d'interdire la circulation de véhicules à moteur diesel dans un horizon très proche.

Trigano sensibilise les pouvoirs publics sur le caractère écologique des Véhicules de loisirs dans le but de limiter les effets des politiques anti-pollution sur le niveau de ses marchés :

- le camping-car est un produit de loisir en majeure partie utilisé dans sa fonction d'habitation et donc plus économe en eau et électricité comparé à la consommation à domicile ;
- la moyenne de kilométrage d'un camping-car est faible (environ 9 000 km par an) ;
- les moyens alternatifs de séjours (voiture ou avion+ hôtel, bateaux de croisière, etc.) sont plus polluants en émission de GES (gaz à effet de serre) ou en consommation d'énergies fossiles.

Enfin, Trigano travaille avec les constructeurs automobiles pour les inviter à trouver des solutions pour faire évoluer leur châssis avec des moteurs plus légers et plus propres.

## 5.1.2. Risques opérationnels

### Risque identifié

### Suivi et gestion du risque

#### Risque industriel

Trigano peut être exposé à des risques d'arrêts de production en raison par exemple : d'une rupture d'approvisionnement, d'une grève du personnel ou bien d'un incendie dans l'une de ses usines.

L'impact de telles éventualités serait particulièrement important dans la production de la structure externe des Véhicules de loisirs et des meubles, composants critiques dans la chaîne d'approvisionnement des usines d'assemblage des véhicules.

Les mesures sanitaires liées au covid nécessitent des modifications de l'organisation et imposent parfois de réduire le nombre d'employés sur site.

Les capacités de production de camping-cars sont aujourd'hui réparties sur les différents sites de Trigano (en France, Italie, Slovénie, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne), dont aucun ne représente plus de 20% de la production totale de camping-cars du Groupe.

La Société ajuste en permanence son programme d'investissements pour adapter son outil industriel pour faire face à la croissance des marchés et permettre l'augmentation de ses parts de marché en Europe.

Le renouvellement du parc machine est organisé de manière à permettre rapidement de suppléer un site défaillant, la plupart des menuiseries industrielles de Trigano a ainsi été équipée de machines identiques.

Par ailleurs, Trigano mène une politique d'équipement systématique en systèmes de protection incendie (sprinklers) de l'ensemble de ses sites.

Trigano a mis en place des protocoles sanitaires adaptés à la configuration de ses usines et aux réglementations locales. Ceux-ci permettent d'assurer, non seulement la sécurité de ses employés et de ses installations, mais aussi la continuité de l'activité afin de satisfaire la demande des clients. Par ailleurs, une organisation permettant le recours au télétravail est effective.

#### Risque lié à la distribution

Risques liés à la dépendance ou à la défaillance d'un distributeur.

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

#### Risque lié aux produits vendus

Trigano est exposé aux risques d'actions en garantie de la part de ses clients en raison de possibles défauts de fonctionnement des produits.

La maîtrise des risques est confiée pendant la conception et le développement des véhicules au bureau d'études de chaque filiale en lien avec l'organisation industrielle et les achats qui s'assurent de la conformité du véhicule aux standards et aux réglementations.

## Risque identifié

## Suivi et gestion du risque

### Risques liés aux fournisseurs

La défaillance d'un de nos fournisseurs à livrer les composants dans des délais prévus peut provoquer des ruptures d'approvisionnement avec pour conséquence l'incapacité de livrer les clients.

Par ailleurs, certains équipementiers peuvent avoir une position monopolistique ou quasi-monopolistique pour la livraison de certains composants entraînant des tensions dans les approvisionnements et des prix d'achat élevés.

La pandémie Covid-19 accroît le risque d'une rupture dans la chaîne de valeur d'approvisionnement. Certains fournisseurs pourraient faire défaut pour des raisons financières ou opérationnelles.

### Risque informatique

Une défaillance des systèmes d'information pourrait conduire à des arrêts de production et à la perte de données.

Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseur comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles lorsque la technologie est maîtrisée.

La Direction des Achats Groupe réalise un suivi spécifique du risque fournisseur.

Comme l'ensemble de ses concurrents, Trigano reste cependant dépendant de certains constructeurs auto-mobiles pour l'achat des châssis et en particulier de la société STELLANTIS (FIAT et PSA) qui fournit environ 70% des bases roulantes de camping-cars.

Le maintien de gammes de produits sur les principaux châssis du marché permet à Trigano de conserver une réelle capacité de négociation pour ses achats de châssis.

La Direction des Achats sensibilise de façon spécifique les business units en vue d'augmenter les stocks de composants critiques et sécuriser les approvisionnements. Les fournisseurs dont la structure financière est jugée insuffisamment solide sont mis sous surveillance interne et des solutions alternatives d'approvisionnement sont mises en place.

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise.

Elle contribue, par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers :

- de la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet ;
- de la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel ;
- de la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité ;
- de revues internes et audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

## Risque identifié

- La pandémie Covid-19 nécessite une utilisation accrue des systèmes d'information pouvant provoquer une saturation et/ou un arrêt des réseaux informatiques du Groupe.
- Les attaques sur les systèmes des entreprises et des organisations par des acteurs malveillants ont par ailleurs fortement augmenté dans ce contexte.

## Suivi et gestion du risque

Trigano dispose d'une politique de sécurité de l'information s'appuyant sur les standards internationaux et d'une organisation solide, pilotée au plus haut niveau du groupe.

Les politiques et procédures, l'organisation et les investissements sont revus chaque année, ou dès qu'un événement le nécessite, pour s'adapter au contexte et aux risques compte tenu de l'intensification des menaces.

En outre, le groupe bénéficie d'une police d'assurance des risques de cybercriminalité qui couvre les pertes d'exploitation liées à ce type de sinistres dans la limite de 5 M€.

Trigano a renforcé ses capacités de connexion et les paramètres de sécurité pour mettre en place une organisation de télétravail en maintenant un dispositif de détection et traitement des incidents.

Enfin, le Groupe a intensifié les actions de sensibilisation des équipes à la cyber-fraude.

## Risque lié à l'environnement économique et géopolitique du Groupe

Les ventes et les résultats de Trigano sont significativement dépendants des marchés européens du camping-car et dans une moindre mesure celui des caravanes et de la remorque.

La nationalisation de sociétés, la confiscation d'actifs ou des difficultés de production pouvant advenir dans des pays au risque politique élevé.

Enfin, l'évolution économique et politique dans certains pays peut avoir un impact sur la demande.

Trigano est implanté principalement dans les pays de l'Union européenne, de l'AELE ainsi qu'en Tunisie et en Serbie. Trigano considère que son implantation ne lui fait pas courir de risque majeur.

En 2020/2021, Trigano a réalisé 96,2 % de son chiffre d'affaires en Europe et pourrait être affecté par un ralentissement de la croissance dans cette zone en particulier au Royaume-Uni où la Société a effectué 12,8 % de ses ventes.

## 5.1.3. Risques réglementaires et juridiques

### Risque de litiges

Le Groupe peut être assigné ou cité dans une action judiciaire intentée par des tiers, par des concurrents, par une autorité administrative ou de régulation ou encore par une association de consommateurs.

De même, il peut faire l'objet de redressements fiscaux en raison d'une mauvaise appréciation ou application des réglementations fiscales locales.

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour.

Trigano effectue une veille permanente de l'évolution des législations avec l'aide de cabinets spécialisés afin de s'assurer de la conformité de ses pratiques aux réglementations et aux normes fiscales.

Par ailleurs, Trigano n'est pas engagé dans des programmes d'optimisation ou d'évasion fiscale.

### Risque de corruption

Trigano peut être exposé à des risques en cas de violation ou de manquements à la loi de la part de ses collaborateurs. De tels manquements pourraient l'exposer à des sanctions pécuniaires, pénales ou civiles, ainsi qu'à une perte de réputation.

Trigano met en œuvre des dispositifs de lutte contre la corruption détaillés dans les sections 1.1.

– Modèle d'Affaires (page 4) et 3.4 – Lutte contre la corruption (page 52) du présent rapport.

## 5.1.4. Risques financiers

### Risque identifié

### Suivi et gestion du risque

#### Risque de solvabilité client

La défaillance de clients peut avoir un impact défavorable sur les résultats de Trigano.

Afin de gérer son risque client, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la Direction Financière de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les camping-cars et les caravanes, la conservation des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules jusqu'au paiement complet permet dans la plupart des cas de limiter le risque financier au montant de la marge commerciale.

De plus, une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 10 M€ par an.

#### Risque de liquidité

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité dans le cas où ses encaissements ne couvriraient plus ses décaissements alors même que sa capacité à lever de nouvelles ressources financières serait épuisée ou insuffisante.

Trigano bénéficie d'une structure financière solide s'appuyant sur un montant de capitaux propres part du Groupe élevé (1 176,4 M€ au 31 août 2021). Le risque de liquidité est couvert par le niveau de trésorerie nette et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Par ailleurs, Trigano bénéficie d'une facilité de crédit non tirée sous forme de crédit syndiqué d'un montant de 150 M€ jusqu'en juillet 2022.

Un suivi hebdomadaire des liquidités du Groupe est réalisé permettant de contrôler le niveau et l'utilisation des liquidités.

#### Risque de change

Les variations de taux de change peuvent avoir un impact sur la rentabilité pour les entités ayant une activité dans une monnaie différente de l'euro.

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où la Société a réalisé 12,8 % de ses ventes en 2020/2021) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises utilisées par le Groupe car le risque est jugé acceptable par Trigano.

## Risque identifié

## Suivi et gestion du risque

### Risque de taux

Le Groupe peut être exposé à des risques de variation à la hausse des taux d'intérêt.

Les rares financements utilisés par Trigano sont principalement à taux fixe. Par ailleurs du fait de la faiblesse de son endettement, le Groupe n'est pas exposé significativement à une variation des taux.

### Risque matières premières

Le Groupe utilise un certain nombre de matières premières dans le cadre de son activité industrielle parmi lesquelles l'acier, l'aluminium, le bois et certaines matières plastiques. Il est donc exposé au risque de hausses des prix de ces matières premières et n'est pas systématiquement en mesure de les répercuter dans ses prix de vente. Il pourrait donc voir ses résultats impactés défavorablement.

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières est atténuée par le fait que le Groupe utilise principalement des produits transformés qui incorporent ces matières premières.

Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

## 5.1.5. Autres risques

Les risques sociaux et environnementaux sont détaillés dans la section « 3.1 - Enjeux sociaux et sociétaux » du présent rapport..

## 5.2. Politique d'Assurance

### 5.2.1. Principe

La politique générale d'assurance de Trigano repose sur le principe de couverture de risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives

pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés.

### 5.2.2. Dispositif d'Assurances

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables. La police dommages aux biens et pertes d'exploitation, a été renouvelée au 1er septembre 2021 auprès de XL INSURANCE COMPANY SE (groupe AXA), complétée par une seconde ligne auprès de Swiss Ré. Ces polices assurent la totalité du programme à l'exception de l'Italie, de la Slovénie et de quelques pays avec des capitaux limités et assurés localement.

Les capitaux assurés au 31 août 2021 sont de 1080 M€ avec une limite contractuelle d'indemnisation de 160 M€ par sinistre (sauf pour le Royaume Uni :

100 M€) et une sous-limite de 15 M€ en biens sur parc, portée à 50 M€ pour les sites de Tournon-sur-Rhône (France) et Sprendlingen (Allemagne).

Les business units italiennes et slovènes bénéficient d'un programme spécifique auprès de l'assureur australien QBE. Les capitaux assurés au 31 août 2021 sont de 586 M€ et la limite contractuelle d'indemnisation est de 80 M€ par année d'assurance.

Aucun sinistre majeur n'est survenu pendant l'exercice sur ces deux programmes.

## 5.3. Procédures de contrôle interne

### 5.3.1. Objectifs du contrôle interne

#### Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano vise :

- à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier ;
- à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle ;

- à la sauvegarde des actifs ;
- à la maîtrise des opérations et leur optimisation ;
- à se conformer aux lois et règlements en vigueur ;
- à contrôler l'application de la politique décidée par le Directoire de Trigano.

#### Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

### 5.3.2. Dispositif de contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à adopter les meilleures pratiques de contrôle interne.

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la Direction Financière du Groupe.

De même, comme précisé dans la section sur la Gestion des Risques, la charte éthique contenant des principes et règles pratiques de conduite et d'éthique est diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Des délégations de pouvoirs sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Directoire de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 40 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

### 5.3.3. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le Directoire de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Il s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La Direction Comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à partir des états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le Groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services Contrôle de Gestion et Audit Interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au Groupe.

Par ailleurs, la Direction Financière du Groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses business units par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou de contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la Direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

# 6. Capital & Actionnariat

<b>6.1.</b>	<b>Composition du capital au 31 août 2021</b>	132
<b>6.2.</b>	<b>Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions</b>	133
<b>6.3.</b>	<b>Activité boursière</b>	133
<b>6.4.</b>	<b>Autres informations</b>	134

## 6.1. Composition du capital au 31 août 2021

Le capital se compose de 19 336 269 actions d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Il se répartit comme suit :

	Au 31 août 2021			
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote
Marie-Hélène et François Feuillet	7 310 983	37,8 %	14 621 966	51,2 %
SEVAL	1 933 630	10,0 %	1 933 630	6,8 %
<b>Total Marie-Hélène et François Feuillet</b>	<b>9 244 613</b>	<b>47,8 %</b>	<b>16 555 596</b>	<b>58,0 %</b>
Alice Cavalier Feuillet	1	0,0 %	1	0,0 %
ROMAX PARTICIPATIONS	966 815	5,0 %	1 933 630	6,8 %
<b>Total Alice Cavalier Feuillet</b>	<b>966 816</b>	<b>5,0 %</b>	<b>1 933 631</b>	<b>6,8 %</b>
Séverine Soummer Feuillet	10	0,0 %	20	0,0 %
PARSEV	966 815	5,0 %	1 933 630	6,8 %
<b>Total Séverine Soummer Feuillet</b>	<b>966 825</b>	<b>5,0 %</b>	<b>1 933 650</b>	<b>6,8 %</b>
<b>Total famille Feuillet</b>	<b>11 178 254</b>	<b>57,8 %</b>	<b>20 422 877</b>	<b>71,5 %</b>
Trigano (actions auto-détenues)	54 040	0,3 %	0	0,0 %
Autres nominatifs	22 817	0,1 %	44 738	0,2 %
Autres (flottant)	8 081 158	41,8 %	8 081 158	28,3 %
<b>Total</b>	<b>19 336 269</b>	<b>100,0 %</b>	<b>28 548 773</b>	<b>100,0 %</b>

	Au 31 août 2020			
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote
Marie-Hélène et François Feuillet	7 310 983	37,8 %	14 621 966	54,9 %
SEVAL	1 933 630	10,0 %	1 933 630	7,3 %
<b>Total Marie-Hélène et François Feuillet</b>	<b>9 244 613</b>	<b>47,8 %</b>	<b>16 555 596</b>	<b>62,2 %</b>
Alice Cavalier Feuillet	1	0,0 %	1	0,0 %
ROMAX PARTICIPATIONS	966 815	5,0 %	966 815	3,6 %
<b>Total Alice Cavalier Feuillet</b>	<b>966 816</b>	<b>5,0 %</b>	<b>966 816</b>	<b>3,6 %</b>
Séverine Soummer Feuillet	10	0,0 %	20	0,0 %
PARSEV	966 815	5,0 %	966 815	3,6 %
<b>Total Séverine Soummer Feuillet</b>	<b>966 825</b>	<b>5,0 %</b>	<b>966 835</b>	<b>3,6 %</b>
<b>Total famille Feuillet</b>	<b>11 178 254</b>	<b>57,8 %</b>	<b>18 489 247</b>	<b>69,5 %</b>
Trigano (actions auto-détenues)	54 974	0,3 %	0	0,0 %
Autres nominatifs	27 503	0,1 %	53 976	0,2 %
Autres (flottant)	8 075 538	41,8 %	8 075 538	30,3 %
<b>Total</b>	<b>19 336 269</b>	<b>100,0 %</b>	<b>26 618 761</b>	<b>100,0 %</b>

Au cours de l'exercice, aucun franchissement de seuil et aucune opération sur le titre Trigano n'ont été déclarés par les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

## 6.2. Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur au 31 août 2021.

## 6.3. Activité Boursière

Durant l'exercice, les volumes de transactions sur le titre de votre Société ont été les suivants :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/20	133,80	102,30	725 875
10/20	133,00	107,60	603 616
11/20	140,50	108,60	868 657
12/20	147,80	134,40	393 508
01/21	161,40	137,90	581 035
02/21	164,60	144,70	439 171
03/21	172,00	149,70	534 451
04/21	166,80	148,40	374 636
05/21	176,10	147,40	570 850
06/21	179,00	169,20	369 848
07/21	193,90	174,20	512 997
08/21	187,00	173,50	291 935

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre Société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
09/20	3 127	3 635	(4108)
10/20	2 886	2 495	3142
11/20	2 795	3 058	(2032)
12/20	2 380	2 131	1 963
01/21	2 725	3 086	(2 291)
02/21	2 712	3 060	(2 199)
03/21	3 168	2 984	1 301
04/21	2 717	2 335	2 495
05/21	1 613	2 211	(3 510)
06/21	2 510	2 009	2 916
07/21	2 333	2 338	77
08/21	2 551	2 329	1 312

L'Assemblée Générale du 8 janvier 2021 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 1 900 000 actions (9,83% du capital social). Aucune opération n'a été effectuée dans le cadre de ce programme par votre Société au cours de l'exercice (hors opérations dans le cadre du contrat de liquidité).

Conformément à l'autorisation donnée par la dernière assemblée générale de Trigano en date du 8 janvier 2021, le prix unitaire maximum d'achat par action au titre du contrat de liquidité s'élève à 250 €.

## 6.4. Autres informations

### Moyens alloués au contrat de liquidité

Le contrat de liquidité confié par Trigano à la Société de Bourse Portzamparc le 1<sup>er</sup> février 2006 a pour objet d'améliorer la régularité de la cotation du titre et d'éviter des décalages de cours qui ne seraient pas justifiés par une tendance du marché.

Au 31 août 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 11 456

Liquidités : 824 k€

# 7. Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 2022

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

136

# Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 2022

## Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

### Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 99 949 487 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (13 585€), ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges (4 211 €).

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2021, faisant ressortir un bénéfice net consolidé de 222 875K€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-86 et L 225-90 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

### Quatrième résolution

Le Directoire du 13 septembre 2021 a décidé du versement d'un acompte sur dividende de 3,20 € par action qui a été payé aux actionnaires le 30 septembre 2021. Cet acompte sur dividende était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3 2° du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante

Résultat de l'exercice	99 949 487,40 €
Majoré du report à nouveau antérieur	<u>155 360 172,84 €</u>
Total à affecter	255 309 660,24 €
Aux comptes suivants :	
Dividendes (3,20 € / action)	61 708 588,80 €
Report à nouveau	<u>193 601 071,44 €</u>
Total affecté	255 309 660,24 €

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nombre d'actions composant le capital	Brut	Dividende Avoir fiscal
31/08/2018	19.336.269 actions	2,00 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2019	19.336.269 actions	2,00 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2020	19.336.269 actions	2,20 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)

### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2022, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.7. Politique de rémunération applicable au Président du Conseil de surveillance.

### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2022, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.6. Politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de surveillance.

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice 2022, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.4. Politique de rémunération applicable au Président du Directoire.

### **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des Directeurs généraux au titre de l'exercice 2022, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.5. Politique de rémunération applicable aux Directeurs généraux.

### **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2022, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.3. Politique de rémunération applicable aux membres du Directoire.

### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme annuelle fixe de 220 500 € à répartir entre les membres du conseil de surveillance en rémunération de leur activité au titre de l'exercice 2022.

### **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L 22-10-9 I du code commerce qui y sont présentées sous la section 2.3.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021.

## **Douzième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à madame Alice Cavalier Feuillet, Président du Conseil de surveillance, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.5. Rémunérations versées ou attribuées à Mme. Alice Cavalier Feuillet, Président du Conseil de surveillance.

## **Treizième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Stéphane Gigou, Président du Directoire, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.1. Rémunérations versées ou attribuées à M. Stéphane Gigou, Président du Directoire.

## **Quatorzième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Michel Freiche, Directeur général, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.2. Rémunérations versées ou attribuées à M. Michel Freiche, Directeur général.

## **Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à madame Marie-Hélène Feuillet, membre du Directoire, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.3. Rémunérations versées ou attribuées à Mme Marie-Hélène Feuillet, membre du Directoire.

## **Seizième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Paolo Bicci, membre du Directoire, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.4. Rémunérations versées ou attribuées à M. Paolo Bicci, membre du Directoire.

## **Dix-septième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, pendant une durée de treize mois, ledit Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 22-10-62 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à 350 euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83 % du capital représentant un montant maximum de 665 000 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 8 janvier 2021 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Directoire devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

### **Dix-huitième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

## **Résolution du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire**

### **Dix-neuvième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément à l'article L 22-10-62 du Code de commerce, autorise le Directoire, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises par la société dans le cadre des autorisations qui lui ont été données, et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 8 janvier 2021 pour la partie non utilisée.

# Tables de concordance

## Rapport financier annuel

Informations prévues à l'article L 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF	Paragraphe du rapport intégré	Page
Comptes consolidés	4.2	p. 63 à 92
Comptes sociaux	4.3	p. 98 à 111
Rapport de gestion cf. section principaux éléments du rapport de gestion du Directoire	n/a	n/a
Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	n/a	p. 120
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels	4.2 4.3	p. 93 à 96 p. 112 à 116
Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance (article L 225-68 al.6 du Code de commerce)	2.5	p. 35

## Rapport de gestion

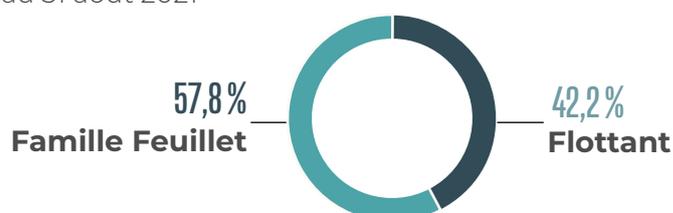
Principaux éléments du rapport de gestion du Directoire exigés par le Code de commerce	Texte de référence	Paragraphe du rapport intégré	Page
<b>Compte-rendu d'activité</b>			
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière durant l'exercice écoulé	L 225-100-1, I 1° du Code de commerce	1.2 1.3 4.1	p. 6 & 7 p.8 à 11 p.57 à 62
Indicateurs clés de performance financière et non financière	L 225-100-1, I 2° du Code de commerce	3.1.3 3.2.1	p.41 à 43 p.45 à 47
Principaux risques et incertitudes	L 225-100-1, I 3° du Code de commerce	5	p. 121 à 130
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société	L 22-10-35, 1° du Code de commerce	3.2.2	p. 47 à 50
Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	L 22-10-35, 2° du Code de commerce	5.1 5.3	p. 122 à 128 p. 129 & 130
Objectifs, politique de couverture et exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	L 225-100-1, I 4° du Code de commerce	5.1.4	p. 127 à 128
Activités en matière de recherche et développement	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	1.1 3.1.1	p. 4 p. 37 & 38
Evènements importants survenus depuis la fin de l'exercice	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	4.1.5 4.2.6.12 4.3.3	p. 62 & 92 & 101
Evolution prévisible et perspectives	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	4.1.5	p. 61 & 62
Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	L 233-6 al.1 du Code de commerce	n/a	n/a
Activités et résultats des filiales	L 233-6 al.2 du Code de commerce	4.1	p. 57 à 62
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	R 225-102 du Code de commerce	4.3	p. 111
Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société	L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce	4.1.5	p. 62
<b>Responsabilité sociale et environnementale</b>			
Déclaration de performance extra-financière	L 22-10-36, L 225-102-1 II, R 225-105 à R 225-105-2 du Code de commerce	3	p.36 à 54
Modèle d'affaires	R 225-105 I du Code de commerce	1.1	p. 4
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	R 225-105 II 1° & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.1.1 3.3	p. 37 & 38 p. 51
Informations environnementales (politique générale, pollution, économie circulaire, prévention et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique et protection de la diversité)	R 225-105 II 2° & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.2	p. 44 à 50
Informations sociétales (développement durable)	R 225-105 II 3° a) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.1.2	p. 39 & 40
Informations sociétales (sous-traitance et fournisseurs)	R 225-105 II 3° b) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.1.2	p. 39 & 40
Informations sociétales (loyauté des pratiques, lutte contre la corruption, actions en faveur des droits de l'homme)	R 225-105 II 3° c) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	1.1 3.3 3.4	p. 5 p. 51 p. 52
Avis de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière	L 225-102-1 V & R 225-105-2 du Code de commerce	n/a	p. 53 & 54

<b>Principaux éléments du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise exigés par le Code de commerce</b>	<b>Texte de référence</b>	<b>Paragraphe du rapport intégré</b>	<b>Page</b>
Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise	L 225-68 al.6, L 22-10-20, L 22-10-8 à L 22-10-10 du Code de commerce	2	<b>p. 14 à 35</b>
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social	L 225-68 al.6, L 225-37-4 du Code de commerce	2.2	<b>p. 21 à 26</b>
Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et résolutions y afférentes	L 22-10-26, L 22-10-18 du Code de commerce	2.3.1	<b>p. 27 à 29</b>
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé	L 22-10-34 du Code de commerce	2.3.2	<b>p. 29 à 33</b>
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	L 223-6 du Règlement Général de l'AMF, L621-18-2 du Code monétaire et financier	6.1	<b>p. 132</b>
Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé	L 225-68 al. 6 du Code de commerce	2.5.1	<b>p. 35</b>
<b>Actionnariat et capital</b>			
Répartition du capital social	L 233-13 du Code de commerce	6.1	<b>p. 132</b>
Informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	L 225-68 al.6 du Code de commerce	6.2	<b>p. 133</b>
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	L 225-102 du Code de commerce	n/a	<b>n/a</b>
Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	L 225-211 du Code de commerce	6.3	<b>p. 133</b>
		6.4	<b>p. 134</b>

# TRIGANO en bourse

## Répartition du capital

au 31 août 2021



## L'action TRIGANO

au 31 août 2021

Nombre d'actions composant le capital	<b>19 336 269</b>
Secteur d'activité	<b>Loisirs</b>
Indice principal	<b>SBF 120</b>
Place de cotation	<b>Euronext Paris A</b>
Code ou symbole	<b>TRI</b>
Code ISIN	<b>FR0005691656</b>
Eligibilité	<b>SRD</b>
Prestataire de services assurant la liquidité	<b>Portzamparc</b>

## Activité boursière

au 31 août 2021

Volumes échangés	<b>6 266 579</b>
Cours le plus haut (€)	<b>193,9</b>
Cours le plus bas (€)	<b>102,3</b>

## Historique du cours



Dans le cadre de sa politique de communication financière, Trigano rencontre tout au long de l'année des investisseurs à l'occasion de rendez-vous individuels, de roadshows et de conférences, en France et à l'étranger.

L'action Trigano est suivie par 9 bureaux européens d'analyse financière : CIC Market Solutions, Exane BNP Paribas, Berenberg, Gilbert Dupont, IDMidCaps, Kepler Cheuvreux, Oddo, Portzamparc, Société Générale.

L'ensemble des documents de communication de Trigano (communiqués de presse, rapports annuels et semestriels, documentations préparatoires aux Assemblées Générales, informations sur le titre) est mis à la disposition des actionnaires et des investisseurs et est téléchargeable sur le site internet : [www.trigano-finance.com](http://www.trigano-finance.com).

## Calendrier prévisionnel 2022

### **7 janvier 2022**

Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2022  
& Assemblée Générale

### **23 mars 2022\***

Chiffre d'affaires 2<sup>ème</sup> trimestre 2022

### **9 mai 2022\***

Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2022

### **29 juin 2022\***

Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

### **21 septembre 2022\***

Chiffre d'affaires annuel 2022

### **21 novembre 2022\***

Résultats annuels 2022

\* dates indicatives

Les demandes d'information et de documentation se font auprès du service de communication financière de Trigano.

Téléphone : **+33 (0) 1 44 52 16 31**

Adresse électronique : **communication@trigano.fr**



## **TRIGANO**

100, rue Petit, F-75165 Paris Cedex 19

Téléphone : +33 (0)1 44 52 16 20

Télécopie : + 33 (0)1 44 52 16 21

E-mail : [contact@trigano.fr](mailto:contact@trigano.fr)

SA à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 82 310 250 euros  
722 049 459 RCS Paris

[www.trigano.fr](http://www.trigano.fr)